RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

MASSIF des ALPES
COMITE DE MASSIF DES ALPES

# PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU MASSIF DES ALPES

Une trajectoire collective vers des territoires alpins habitables, résilients et solidaires à l'horizon 2050

**DOCUMENT APPROUVÉ LE 28 SEPTEMBRE 2026 A ORELLE, EN SAVOIE, PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE MASSIF DES ALPES RÉUNIS EN ASSEMBLÉE PLÉNIERE**



# Sommaire

*La table des matières se met à jour automatiquement à l'ouverture dans Microsoft Word.*

Sommaire ..... 2
Introduction générale ..... 4
**Chapitre 1 : GOUVERNANCE** ..... 9
Introduction ..... 10
Jeunesse ..... 13
Coopérations villes-vallées-montagnes ..... 21
Intégrer les risques et l'incertitude ..... 23
**Synthèse du chapitre 1** ..... 31
**Chapitre 2 : GESTION ÉCONOME ET DURABLE DES RESSOURCES DANS LES TERRITOIRES ALPINS** ..... 32
Introduction ..... 33
La ressource en eau ..... 34
Le logement dans les Alpes ..... 41
Les énergies renouvelables ..... 49
Préserver les puits de carbone ..... 53
Foncier et friches ..... 58
Les mobilités alpines ..... 62
Complémentarité des usages ..... 69
**Synthèse du chapitre 2** ..... 73
**Chapitre 3 : UNE NOUVELLE BIODIVERSITÉ ÉCONOMIQUE ALPINE** ..... 74
Introduction ..... 75
Diversification économique des territoires de montagne ..... 77
Renforcer l'agriculture et la sylviculture alpines ..... 84
Favoriser une économie présentielle ..... 95
Réindustrialiser les Alpes ..... 100
Emploi et formation ..... 108
**Synthèse du chapitre 3** ..... 114
Annexes ..... 115
**Annexe 1 - Recueil de bonnes pratiques** ..... 116
Le Flocon Vert ..... 117
Plan de paysage et résilience des Baronnies provençales ..... 119
Quelle transition pour la station de ski du Grand Puy ? ..... 121
4 actions sensibilisation/éducation ..... 122
Étude de vulnérabilité des territoires de l'Isère ..... 123

Animation de la démarche de Gestion Intégrée des Risques Naturels ..... 125
Parcours territoriaux de montée en compétence sur les risques naturels ..... 127
Préfiguration d'une gestion intégrée de la haute Durance ..... 129
Garantie VISALE – focus SAISONNIERS ..... 131
Le logement en montagne - Démarche de la DDT 73 ..... 132
Dispositif d'aide financière pour le logement des travailleurs saisonniers (ORIS) ..... 133
Installations Obsolètes ..... 135
PLOUF : Pollution des Lacs d'altitude et Observation des Usages récréatiFs ..... 137
Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces Valléens Alpins ..... 138
Assises départementales de la forêt maralpine ..... 139
Débardage par câble forestier ..... 141
LIFE FORECCAst ..... 142
MEMENTO PRATIQUE d'utilisation des I.T.T.S. pour le renouvellement des peuplements ..... 143
Garde forestière régionale ..... 144
Maison de pays de l'Ubaye ..... 145
Aménager et gérer durablement un parc d'activités ..... 147
**Annexe 2 - Planches graphiques illustratives** ..... 148
L'adaptation dans les Alpes ..... 149
Planche graphique 2 ..... 150
Planche graphique 3 ..... 151
**Annexe 3 - Glossaire des sigles** ..... 152
Remerciements ..... 157

# Introduction générale

**L'article 251 de la loi Climat et résilience du 21 août 2021 dispose que :**

**« Il [le comité de massif] élabore un plan stratégique d'adaptation au changement climatique, identifiant les voies de diversification des activités économiques et touristiques face à l'augmentation du niveau moyen des températures en zones de montagne. »**

## Le plan d'adaptation au changement climatique du massif alpin : transformer une injonction réglementaire en une véritable opportunité !

Le massif des Alpes constitue l'un des territoires européens les plus emblématiques. Après avoir fait l'objet d'un traité international engageant l'ensemble des États alpins et l'Union européenne, la Convention alpine, le massif des Alpes fait l'objet d'une stratégie macrorégionale de l'Union européenne, véritable reconnaissance de l'intérêt du massif pour l'ensemble de l'Union.

C'est néanmoins aussi l'un des plus exposés au changement climatique. En effet, en moins d'un siècle, la température moyenne a augmenté de près de deux degrés, soit environ deux fois plus que la moyenne planétaire. Cette évolution, déjà perceptible avec la fonte accélérée des glaciers, la dégradation du pergélisol, la modification des régimes hydrologiques et la migration altitudinale des espèces, bouleverse profondément les équilibres écologiques, économiques et sociaux de la montagne. Le changement climatique n'est plus une crise passagère : il constitue désormais le nouveau paradigme dans lequel s'inscrit l'ensemble des territoires alpins pour plusieurs générations.

À l'horizon 2050, les Alpes ne seront plus seulement confrontées à des aléas plus fréquents et plus intenses – sécheresses estivales, incendies, précipitations extrêmes, instabilités de versants, laves torrentielles, crues glaciaires – mais à une transformation systémique affectant la biodiversité, les activités humaines et les modes de vie.

Cette prise de conscience s'inscrit dans une histoire longue. Près de soixante saisons hivernales se sont écoulées depuis le premier « plan neige » de 1964, qui inaugura une période d'aménagement ambitieuse des massifs montagneux. Porté par l'élan des Trente Glorieuses, ce modèle a permis un développement économique inédit, une modernisation des vallées alpines et une démocratisation des loisirs, illustrée notamment par les Jeux Olympiques d'hiver de 1968 à Grenoble puis ceux d'Albertville en 1992 et désormais l'édition interrégionale de 2030.

Cette dynamique a reposé sur une convergence remarquable entre un État stratège, des élus visionnaires et des acteurs économiques pionniers. Elle a structuré un écosystème puissant autour des stations de montagne, coexistant avec les activités agropastorales, forestières, artisanales et industrielles. Toutefois, dès les années 1970, les premières alertes environnementales ont révélé les limites écologiques d'un modèle fondé sur une croissance extensive, l'artificialisation des sols et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Le discours de Vallouise en 1977, prononcé par le Président Giscard d'Estaing, marqua un tournant, bientôt prolongé par la loi Montagne de 1985 affirmant la nécessité d'un équilibre entre développement et protection garanti par l'État et les instances dédiées créées par la loi.

La décennie 1990 consacra la reconnaissance internationale de l'enjeu climatique, du Sommet de la Terre de 1992 au protocole de Kyoto en 1997. La Convention alpine engagea, quant à elle, les huit États alpins dans une démarche commune de protection et de développement durable du massif. Depuis, les travaux du GIEC ont établi de manière irréfutable l'origine anthropique du réchauffement de la planète et plus

particulièrement des territoires de montagne qui se retrouvent aux avant-postes d'un phénomène qui se manifeste plus vite et plus intensément qu'ailleurs.

Et les conséquences sont déjà visibles. Le tourisme hivernal, pilier historique de l'économie alpine depuis les années 60, subit la baisse tendancielle de l'enneigement et la réduction de la durée d'exploitation. Certaines stations de basse altitude ont d'ores et déjà cessé leur activité ; d'autres, situées à moyenne altitude, doivent amplifier dès à présent leur diversification vers un modèle moins dépendant du ski. À l'horizon 2050, toutes les stations alpines ne pourront pas maintenir une pratique durable des sports d'hiver. Cette évolution ne signifie pas la fin de l'« économie du ski » ni de l'attractivité touristique alpine, mais impose une transformation différenciée et progressive des modèles économiques, basée sur la renommée des territoires, leurs paysages, leurs richesses environnementale, patrimoniale et culturelle. Ainsi, une réflexion pour réinventer les imaginaires alpins est essentielle.

Au-delà du tourisme, l'ensemble des piliers économiques du massif est concerné. L'agriculture de montagne, garante de l'entretien des paysages et de la vitalité des vallées, est fragilisée par la variabilité accrue des précipitations et la raréfaction de l'eau. La filière forestière fait face aux crises sanitaires et à la recomposition des essences. Dans le même temps, de nouveaux leviers émergent : économie de la connaissance, circuits courts, valorisation des savoir-faire locaux, écotourisme, réindustrialisation verte, solutions de gestion intégrée des risques naturels, économie résidentielle, refuge climatique, etc.

En outre, la biodiversité alpine, qui concentre plus de 40 % des espèces végétales françaises et une mosaïque d'habitats remarquables, constitue à la fois un patrimoine naturel exceptionnel et un capital économique stratégique. Les écosystèmes de montagne rendent des services indispensables – régulation de l'eau, stockage du carbone, qualité des paysages – dont dépendent les activités humaines. Leur dégradation fragilise directement les bases mêmes du développement territorial. Plus qu'un impératif, préserver et restaurer cette biodiversité et ces paysages constituent également une condition de la prospérité future des territoires alpins.

Ainsi, l'horizon 2050 n'est pas seulement une échéance réglementaire : il représente un cap collectif pour repenser la relation entre l'homme, l'économie et la nature en montagne. Dans un contexte de crises climatiques, énergétiques et sociales, les Alpes peuvent devenir un laboratoire européen de l'adaptation, démontrant qu'il est possible d'allier biodiversité et économie, sobriété et attractivité, tradition et innovation.

Accompagner la transition des modèles hérités des Trente Glorieuses, anticiper les risques, renforcer la coopération entre vallées et stations, reconnaître la valeur économique des écosystèmes, telles sont les principales ambitions de ce Plan d'adaptation au changement climatique. Mais plus qu'un document technique, il se veut être une feuille de route politique et territoriale, au service d'une montagne vivante, habitée, solidaire, et en perpétuelle adaptation.

Aujourd'hui, chacun – élus, acteurs économiques, associations, habitants, jeunes générations – est appelé à prendre part à cette transformation. Les membres du Comité de massif pour la mandature 2023-2029 ont, à cet égard, une responsabilité particulière : construire et mettre en œuvre collectivement le plan d'adaptation requis par la loi, faire du massif alpin un territoire de transition réussie et garantir ainsi l'habitabilité future du massif.

Pour y parvenir, le Comité de massif des Alpes s'est appuyé sur une méthodologie d'élaboration proposée par le commissariat de massif et les services Montagne des deux régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes (cf. mode d'emploi).

## La méthodologie adoptée dans les Alpes

Le Comité de massif des Alpes a acté l'élaboration de son plan d'adaptation au changement climatique dès la séance d'installation de l'actuelle mandature, le 11 mars 2024 à Grenoble.

Il a d'abord partagé des définitions des concepts [1] et enjeux de l'adaptation au changement climatique, rejetant notamment le concept de résilience (qui sous-tendait une capacité du massif à revenir à l'état initial antérieur au changement climatique) au profit de celui, plus ambitieux, d'adaptation transformative.

**Le Comité de massif a ensuite assigné trois finalités à ce plan (validées par sa commission permanente du 13 mai 2024 à Lyon) :**

**1. Opérationnaliser le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes,**

**2. Donner un cadre d'intervention (re)priorisé aux instruments financiers soutenant les politiques de massif, françaises et européennes, et notamment la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) actuelle (2021-2027) mais également la prochaine (2028-2034),**

**3. Outiller les acteurs du massif en bonnes pratiques, expériences et démarches vertueuses d'adaptation au changement climatique, et si possible collectives.**

Les membres du Comité de massif ont été réunis le 8 juillet 2024 pour une première séquence plénière de travail sur le PACC. Celle-ci a débuté par une présentation de Christophe Chaix, géographe et climatologue, membre de l'Agence AGATE, sur les impacts du changement climatique dans les Alpes.

**Cinq enjeux prioritaires ont été identifiés lors de cette séquence :**

- **La préservation des ressources et particulièrement des forêts alpines et de l'eau,**
- **La diversification des activités touristiques en territoire de montagne,**
- **Une gouvernance concertée, inclusive et propre à chaque territoire,**
- **La possibilité de vivre à l'année dans les territoires de montagne,**
- **L'anticipation des risques naturels, de plus en plus prégnants.**

À l'issue de ces travaux préliminaires, le Comité de massif, réuni en plénière le 9 octobre 2024, a fixé le sommaire du PACC, structuré autour de trois grands chapitres :

1. **Les ingrédients d'une bonne gouvernance pour réussir l'adaptation au changement climatique ;**
2. **Des actions pour partager et économiser les ressources clés des territoires alpins ;**
3. **Des actions pour faire advenir une nouvelle « biodiversité » économique.**

L'ensemble des pistes d'actions identifiées dans ce plan s'inscrivent dans des cadres de référence que sont la Convention alpine, la Loi Montagne, le Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes mais également les SRADDET des deux régions alpines (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Il a par ailleurs été décidé que le PACC du massif alpin prendrait la forme d'un recueil de fiches-actions et de démarches inspirantes, constituant la « feuille de route » des instances du massif pour les 5 prochaines années, feuille de route évolutive en tant que de besoin.

Ce PACC est annexé au schéma interrégional du massif des Alpes en tant qu'une des composantes opérationnelles de la mise en œuvre de ses orientations.

Depuis la plénière d'octobre 2024, toutes les instances du Comité de massif ont été réunies de manière itérative et participative, sous la coordination des services supports (commissariat de massif et les deux régions alpines). C'est à travers plus d'une soixantaine de réunions thématiques et transversales qu'ont été rédigées de manière partenariale des fiches identifiant des pistes d'actions les plus opérationnelles possibles. Un séminaire plénier, organisé le 10 juillet 2025 à Grenoble, a également permis de nourrir ces travaux, grâce à l'intervention inspirante de l'historien Séverin Duc sur la culture et l'esprit d'adaptation des alpins. Ces travaux ont, de surcroît, enrichi et se sont réciproquement nourris de ceux conduits dans le cadre des COP de la planification écologique aux niveaux départemental et régional.

Il convient de noter, dès à présent, que les dynamiques de groupe diffèrent selon les thématiques, le niveau d'expertise et de mobilisation des membres et partenaires. Ainsi, les fiches-actions rédigées dans cette première version du PACC ne présentent pas toutes le même degré d'avancement et de précision quant à l'opérationnalité des actions proposées. Ce document sera un document « vivant », susceptible d'être modifié au gré des évolutions réglementaires, de l'actualité, des souhaits des membres du Comité de massif, de l'évaluation qui en sera faite, et des priorisations qui seront effectuées.

Parler ici de la priorisation (nécessité pour opérationnalité, identification de critères pour objectiver cette priorisation en fonction de la maturité des actions, de leur impact, de la criticité des enjeux, etc.

## Le regard de jeunes

Le groupe de travail « Jeunesse » du Comité de massif des Alpes a souhaité inviter des jeunes à s'exprimer sur le projet de PACC alpin. Une vingtaine de jeunes, âgés de 18 à 30 ans, se sont ainsi portés volontaires pour accompagner cette démarche. Chaque instance du Comité de massif s'est engagée à prendre connaissance de leurs remarques, à les retenir ou à expliquer pourquoi elles ne l'étaient pas.

Le « réflexe Jeunes » du Comité de massif des Alpes a pris ainsi toute sa valeur.

## Et après …

Au regard de la richesse des éléments produits, ce sont plus d'une centaine de pistes d'actions qui ont été identifiées dans ce plan d'adaptation au changement climatique du massif alpin.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence avec les ressources humaines et financières disponibles pour la mise en œuvre de ces actions, une méthode de priorisation a été élaborée. Son objectif n'est pas d'éliminer un certain nombre d'actions mais plutôt d'identifier celles qui paraissent les plus opérationnelles et les plus impactantes en termes d'adaptation au changement climatique, pour les lancer prioritairement.

Le plan d'adaptation au changement climatique du massif alpin fera l'objet d'une évaluation dont la méthode reste à définir, et ce dans un souci d'amélioration continue des process et des résultats.

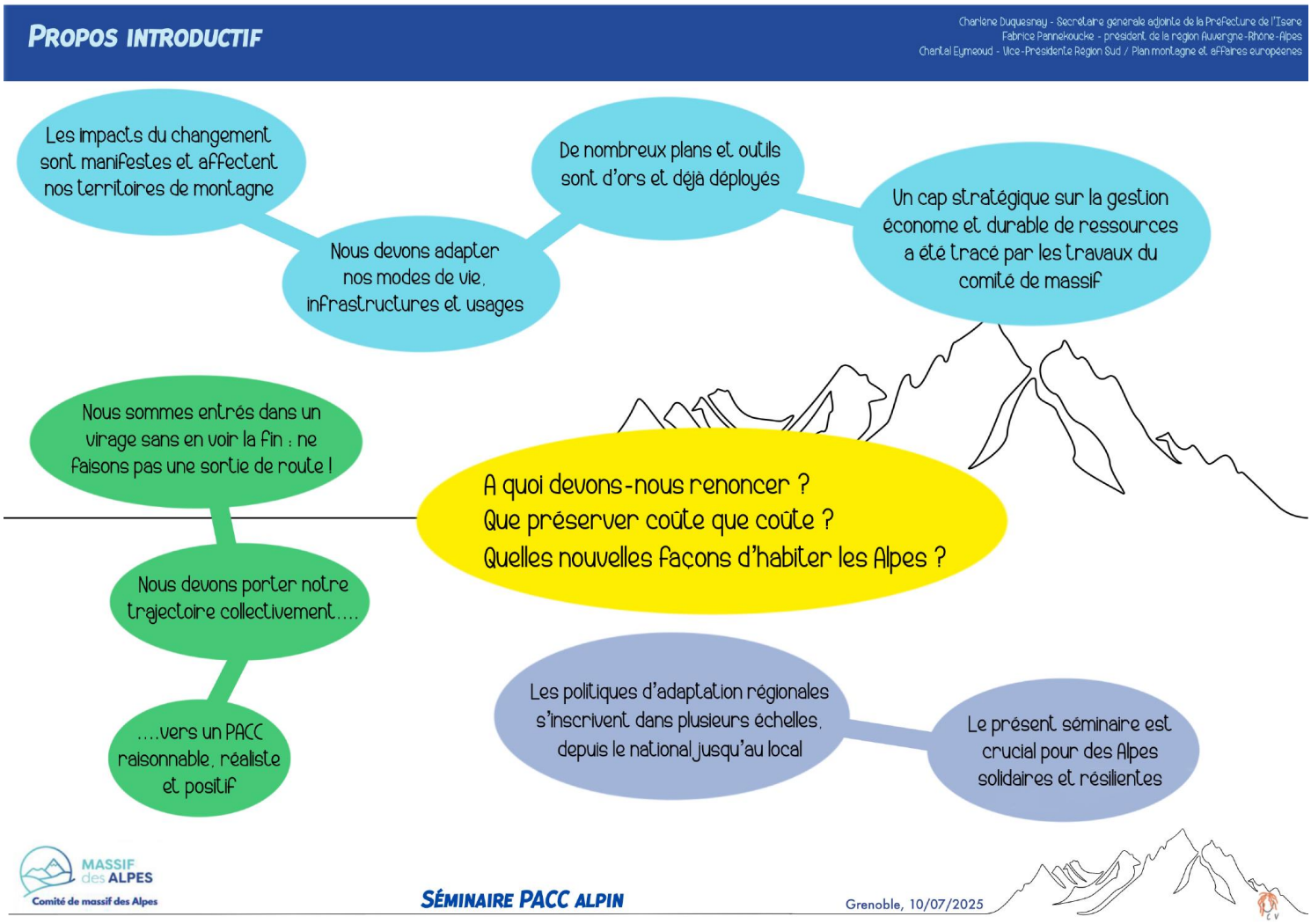
PROPOS INTRODUCTIF
Charlène Duquesnay - Secrétaire générale adjointe de la Préfecture de l'Isère
Fabrice Pannekoucke - président de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Chantal Eymeoud - Vice-Présidente Région Sud / Plan montagne et affaires européenes
Les impacts du changement sont manifestes et affectent nos territoires de montagne
Nous devons adapter nos modes de vie, infrastructures et usages
De nombreux plans et outils sont d'ors et déjà déployés
Un cap stratégique sur la gestion économe et durable de ressources a été tracé par les travaux du comité de massif
Nous sommes entrés dans un virage sans en voir la fin : ne faisons pas une sortie de route !
A quoi devons-nous renoncer ?
Que préserver coûte que coûte ?
Quelles nouvelles façons d'habiter les Alpes ?
Nous devons porter notre trajectoire collectivement....
....vers un PACC raisonnable, réaliste et positif
Les politiques d'adaptation régionales s'inscrivent dans plusieurs échelles, depuis le national jusqu'au local
Le présent séminaire est crucial pour des Alpes solidaires et résilientes
MASSIF des ALPES
Comité de massif des Alpes
SÉMINAIRE PACC ALPIN
Grenoble, 10/07/2025

CHAPITRE 1

# GOUVERNANCE

Faire de la coopération, de la concertation et de l'anticipation, les fondations de l'adaptation.

# Introduction

Les territoires de montagne sont confrontés à des crises accélérées, renforcées et sans précédent du fait du changement climatique (crises agricoles, modification des essences forestières avec une multiplication des nuisibles, augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels, baisse de l'enneigement dans certaines stations, crise du logement, diminution voire disparition des services, etc.).

Ces situations de plus en plus complexes à gérer questionnent l'enjeu d'habitabilité des territoires.

Le Schéma interrégional du Massif des Alpes (SIMA) indique que la force d'un territoire, aujourd'hui et plus encore demain, réside dans sa capacité à faire travailler ensemble les opérateurs d'univers différents : élus, acteurs socio-économiques privés et publics, enseignants, chercheurs, responsables associatifs, citoyens, de toutes les générations. Ce décloisonnement et cette mutualisation d'expertises, de connaissances, d'informations, contribuent à une « intelligence collective » propice à l'innovation ainsi qu'à l'émergence de projets et à leur réussite. Ce document cadre de la politique de massif des Alpes invite, dans son chapitre III, les élus et décideurs locaux à « Adapter la gouvernance aux évolutions territoriales » et donc à :

- Définir les territoires (sur quel périmètre penser tel ou tel projet ?),
- Renforcer l'ingénierie territoriale,
- Favoriser l'innovation,
- Promouvoir une gouvernance multi-niveaux,
- Affirmer la dimension « massif » et interrégionale.

Par ailleurs à l'échelle internationale, la Convention alpine engage ses pays membres à développer la coopération scientifique et le partage des connaissances, ainsi que l'inclusion des ONG comme observatrices aux instances de coopération de la Convention.

À l'échelle interrégionale, les régions européennes alpines affichent l'ambition, dans la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA), de faire de la macrorégion alpine un laboratoire modèle de gouvernance :

– d'une part multi-niveaux, associant les institutions de l'Union européenne, des États et des collectivités territoriales au premier rang desquelles les régions,

– et d'autre part multi-partenariales, associant les organisations représentatives de la société civile comme des centres de recherche, des organisations socioprofessionnelles, des associations, etc.

La Convention alpine cible également la jeunesse comme sujet de politiques publiques, et donc comme sujet de la gouvernance, et encourage l'élargissement de la gouvernance territoriale alpine et les coopérations villes-vallées-montagnes.

Ces différents principes et modalités doivent s'appliquer au niveau euro-alpin comme dans chaque territoire de l'arc alpin européen.

Dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique du massif alpin, l'ambition des territoires pour 2050 est d'appuyer leur animation sur des gouvernances multi-partenariales (élargissement de la gouvernance), éclairées par la science (objectivation de la gouvernance) et reconfigurées aux échelles et périmètres de bassins de vie et de travail cohérents (rationalisation de la gouvernance selon les projets à mener).

Pour atteindre ces ambitions, les objectifs suivants ont été identifiés :

- Favoriser le dialogue et un niveau de gouvernance concourant à la cohérence des stratégies de territoire, des outils de planification et des programmes d'intervention, avec par exemple :
- Plus de cohérence entre les périmètres de projets européens et les stratégies locales préexistantes (PITER ALCOTRA, GAL, CRTE, etc.) ;
- Renforcer le dialogue entre les différentes stratégies territoriales alpines (Espaces valléens et démarches de gestion intégrée des risques naturels, plans pastoraux, etc.)
- Systématiser l'élaboration et/ou l'actualisation de projets de territoires coconstruits avec les acteurs locaux dont les jeunes (Cf fiche dédiée), concertés avec les services des collectivités supra et de l'État, et éclairés par des conseils scientifiques et/ou des démarches académiques.
- Disposer d'agents formés à la gestion de projets durables et aux méthodes d'intelligence collective (pool d'ingénierie), au sein des SCoT et PNR par exemple, agents sur lesquels les collectivités locales de montagne et de vallée pourront s'appuyer en cas de besoin.
- Déployer des approches systémiques pour éviter les logiques de silo.

**Plusieurs actions et bonnes pratiques sont d'ores et déjà engagées dans les Alpes et méritent d'être partagées :**

- La démarche **Espace Valléen**, dispositif porté par le Comité de Massif (via la CIMA) depuis 2007, permet l'émergence et l'animation d'une stratégie territoriale de diversification touristique toute saison, fédératrice et originale, qui intègre le parcours client dans une logique de réciprocité avec l'économie résidentielle et les populations locales. Il est cependant souligné que la gouvernance mise en place dans certains Espaces valléens reste perfectible, et pourrait s'ouvrir ou associer plus étroitement les socio-professionnels, les chercheurs, les associations et les habitants.

- Certains **parcs naturels régionaux** (PNR) ont mis en place des gouvernances qui s'appuient sur des démarches de concertation et sur leurs conseils scientifiques pour objectiver les travaux et éclairer les décisions. Il serait alors pertinent de mieux faire connaître le fonctionnement de la gouvernance des PNR pour inspirer les territoires alpins, lors d'un séminaire « élus » des Espaces valléens, par exemple.

**D'autres bonnes pratiques mériteraient d'être amplifiées voire généralisées :**

- **Motiver les élus à créer des réseaux d'acteurs locaux (socio-professionnels, groupes participatifs, conseils consultatifs, etc.), en s'appuyant sur l'expérience des parcs.**
- **Encourager la constitution de conseils scientifiques dans les syndicats mixtes, ou, à défaut, au sein des intercommunalités, et, possiblement, reconstituer le conseil scientifique du massif des Alpes.**
- **Renforcer l'implication de comités scientifiques dans les instances d'élaboration des projets et de stratégies du massif ; organiser la diffusion et l'appropriation des connaissances liées à la recherche et à l'innovation dans les domaines du développement et de la protection des territoires alpins. Des actions de pédagogie et de vulgarisation scientifique ainsi que des revues de thèses ou de projets pourront alimenter les travaux des groupes de travail et commissions du comité de massif ou les instances de réflexion de ses membres.**
- **Impliquer les chefs de projets en ingénierie territoriale (dont les chefs de projets Espaces valléens) dans les groupes de travail du Comité de Massif, pour enrichir la réflexion des groupes et faire monter en compétences les territoires sur des sujets transversaux.**
- **Promouvoir les démarches de concertation locale pour associer les acteurs et usagers des territoires à la co-construction de projets et aux décisions importantes.**

**Ces démarches s'accompagnent d'un certain nombre de conditions de réussite :**

- **Une forte volonté politique,**
- **Savoir qui pilote ? et qui décide ?**
- **Être à l'écoute des besoins,**
- **S'appuyer sur un consortium technique compétent permettant une information claire et précise sur le sujet à mettre en débat,**
- **Prendre le temps d'informer et d'échanger pour « préparer les esprits » au changement,**
- **Réfléchir à la bonne échelle de concertation.**

FICHE THÉMATIQUE

# Jeunesse

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Le comité de massif place la jeunesse au cœur de sa stratégie pour une montagne vivante et durable d'ici 2050 (réflexe « jeunes »). Cela implique d'écouter leurs besoins, de les sensibiliser au changement climatique et, surtout, de leur offrir des opportunités concrètes pour agir et innover sur le terrain, afin qu'ils deviennent acteurs de leur territoire vivant à l'année.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

**Convention alpine**. À l'échelle de l'arc alpin, la Conférence Alpine reconnaît la jeunesse comme un acteur stratégique de la transition écologique et territoriale. Elle recommande de renforcer l'éducation au changement climatique via les cinq volets de la feuille de route UNESCO pour l'éducation au développement durable à l'horizon 2030. Elle appelle à fournir les moyens nécessaires aux acteurs de l'éducation et à favoriser leur mise en réseau. Elle insiste sur l'implication précoce des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques pour prévenir l'éco-anxiété, et sur l'usage de méthodes participatives et de terrain dans l'éducation.

**PNACC 3**. Élaboré de manière inclusive, le PNACC-3 ambitionne de créer une culture nationale de l'adaptation (un « réflexe » adaptation), dont la jeunesse constitue un levier central. Le plan prévoit la mobilisation active des jeunes à travers le service civique écologique, la formation, la sensibilisation et l'intégration dans les démarches locales d'adaptation. La jeunesse y est perçue non seulement comme bénéficiaire, mais comme co-actrice de l'adaptation à long terme.

**Schéma de massif**. Le SIMA et sa convention comprennent d'ores et déjà des mesures en faveur des jeunes visant à leur sensibilisation à la culture de la Montagne (exigence démocratique et opportunité de développement et de fidélisation à terme), à promouvoir l'installation de primo-installants professionnels et résidentiels dans les espaces de montagne, l'accès au foncier étant un enjeu fondamental pour qu'ils puissent s'installer et créer des activités. Il souligne les enjeux relatifs à l'accessibilité de la montagne à tous (mobilité, logement, hébergement, formation et services).

Rapport « Engagement et participation démocratique des jeunes » du CESE (2022). Le rapport souligne un lien distendu entre les jeunes et les institutions, illustré par une abstention record en 2021 malgré un engagement croissant par d'autres voies. Il recommande de construire une démocratie plus inclusive, participative et formatrice fondée sur l'apprentissage citoyen précoce, le dialogue structuré, l'accès aux droits et la simplification du vote. L'objectif est un changement systémique : reconnaître les jeunes non plus seulement comme bénéficiaires, mais comme acteurs à part entière dans la conception, la mise en œuvre et la redevabilité des politiques publiques.



## PROBLÉMATIQUE

Comment mieux intégrer les attentes et les besoins des jeunes dans les politiques publiques territoriales de montagne face au changement climatique, tout en améliorant leur accès à la conception et à la formulation de ces stratégies d'adaptation ?



## FINALITÉS ET AMBITIONS

Les textes cités ci-dessus convergent vers une vision commune : la jeunesse n'est pas un simple bénéficiaire, mais un acteur stratégique de l'adaptation des territoires au changement climatique. Les leviers mobilisés aux différentes échelles transalpine, européenne et nationale correspondent aux leviers identifiés par le Comité de massif pour renforcer la prise en compte systématique des jeunes dans les politiques d'adaptation au changement climatique dans les Alpes.

Ils peuvent être résumés par les deux ambitions suivantes :
Généraliser et consolider l'éducation au changement climatique en montagne (y compris sociétal) ;
Favoriser davantage la représentation des jeunes dans les instances.

Généraliser et consolider l'éducation au changement climatique en montagne puis transformer l'essai en action en proposant aux jeunes des projets concrets (initiatives locales, programmes citoyens) pour agir sur les enjeux montagnards et climatiques.
Favoriser davantage la représentation des jeunes dans les instances en leur garantissant une participation authentique et influente notamment dans les instances et projets, pour valoriser leur contribution de manière tangible.

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- Le groupe de travail « Jeunesse » du comité de massif des Alpes réunissant des acteurs œuvrant en faveur de la jeunesse ;
- Le réseau d'acteurs d'Educ'alpes a initié un plan de formations dans tous les départements alpins avec les services Jeunesse & sports depuis une dizaine d'années (« Osez emmener des enfants/jeunes en montagne, l'hiver, en refuge, en bivouac, en itinérance, etc. »). Ce plan fonctionne bien, avec des résultats concrets (impact mesurable en termes de séjours post-formations), mais reste à généraliser-stabiliser dans tous les départements, avec des financements stables (mobilisation des OPCO en cours)
- Séjours en montagne : Soutien à la rénovation des centres de vacances accueillant des classes de neige ou de découverte de la montagne, soutien au financement des frais de transport pour un projet scolaire à la montagne dans les régions alpines.
- « Chèque Jeune engagé pour le climat » du département 06 https://www.departement06.fr/guide-des-aides/cheque-jeune-engage-pour-le-climat
- Éducation à l'environnement : dispositif de soutien aux parcs naturels régionaux de la Région Sud pour accueillir des lycéens.
- Le concours régional d'éloquence se tient tous les ans. Pour chaque édition, deux sujets permettent aux jeunes de se « confronter » en deux phases. L'un des sujets pourrait chaque année porter sur cette thématique (36 lycées en lice / an) - DSJS
- Réseau de formation alpin de l'AFRAT : financement des formations Gardiens de refuge ; projet Alcotra sur les refuges sentinelles du changement climatique en cours de montage (DTOUR/DATM) ;
- Projet Alcotra PROALP développant des modules de formation pour l'adaptation des métiers de la montagne au changement climatique ;
- Mobiliser les INTERREG pour former mais aussi consolider financements stables formation continue.



## Actions à amplifier ou à généraliser

### Ambition n°1 : Généraliser et consolider l'éducation au changement climatique en montagne.

**Action 1 : Généraliser et consolider la formation des éducateurs et professionnels de la jeunesse (incluant les enseignants, les éducateurs, les animateurs).**

Objectifs :

- Créer une génération entière de professionnels formés aux enjeux et méthodes d'adaptation au changement climatique en montagne, en en faisant une priorité pendant 10 ans.
- Pérenniser la démarche grâce à un cadre et des financements stables pour la formation initiale et continue.
- Mobiliser les partenaires de l'engagement qui disposent d'un public captif (de 1 an à 4 ans) pour faire de la sensibilisation et mener des actions spécifiques – 12 associations de cadets de la Gendarmerie Nationale, 12SDIS/UDSP.

Acteurs copilotes pressentis : Groupe de travail Jeunesse du comité de massif des Alpes

Acteurs à impliquer : Collectivités territoriales / Établissements scolaires et universitaires / Organismes de formation professionnels / OPCO compétents / Réseaux de jeunesse et structures d'éducation populaire, rectorats / DSDEN / Associations et réseaux spécialisés (exemple : Educ'Alpes, centres de formation BAFA/BAFD)

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2030 : 50 % des professionnels de la jeunesse en montagne formés au moins une fois sur l'adaptation au changement climatique.

2040 : 90 % formés, avec un dispositif pérenne de renouvellement et de montée en compétences.

2050 : Maintien d'un haut niveau de compétence, avec une adaptation régulière des contenus aux évolutions climatiques et sociétales.

Indicateurs et calendrier d'évaluation :

Suivi des pourcentages, pour viser les objectifs cités ci-dessus. Évaluation tous les 3 ans, en considérant la diversité des publics formés et les acteurs engagés dans cette démarche collective de formation.

Critères d'éco-conditionnalité :

Formations conçues et dispensées avec un faible impact carbone (mobilités douces, mutualisation des sessions, utilisation efficace et raisonnée des outils numériques)

Moyens à mobiliser :

Financement OPCO

Budgets dédiés des collectivités et de l'État

Fonds européens (FEDER, Erasmus+, Interreg)

**Action 2 : Garantir à chaque élève un séjour en montagne au cours de sa scolarité et pérenniser les financements publics pour les activités pédagogiques de découverte, de sensibilisation et d'éducation à la montagne.**

Contexte spécifique : la diminution des séjours observée depuis la crise Covid et la lourdeur administrative nécessitent un accompagnement politique et opérationnel fort pour inverser la tendance.

Objectifs :

- Offrir à chaque élève un séjour en montagne au moins une fois pendant sa scolarité obligatoire, avec un reste à charge nul ou minimal pour les familles.
- Alléger la charge administrative et la responsabilité individuelle pesant sur les enseignants organisateurs, via un cadre national simplifié et des mécanismes de valorisation financière et/ou de décharge de service.
- Maintenir et développer les financements publics pour les activités pédagogiques de découverte et de sensibilisation aux enjeux environnementaux alpins.
- Prendre en compte l'accroissement de l'imprévisibilité en montagne avec l'évolution des risques naturels à cause du changement climatique. Développer les compétences d'évaluation et de gestion du risque pour les organisateurs, pour renforcer la capacité d'adaptation et de flexibilité dans la planification des séjours. Première étape : soutenir la réalisation d'une étude spécifique sur l'impact de cette variabilité sur les séjours scolaires et éducatifs.

Acteurs copilotes pressentis : comme l'action 1, avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, DIJOP, COJOP

Acteurs à impliquer : Collectivités territoriales / Structures d'accueil et d'hébergement en montagne / Réseaux d'éducation à l'environnement Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2027 : Soutien par le Comité de massif de la création d'un fonds national d'aide au départ, abondé par l'État et les collectivités territoriales (PPL déposée par la députée BONNIVARD)

En considérant, une répartition des séjours sur l'année promouvant la classe découverte :

2030 : 50% des élèves ayant bénéficié d'au moins un séjour en montagne pendant leur scolarité obligatoire.

2040 : 75% des élèves ayant bénéficié d'au moins un séjour en montagne pendant leur scolarité obligatoire.

2050 : 100% des élèves ayant bénéficié d'au moins un séjour en montagne pendant leur scolarité obligatoire.

2050 : Maintien de l'objectif universel, avec adaptation continue des contenus pédagogiques aux enjeux climatiques et sociétaux.

Indicateurs et calendrier d'évaluation :

Pourcentage d'élèves ayant participé à un séjour en montagne. Avant 2027 : déterminer le pourcentage actuel pour permettre la comparaison.

Évolution du reste à charge pour les familles.

Nombre d'enseignants formés/accompagnés pour organiser ces séjours.

Critères d'éco-conditionnalité :

Choix d'hébergements et de prestataires respectant des critères environnementaux (énergies renouvelables, gestion des déchets, circuits courts).

Mobilité privilégiant le train ou les autocars à faibles émissions.

Intégration systématique d'activités de sensibilisation au changement climatique et à la biodiversité.

Moyens à mobiliser :

Création d'un fonds national d'aide au départ, abondé par l'État et les collectivités territoriales.

Soutien via les budgets Éducation nationale, Jeunesse et Sports, et via les dispositifs de soutien aux structures d'accueil.

Mise en place d'un mécanisme d'indemnisation ou de reconnaissance (financière ou en décharge de service) pour les enseignants organisateurs. (FNE, parcs naturels régionaux) / Associations de parents d'élèves

### Action 3 : Faciliter l'appropriation des connaissances sur l'adaptation au changement climatique en montagne, avec une diffusion de la connaissance scientifique produite par les universités.

Objectifs :

- Faire connaître les actions et programmes existants, et mettre en lien les acteurs pour favoriser les synergies, diffuser les résultats des projets d'expérimentation et de recherche dans les territoires par le réseau alpin, les directions thématiques et les partenaires ;
- Renforcer les partenariats entre acteurs de terrain et universités afin de produire des savoirs directement utilisables dans les politiques locales.
- Diffuser largement les outils de sensibilisation et de formation auprès des acteurs de terrain (élus, techniciens, professionnels).
- Diffuser les résultats des projets d'expérimentation et de recherche dans les territoires par le réseau alpin, les directions thématiques et les partenaires

Acteurs copilotes pressentis : Groupe de travail Jeunesse du comité de massif des Alpes

Acteurs à impliquer : Collectivités territoriales et élus locaux / Services déconcentrés de l'État / Parcs nationaux et régionaux, gestionnaires d'espaces naturels / Associations d'éducation à l'environnement et de développement local / Chambres consulaires (agriculture, commerce, artisanat) / Réseaux professionnels

sectoriels (tourisme, énergie, agriculture, foresterie…), Universités et établissements d'enseignement supérieur alpins / Réseaux de centres de ressources (Educ'Alpes, …)

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2030 : Financement d'une plateforme alpine de ressources et de mise en réseau opérationnelle, avec pour objectif qu'elle recense au moins 80 % des outils et programmes existants.

2040-2050 : Actualisation continue des contenus et intégration dans les dispositifs de formation professionnelle et initiale.

Indicateurs et calendrier d'évaluation :

Nombre d'outils recensés et diffusés.

Évaluation du dynamisme du réseau universités-acteurs d'éducation et de formation

Critères d'éco-conditionnalité : Non défini

Moyens à mobiliser :

Partenariats avec les universités et centres de recherche pour traduire les connaissances scientifiques en supports pédagogiques opérationnels.

Animation du réseau du GT Jeunesse, et organisation régulière de rencontres et webinaires de partage d'expériences en invitant des universités et centres de recherche.

Financements publics pour la création et l'animation de la plateforme de ressources.

## Ambition n°2 : Favoriser davantage la représentation des jeunes dans les instances

### Action 4 : Instaurer un dispositif participatif transversal (type dialogue structuré) associant jeunes et décideurs au sein des instances existantes pour coconstruire des recommandations d'adaptation, renforcer les synergies entre initiatives locales et gouvernances alpines, et mobiliser les jeunes via des outils dédiés

Objectifs :

- Ouvrir des espaces d'échanges entre jeunes et décideurs dans le cadre des instances déjà existantes (sessions dédiées dans les réunions de comité, forums territoriaux, séminaires interrégionaux).
- Faciliter la co-construction de recommandations pour les politiques d'adaptation, avec retour systématique sur la prise en compte de ces propositions.
- Renforcer les liens entre initiatives locales de jeunesse, gouvernance alpine et conseils de jeune existants (notamment les Conseils de la jeunesse de la SUERA, Conseil des jeunes Alcotra, Conseil des jeunes de la CIPRA, Parlement des jeunes de la Convention alpine, Parlement régional de la jeunesse).
- Créer un nouveau thème dans le dispositif « découverte Région » pilotée par la DEL.
- Information/Sensibilisation/Mobilisation des jeunes par le biais de l'ENT général ou ciblé sur les départements 38, 73 et 74 par la DEL.
- Information/Sensibilisation/Mobilisation des jeunes par le biais du Pass'Région et créer des Bons Plans « participation » à des instances de gouvernance PACC par la DSJS.
- Mobilisation des jeunes en parcours par le biais des missions locales - DFOR

Acteur(s) copilote(s) : Groupe de travail Jeunesse du comité de massif des Alpes / Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Acteurs à impliquer : Jeunes des territoires de montagne (associations, lycéens, étudiants) / Jeunes en service civique écologique (avec Unis'Cité par exemple) / collectivités locales / enseignants / professionnels de la

montagne, représentants d'ONG et associations environnementales / services de l'État (ANCT, DREAL) / universités et centres de recherche

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2030 : Organisation d'un cycle annuel pilote dans 2-3 territoires alpins (en accompagnant les deux régions, mais aussi un département ou un espace valléen par exemple) ; évaluation de la participation et de l'impact des propositions jeunes sur les politiques alpines d'adaptation.

2040 : Extension du dispositif, harmonisation des méthodes de dialogue structuré.

Indicateurs et calendrier d'évaluation :

Nombre de dialogues organisés dans les instances existantes et taux de participation des jeunes. Etude de l'évolution tous les 3 ans.

Satisfaction des jeunes et des décideurs sur la qualité du dialogue et l'utilité des recommandations, réponse systématique aux propositions des jeunes.

Critères d'éco-conditionnalité :

Priorisation des solutions durables et inclusives, respectant la biodiversité et la sobriété énergétique.

Moyens à mobiliser :

Coordination et animation du Comité de massif des Alpes.

Outils collaboratifs pour faciliter la diffusion et le suivi des propositions.

Ressources pour former les jeunes participants, formations.

Appui méthodologique et scientifique par les universités et centres de recherche pour rendre les recommandations appropriables et fiables.

## Ambition n°3 : Accompagner la prise en compte de la santé mentale des jeunes en lien avec le changement climatique

Contexte spécifique : les Plans Régionaux Santé Environnement PRSE (ARS), l'Education Santé Environnement ESE

### Action 5 : Favoriser l'acculturation des décideurs et acteurs alpins en matière d'éco-anxiété des jeunes face au changement climatique

Objectifs : Mettre à disposition un support synthétique d'information sur l'éco-anxiété des jeunes (caractéristiques, enjeux, solutions, outils, ressources documentaires, ...)

Organiser des temps d'information-formation auprès des décideurs et acteurs alpins (Comité de massif, GT Jeunesse et autre), en particulier à travers des webinaires (1 par an sur 3 ans) avec des spécialistes identifiés de l'éducation-santé (Pôle ESE ARA, CRES PACA, ...).

Pilote, acteurs, échéanciers, moyens : À définir

### Action 6 : Renforcer les synergies de programmation sur la santé mentale dans les politiques publiques entre le PACC du massif des Alpes et les programmes régionaux en « santé environnement » d'Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectifs : Organiser un temps stratégique avec les acteurs de l'éducation, santé Environnement (ESE), par exemple à l'occasion d'une plénière du GT Jeunesse ou autre ; Croiser les objectifs communs et se donner une perspective commune à 3 ans

Acteur(s) copilote(s) : Groupe de travail Jeunesse du comité de massif des Alpes / Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Acteurs, échéanciers, moyens : À définir

## Le regard de jeunes et leurs recommandations

**Concernant les ambitions** :

- Décloisonner la communication institutionnelle pour la rendre accessible aux jeunes et attractive ;
- Clarifier la notion de « jeunesse » afin de mieux adapter les actions à la diversité des publics ;
- Mettre en place une gouvernance structurée reconnaissant les jeunes comme co-acteurs, appuyée sur la formation, le partage des savoirs, les craintes et les espoirs ;
- Élargir la participation en allant vers les jeunes éloignés ou peu sensibilisés, avec des dispositifs inclusifs et des acteurs relais ;
- Renforcer les liens intergénérationnels et transfrontaliers entre jeunesses alpines ;
- Articuler les politiques jeunesse avec les dynamiques territoriales, économiques et les JOP 2030 ;
- Inscrire l'action dans une approche intégrée climat-éducation-territoire, soutenue par une charte et un fonds dédié aux initiatives jeunes.

**Concernant les actions** :

- Impliquer l'ensemble des filières de la montagne (publique, privée, associative) pour une approche globale et cohérente ;
- Prioriser les jeunes des territoires de montagne, y compris non-scolarisés ;
- Développer des dispositifs et financements Intermassifs favorisant les échanges et le partage de bonnes pratiques ;
- Privilégier des pédagogies participatives pour favoriser l'appropriation et l'action ;
- Renforcer la place des jeunes dans la gouvernance, en garantissant l'inclusion de tous ;
- Soutenir les hébergements à vocation sociale intégrant des critères environnementaux ;
- Mettre en œuvre des actions atténuant l'anxiété, l'attente, l'incertitude génèrent l'anxiété.

FICHE THÉMATIQUE

# Coopérations villes-vallées-montagnes

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Les relations entre les montagnes alpines, les villes en piémont ou en cœur du massif, et les vallées qui le sillonnent, se tissent dans toutes les fonctions environnementales, sociales et économiques qui régissent la vie du territoire et de ses habitants : connectivités écologiques, flux résidentiels permanents et saisonniers, réseaux (d'énergies, d'eau, de mobilité, ...), flux économiques, touristiques, financiers, etc. Des coopérations entre ces différents types de territoires interdépendants sont indispensables pour la conception, la mise en œuvre et la réussite des politiques de massif et l'adaptation au changement climatique.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

### Convention alpine

Les enjeux de coopérations villes-vallées-montagnes sur le massif alpin sont au cœur de la Convention Alpine et présents dans la plupart de ses protocoles. Les travaux les plus récents sont les Rapports sur l'État des Alpes (RSA) sur les villes alpines en 2023 et sur la qualité de vie dans les Alpes en 2025. L'étude « InTerAlp », élaborée dans le cadre du programme ESPON, publiée fin 2024 porte explicitement sur les territoires d'interfaces alpines et leur gouvernance.

### SUERA

Le plan d'action développe explicitement les enjeux de cohésion, d'équilibre, d'interdépendances et les relations villes-vallées-montagnes, notamment en matière de développement économique.

### Schéma de massif des Alpes (SIMA)

Le SIMA affirme l'importance d'une gouvernance multi-niveaux entre les espaces de montagne et les aires urbaines alpines (périmètres de SCOT cohérents, questionnement sur l'articulation des SCOT et les politiques contractuelles ...), afin de valoriser les complémentarités : favoriser les logiques de coopérations locales et interterritoriales, mettre en place des lieux de concertation entre les agglomérations et les territoires de montagne qui les entourent pour construire une approche solidaire et mutualiser les moyens (expertise, ingénierie, outils fonciers, financiers, ...).



## PROBLÉMATIQUE

Les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique questionnent les équilibres territoriaux, les complémentarités, les conflits d'usage et de partage des ressources. Ces politiques gagnent en pertinence à l'échelle villes-vallées-montagnes et se construisent plus durablement en s'appuyant sur de solides coopérations territoriales.



## FINALITÉS ET AMBITION

En 2050, l'adaptation du massif des Alpes au changement climatique sera réussie grâce au recours à :

des périmètres ou modalités de dialogue pertinents de gouvernance pour encourager les coopérations villes-vallées-montagnes,

l'élargissement des gouvernances des territoires alpins aux territoires voisins, pour inciter aux coopérations de réciprocité sur différentes problématiques communes

la mise en œuvre de dispositifs de solidarités territoriales et interterritoriales.

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- Stratégies de développement touristique des territoires alpins et sa gouvernance dédiée (Programme Espaces Valléens porté par le partenariat alpin Etat-régions)
- Conférence des Hautes-Vallées (Syndicat du Pays de Maurienne, CC Briançonnais, CC Pays des Ecrins, CC Guillestrois Queyras, et collectivités partenaires italiennes)
- APTV (Assemblée du pays de Tarentaise Vanoise)
- Syndicat du pays de Maurienne
- Mise en réseau des SCOT de montagne
- Groupe de travail sur les DSP engagé par l'ANMSM. Objectif : doter les collectivités territoriales concernées d'outils permettant de passer d'une station de ski à une station de montagne
- Contrats de réciprocités villes-montagnes conclus entre Grenoble Alpes Métropole et des intercommunalités voisines

## Démarches à amplifier ou à généraliser

Faire connaître et adapter les différents outils juridiques de gestion d'un domaine skiable (DSP ou régie)

Généraliser la solidarité entre petites/moyennes et grandes stations. Au titre de la RSE, DSF a créé une commission « solidarité ». Il serait utile de renforcer le fond de solidarité de DSF, en favorisant les prises de participations croisées.



## Nouvelles actions à mettre en place

De nombreuses actions relatives à cette thématique figurent dans d'autres fiches, notamment la fiche « Eau »

**Action 1 : Elaborer une grille d'analyse des coopérations villes-vallées-montagnes pour les SCoT de montagne soumis à l'avis du comité de massif des Alpes, permettant de qualifier les interactions territoriales et interterritoriales**.

Conditions de réussite :

Faire connaître ces critères d'analyse au porteur du SCoT avant l'arrêt (dès le début de la procédure, à mi-parcours avec présentation facultative du projet à des étapes clés de la procédure). Référencer ces analyses dans un dispositif d'observation et de suivi.

**Action 2 : Favoriser les interactions entre territoires voisins (intercommunalités de proximité, juridictions administratives italiennes pour les territoires frontaliers),** en expérimentant des modalités de dialogue réciproque entre territoires de montagne et agglomérations voisines et en déployant ces coopérations de réciprocités sur les différentes problématiques communes de massif (excursionnisme, mobilités, circuits courts, logement, formation, emploi, services écosystémiques, diversification des stations de montagne, etc.)

**Action 3 : Solliciter un fléchage d'une partie de la péréquation fiscale (cf. Fonds de péréquation intercommunale), pour conforter les solidarités interterritoriales alpines.**

Cette action pourrait prendre la forme d'une motion du Comité de massif et être pilotée par le collège des parlementaires.

FICHE THÉMATIQUE

# Intégrer les risques et l'incertitude

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Les risques naturels en montagne se caractérisent par la multiplicité et parfois la concomitance des aléas (éboulements rocheux, glissement de terrains, laves torrentielles, crues, avalanches, dégradation du permafrost, …) et par des vulnérabilités spécifiques liées à la topographie et à la géographie (accessibilité, activités économiques et touristiques, ...).

Avec le changement climatique, l'occurrence et l'intensité des phénomènes naturels augmentent, leur répartition spatiale peut être modifiée et de nouveaux aléas (par exemple aléas d'origine glaciaire) apparaissent, particulièrement en montagne, où le réchauffement est plus rapide que sur le reste du territoire national. (Cf. les catastrophes de la vallée du Vénéon le 21 Juin 2024, des vallées de la Vésubie, Tinée et Roya en octobre 2020).

Ces évolutions bouleversent les référentiels alpins de prévention, de gestion et de culture du risque, de reconstruction, d'habitabilité (accès, habitat, …), et questionnent l'action publique telle que mise en œuvre aujourd'hui.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

Les risques naturels sont pris en compte de façon transversale dans la plupart des Protocoles de la Convention alpine : Forêts de montagne, Aménagement du territoire et développement durable, Protection des sols, Transports. Le plan d'action de la Suera les intègre également via la résilience des infrastructures de transport en réponse aux effets du changement climatique, le renforcement de la coopération euro alpine et le soutien aux solutions fondées sur la nature.

Le SIMA présente deux grandes orientations en matière de risques naturels : la première est de développer une politique de gestion intégrée des risques naturels associant tous les acteurs d'un même territoire dans la prévention, la prévision et la gestion des crises ; la deuxième est d'accroître l'acceptabilité du risque par la population, informer, sensibiliser et éduquer le public, dont le public de passage, pour en faire des acteurs de la prévention.

**Éventuelles évolutions à apporter à ce cadre** : lien avec le PNACC3 et le plan national de prévention des risques d'origine glaciaire et périglaciaire (ROGP).



## PROBLÉMATIQUE

Comment intégrer les nouveaux référentiels de gestion des risques naturels dans les stratégies de transition et transformation des territoires alpins : économie dont le tourisme, éducation, emploi, urbanisme, agriculture, sylviculture, mobilité ?



## FINALITÉS ET AMBITION

Avec comme préalable indispensable l'atténuation de l'aléa et de la vulnérabilité, les territoires alpins auront développé en 2030 un véritable « réflexe risque », et auront intégré les questions de responsabilité et d'acceptabilité, dans tous les projets et secteurs d'activité, et par l'ensemble des parties-prenantes des territoires alpins.

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- Gestion intégrée des risques naturels sur le massif alpin : Démarches Territoires de gestion intégrée des risques naturels (TAGIRN), Stratégies Territoriales pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRiM), Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) dont ceux traitant du risque torrentiel en Isère
- Connaissance des aléas et surveillance des phénomènes : base de données sur les événements (ONF-RTM, BRGM, …), démarche de levée de doutes relative aux Risques d'Origine Glaciaire et Périglaciaire ROGP, observations participatives sur les ROGP (exemple Regards d'altitude)
- Sensibilisation, culture du risque : « Garde régionale forestière ».
- Intégration du risque dans l'aménagement et l'urbanisme : orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Risques et Résilience » de Grenoble-Alpes Métropole.
- Actions préventives menées par les communes : vidange de lacs glaciaires à Chamonix, Pralognan, Tignes, … diagnostic et confortement des ouvrages de protection, …
- Stratégies d'adaptation : Diagnostics de vulnérabilité et plans d'actions transversaux (diagnostic de vulnérabilité au changement climatique du département de l'Isère, démarche +4° du SCoT Mont-Blanc, etc.) et thématiques (étude de vulnérabilité des infrastructures de transport au changement climatique en région Sud)
- Déploiement de solutions d'adaptation fondées sur la nature (SfN), co-bénéfices et multifonctionnalités.
- Promotion de pratiques de gestion adaptées : approche multirisque liée à la forêt (Communes Forestières, ONF).
- Retours d'expérience (RETEX) à la suite d'événements majeurs (tempête Alex, La Bérarde, …)
- Coopération entre territoires alpins et euroalpins : ADAPTNOW, X-RISK-CC.



## Nouvelles actions à mettre en place

### Ambition 1 : Amplifier les démarches alpines de gestion intégrée des risques naturels (GIRN/STEPRIM)

#### Action 1.1 : Amplifier les démarches GIRN/STEPRIM déjà engagées avec l'accueil de nouveaux territoires sur l'ensemble du massif

S'il faut faire un choix, les secteurs à forte sinistralité ou exposés à de multiples risques seront priorisés.

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Commissariat de massif, Régions, DGPR, DREAL, DDT, ONF-RTM, Pôle Alpin des Risques Naturels

Acteurs à impliquer : Départements, tous les acteurs des écosystèmes territoriaux (EPCI, EPTB, …), structures gémapiennes, Espaces Valléens, GT Risques naturels du comité de massif, opérateurs de l'État dont Cerema

Objectifs :

- Poursuivre le développement des démarches GIRN/STePRiM, en soutenant une animation territoriale, pour que l'ensemble du massif soit couvert. Favoriser notamment le développement de STePRiM dans les Alpes du Nord.
- Soutenir la pertinence de la GIRN pour la prochaine programmation FEDER-Alpes Mieux articuler les dispositifs GIRN et STePRiM.

- Rendre claires et accessibles les différences entre les sources de financement, et leurs possibles complémentarités.
- Poursuivre l'animation du réseau des territoires

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

30 % des communes alpines ont été engagées sur un programme GIRN ou STEPRIM à l'échelle intercommunale GIRN entre 2020 et 2030, 50% entre 2020 et 2040, 80% entre 2020 et 2050

Indicateurs et calendrier d'évaluation :

Nombre de territoires engagés dans des démarches GIRN et/ou STePRiM et évolution de ce nombre,

Répartition de ces territoires dans le massif

Moyens à mobiliser : FPRNM, Feder Alpes, FNADT

**Action 1.2 : Mettre en place les conditions nécessaires pour pérenniser les démarches GIRN/STePRiM à la sortie du dispositif dans le cadre d'un projet de territoire consolidé**

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Commissariat de massif, Régions, Pôle Alpin Risques Naturels, DGPR, Territoires porteurs de GIRN, DREAL, DDT

Acteurs à impliquer : Départements, tous les acteurs des écosystèmes territoriaux (EPCI, EPTB, …), structures gémapiennes, Espaces Valléens, GT Risques naturels du comité de massif, opérateurs de l'État dont Cerema

Objectifs :

- Assurer que chaque territoire achevant une démarche GIRN / STePRiM dispose d'une stratégie pérenne et opérationnelle,
- Amplifier l'efficacité des démarches alpines de gestion des risques grâce aux programmes nationaux d'adaptation et de planification, articuler les démarches de gestion des risques avec les cadres et dispositifs nationaux en place (COP nationale et régionales avec en Auvergne-Rhône-Alpes le cahier montagne), et/ou avec les démarches locales (initiatives préexistantes sur ces territoires,
- Déployer les démarches de planification comme les PCAET, SCOT, PLU(i)…)
- Soutenir des projets de territoire consolidés pour permettre la transformation des territoires en intégrant le climat changeant.

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) : à définir

Indicateurs et calendrier d'évaluation : Pourcentage de territoires qui ont des stratégies de long terme, articulation avec le PCAET, optimisation de la gouvernance, effet levier sur les financements territoriaux, bonne articulation entre dispositifs PAPI et GIRN/STePRiM, bonne articulation avec les dispositifs d'adaptation (PCAET, SCOT valant PCAET, démarches +4°C, TACCT, etc.)

Moyens à mobiliser : D'autres dispositifs de contractualisation territoriaux (CRTE, PCAET, etc.)

## Ambition 2 : Passer de la culture et sensibilisation des parties prenantes au cran supérieur plus engageant de la responsabilité et de l'acceptabilité

**Action 2.1 : Monter et déployer un plan de formation sur les risques naturels en montagne à destination de différents publics : élus, jeunes « ambassadeurs », socio-professionnels en tant qu'acteurs-relais (gérant d'entreprise, camping, établissement scolaire, ...).**

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Comité de pilotage composé de 2 membres des GT Risques naturels du comité de massif, Jeunesse et Emplois-Formations

Acteurs à impliquer : acteurs associatifs, collectivités territoriales, socio-professionnels, services et opérateurs de l'État dont Cerema

Objectifs :

- Développer de nouveaux outils pour collectivement monter en connaissances et pour responsabiliser les acteurs.
- Former une génération entière, en déployant un plan de formation pendant 10 ans.
- Utiliser des situations concrètes (Roya, Vénéon, ...) pour travailler sur la question de la reconstruction / transformation des territoires sinistrés et pour la prévention sur les territoires voisins.
- Rendre plus visible et discutable les arbitrages entre sécurité des personnes, activités économiques, attractivité des territoires ou coûts des mesures de protection
- Développer les projets de sciences participatives

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2027 : Mise en place du comité de pilotage, lancement du plan de formation et premières formations

2027 : Réaliser un lexique pour que les acteurs du massif se comprennent

2040 : Plan de formation déployé dans l'ensemble du massif alpin depuis 10 ans, culture du risque largement partagée

2050 : Maintien d'une culture du risque commune, avec une adaptation régulière des contenus des formations et communications aux évolutions climatiques et sociétales

Indicateurs et calendrier d'évaluation : nombre de formations réalisées, nombre de personnes formées, diversité des acteurs concernés, formations multi-acteurs, réunions des six membres du comité de pilotage deux fois par an

Moyens à mobiliser : à définir

**Action 2.2 : Amplifier la collecte et l'accès à la donnée sur les risques naturels**

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Structure de gouvernance mixte rassemblant notamment l'ONF-RTM, les DDT, les collectivités territoriales (à toutes les échelles), Cerema, BRGM

Acteurs à impliquer : acteurs de la montagne, des territoires et de la science, porteurs de projets comme Regards d'altitude, Conseils départementaux, Régions

Objectifs :

- Faire monter en connaissances et en compétences les acteurs du territoire sur les risques naturels, en veillant à inclure tous les risques et activités à cette collecte de données, et à développer des études croisées (par exemple entre risques et tourisme)
- Développer les observations participatives, inclure les citoyens à la démarche et instaurer des espaces de rencontre et de conservation de la mémoire (en s'inspirant notamment des méthodes d'élaboration des cartes de localisation des phénomènes d'avalanches CLPA).
- Articuler les bases des données existantes et les observatoires
- Organiser des moments de mise en lien, d'interconnaissance sur ces questions de collecte et d'accès à la donnée, par exemple via un séminaire annuel à l'échelle du massif

Échéances calendaires : à définir

Indicateurs et calendrier d'évaluation : à définir

Moyens à mobiliser : se servir et développer la base de données de l'ONF-RTM comme référence statistique sur les risques naturels en montagne

## Ambition 3 : Soutenir et développer les solutions de prévention à co-bénéfices pour tous les acteurs du territoire

### Action 3.1 : Mettre en œuvre des dispositifs qui valorisent les services écosystémiques des milieux naturels, agricoles et forestiers

Acteur(s) copilote(s): (potentiel) DGALN, DRAAF, DREAL, Cerema, ONF

Acteurs à impliquer : GT Risques, GT Biodiversité, GT Forêts, GT Agriculture, Commission Espaces & Urbanisme

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2030 : Recenser toutes les méthodes, techniques et dispositifs basés sur les solutions d'adaptation fondées sur nature, premières mises en place.

2040 : Faire converger les différents dispositifs de soutien à ces solutions.

Indicateurs et calendrier d'évaluation : à définir

Moyens à mobiliser : à définir

### Action 3.2 : Mettre en œuvre des diagnostics de vulnérabilité du territoire

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Conseils départementaux, communes, intercommunalités, métropoles

Acteurs à impliquer : DDT, DREAL, Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, habitants et réseaux associatifs, gestionnaires de réseaux et d'infrastructures (ENEDIS, GRDF, SNCF, …), services d'eau et d'assainissement, Cerema, BRGM, Météo-France, acteurs de la sécurité civile (SDIS, PGHM, …) …

Objectifs :

- Identifier les risques d'exposition aux différents types d'aléa dans chaque territoire
- Mesurer la sensibilité et la capacité d'adaptation
- Elaborer une doctrine claire sur la vulnérabilité en montagne comme cela a pu se faire sur le littoral, où le recul du trait de côte est délimité et une doctrine est en place, notamment avec la possibilité d'intervention du fonds Barnier.

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) : à définir

Indicateurs et calendrier d'évaluation : Appui sur l'expertise locale, prise en compte des différentes dimensions du territoire, diagnostic multi-acteur, utilisation des méthodes de références (Référentiel National de Vulnérabilité aux Inondations, analyses ACB / AMC,…)

Moyens à mobiliser : à définir

## Ambition 4. Développer une solidarité territoriale à l'échelle du massif, notamment entre territoires amont et aval, et renforcer la compréhension, l'accessibilité et la soutenabilité des mécanismes assurantiels

### Action 4.1 : Accompagner les élus dans leurs stratégies assurantielles

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) services de l'État, représentants du secteur assurantiel, collectivités
Acteurs à impliquer : associations d'élus, assureurs, associations

Objectifs :

- Mettre en place des espaces d'échanges réguliers entre acteurs publics et assurantiels
- Produire des ressources d'aide à la décision

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2030 : Déploiement des premiers temps d'échanges et ressources

2050 : Consolidation et généralisation progressive

Indicateurs et calendrier d'évaluation : Nombre de rencontres organisées, participation des acteurs assurantiels, production et diffusion de supports d'information, niveau d'appropriation par les élus.

Moyens à mobiliser : à définir

### Action 4.2 : Acculturer les citoyens aux enjeux d'assurabilité et d'acceptabilité

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) services de l'État, représentants du secteur assurantiel, collectivités
Acteurs à impliquer : assureurs, associations

Objectifs :

- Développer des actions de sensibilisation des citoyens sur le rôle, les limites et les évolutions de l'assurance face aux risques

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2030 : Déploiement des premiers temps d'échanges et ressources

2050 : Consolidation et généralisation progressive

Indicateurs et calendrier d'évaluation : Nombre de rencontres organisées, participation des acteurs assurantiels, production et diffusion de supports d'information, niveau d'appropriation par les citoyens.

## Ambition 5. Améliorer la gestion post-catastrophe et la reconstruction des territoires, en tirant des apprentissages des événements vécus

### Action 5.1 : Structurer et généraliser la capitalisation et le partage des retours d'expériences signifiantes (RETEX) comme levier d'apprentissage territorial et de transformations

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) DGALN et DGPR, DDT, ONF-RTM, Cerema, BRGM

Acteurs à impliquer : tous les acteurs des écosystèmes territoriaux (EPCI, EPTB, …), Régions, PARN, IRMa, SDIS, préfectures, opérateurs de réseaux

Objectifs :

- Mettre en place une méthodologie partagée de collecte et de capitalisation des retours d'expérience après chaque événement
- Compléter la description de l'événement et de ses dommages par une documentation explicite des décisions prises, des contraintes rencontrées et des arbitrages réalisés
- Anticiper, à l'échelle d'un bassin de risque ou de vie, comment celui-ci pourrait être transformé après une catastrophe, afin de mieux s'y préparer.
- Transformer les difficultés vécues en leviers de résilience et faire des RETEX un outil d'apprentissage collectif
- Produire et diffuser des fiches synthétiques de bonnes pratiques et d'enseignements opérationnels, et favoriser la diffusion des RETEX auprès des territoires voisins

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2030 : création d'une base documentaire de retours d'expérience à l'échelle du massif,

2050 : généralisation et partage inter-massifs, mise à jour continue et intégration dans les politiques publiques territoriales

Indicateurs et calendrier d'évaluation : nombre de webinaires réalisés sur des RETEX, partage avec les territoires voisins, transmission des RETEX aux différentes échelles, pourcentage d'événements couverts par des RETEX

Moyens à mobiliser : dispositifs GIRN/STePRiM, réseaux scientifiques et techniques

### Action 5.2 : Planifier et accompagner la reconstruction et la transformation des territoires sinistrés

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) services de l'État, collectivités territoriales

Acteurs à impliquer : opérateurs de réseaux, acteurs économiques, organismes d'ingénierie territoriale

Objectifs :

- Organiser la coordination des acteurs impliqués dans la reconstruction

- Intégrer les principes de résilience et d'adaptation au changement climatique dans les projets de reconstruction
- Accompagner les territoires dans l'élaboration de stratégies post-catastrophe
- Identifier et structurer les questions stratégiques encore ouvertes relatives à la reconstruction résiliente des territoires sinistrés, en articulation avec les autres ambitions de la stratégie
- Développer des coopérations et retours d'expérience internationaux sur les démarches de reconstruction et de transformation territoriale post-catastrophe

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2030 : premiers dispositifs d'accompagnement mis en place, intégration systématique des principes de reconstruction résiliente
2040 : consolidation d'une culture territoriale du « reconstruire mieux »

Indicateurs et calendrier d'évaluation : nombre de territoires accompagnés, intégration des principes de résilience dans les projets de reconstruction

Moyens à mobiliser : FPRNM, dispositifs de contractualisation territoriale, partenariats et coopérations internationales

# SYNTHÈSE · CHAPITRE 1

# Gouverner l'adaptation par la coopération, la concertation et l'anticipation

## IDÉE FORCE

**L'adaptation du massif repose sur une gouvernance multi-niveau, éclairée par la science, ouverte à la jeunesse et capable de décider dans l'incertitude. Les solidarités entre villes, vallées et montagnes, la co-construction de projets ou de stratégies, la culture du risque et l'ingénierie territoriale constituent les conditions d'une action cohérente, comprise et efficace.**

## Les leviers à retenir

**Associer**

Faire des habitants, des jeunes, des acteurs économiques, scientifiques et associatifs des parties prenantes de la décision.

**Coopérer**

Adapter les périmètres d'action aux interdépendances réelles entre vallées, stations, villes et piémonts.

**Anticiper**

Partager la connaissance, intégrer l'incertitude et développer un réflexe risque dans toutes les politiques publiques.

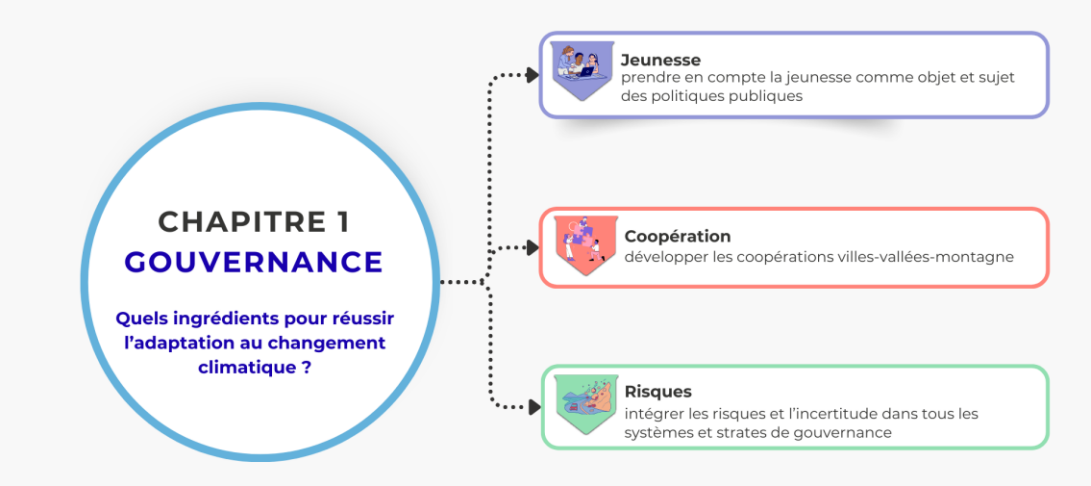


## Mots-clés

coopération · jeunesse · gouvernance multi-niveaux · solidarité territoriale · culture du risque · anticipation · ingénierie · dialogue · partage

CHAPITRE 2

# GESTION ÉCONOME ET DURABLE DES RESSOURCES DANS LES TERRITOIRES ALPINS

Connaître et partager les ressources, structurer une armature territoriale équilibrée.

# Introduction

### Un partage et une exploitation économes des ressources clés pour réussir les transitions

« On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré », c'est pourquoi l'adaptation au changement climatique est affaire d'innovation. L'innovation centrale proposée dans le présent PACC pour partager et économiser des ressources clés est d'adopter, vraiment, une approche systémique qui consiste notamment à intégrer plusieurs problématiques dans une même action, par exemple : atténuation et adaptation au changement climatique, habitat permanent et habitat touristique, déploiement des énergies renouvelables et préservation de la biodiversité, protection des puits de carbone et prévention des incendies de forêt et préservation de la biodiversité forestière, favoriser en même temps les activités de pleine nature, l'agriculture et la sylviculture, etc.

Au-delà des pistes d'actions concrètes, l'adaptation au changement climatique pourrait bénéficier d'innovations dans le domaine du droit et d'un meilleur couplage entre connaissances scientifiques et réglementation.

C'est en ce sens que le présent PACC convie à ne plus envisager seulement les Alpes comme un lieu à exploiter, mais également comme une nature exceptionnelle dont la protection et la préservation sont des services rendus à la Nation. Viser la reconnaissance du droit de la nature dans la loi, reviendrait à placer la montagne au cœur des préoccupations et ancrer une action efficace et durable de lutte face au changement climatique.

Par ailleurs, pour préparer l'avenir des territoires alpins, la capacité de charge des espaces est une piste intéressante de réflexion : il s'agit d'objectiver les équilibres et les régulations à mettre en place pour concilier les différentes activités sollicitant les mêmes ressources naturelles. Une réflexion en ce sens permettrait de limiter les dégradations et conflits d'usages. L'évaluation d'une capacité d'accueil soutenable amènerait ainsi à se questionner non seulement sur la durabilité des activités pratiquées mais aussi sur la santé des terres utilisées.

Les actions présentées dans ce chapitre incitent à écouter davantage les territoires, leurs besoins et les défis auxquels ils doivent faire face : renforcer la gouvernance de l'eau et améliorer la connaissance de la ressource et des milieux, structurer une armature territoriale équilibrée sobre en ressources, et enfin participer à concilier et assurer une médiation entre les pratiques et les activités qui coexistent.

La clé face au changement réside alors dans la capacité de tout cet écosystème à s'adapter, coopérer et réaliser des compromis afin d'effectuer une transition de la manière la plus douce mais aussi la plus efficace possible, dans le respect des limites planétaires des ressources.

FICHE THÉMATIQUE

# La ressource en eau

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Le massif des Alpes est historiquement décrit comme un château d'eau, notamment pour les territoires périphériques, dans lequel la ressource est perçue comme abondante.

Or, cette ressource en eau est d'ores et déjà très impactée par le changement climatique, en excès ou en manque, selon les territoires et les périodes de l'année. Le régime des précipitations connait déjà des modifications notables. La hausse globale des températures conduit à une élévation de la limite pluie-neige, et donc à une baisse du stock de neige en altitude. Cette baisse du stock pose problème pour la continuité des sources en milieu karstique et cela renforce les étiages/sécheresse en été, car la fonte de la neige contribue très fortement à l'apport en eau des cours d'eau alpins. La hausse des températures conduit aussi à une hausse de l'évapotranspiration. Enfin, la fonte accélérée des glaciers conduit dans un premier temps à un soutien d'étiage en période estivale mais compromettra significativement les stocks d'eau en montagne à la fin du siècle. L'ensemble de ces évolutions conduira à une modification importante des régimes hydriques des cours d'eau alpins, ce qui impactera les usages qui y sont liés.

Sur le plan quantitatif, la ressource en eau est fortement sollicitée pour des usages multiples : les prélèvements pour l'eau potable et l'abreuvement des troupeaux, l'irrigation ou l'industrie, la production énergétique, la production de neige de culture, pour les sports et les loisirs, etc. Des situations de tension sur la ressource, de pressions accrues sur les écosystèmes et de situations d'interdépendances conflictuelles entre usages ont ainsi pu voir le jour comme lors de sévères sécheresses enregistrées ces dernières années dans les Alpes. Il est à noter que la consommation d'eau potable décroit depuis quelques décennies, les consommations d'eau industrielle également (même si cela dépend des territoires), par contre la demande en eau agricole augmente, et de nouveaux usages interviennent (production de neige de culture, loisirs, …)

Sur le plan qualitatif, la qualité des ressources superficielles et souterraines peut être altérée sous l'effet de diverses pressions (urbanisation, industrie, agriculture). Les évolutions de l'hydrologie des cours d'eau auront aussi des impacts sur la qualité de la ressource puisque la réduction des débits en période estivale diminuera la capacité de dilution des cours d'eau.

Enfin, l'eau n'est pas simplement une ressource pour les habitants et les activités, c'est également un milieu naturel à part entière aux implications déterminantes pour la biodiversité. Les zones humides jouent notamment un rôle important de régulation des débits, de stockage de l'eau et d'amélioration de sa qualité

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

**Convention alpine** : mentionne l'eau comme étant l'un des principaux enjeux dans les Alpes et fixe l'objectif de « conserver ou de rétablir la qualité naturelle des eaux et des hydrosystèmes, notamment en préservant la qualité des eaux, en veillant à ce que les installations hydrauliques soient construites en respectant la nature et que l'énergie hydraulique soit exploitée dans un cadre tenant compte aussi bien des intérêts de la population qui y habite que de l'intérêt pour la préservation de l'environnement ».

**SUERA** : les Alpes constituent l'un des châteaux d'eau les plus importants d'Europe. Ses ressources sont largement utilisées et il existe une forte concurrence pour le sol et l'eau à des fins diverses (énergie, ménages, tourisme, agriculture, sylviculture et industrie). Il s'agit là d'un défi à relever en matière de recherche de modèles de transition et transformation socio-écologique susceptibles de produire des effets sur les écosystèmes.

**Schéma de massif** : invite à une réflexion collective, qui doit impérativement s'appuyer sur une connaissance objective du poids relatif de chacun des usages, puis à une conciliation des usages par des concertations et des négociations créant des compromis sur les différentes utilisations de l'eau. Les stocks d'eau que représentent les retenues et les barrages peuvent participer des solutions pérennes à mettre en place.

Sur la production de neige de culture, son développement doit s'intégrer à une gestion globale de la ressource en eau en privilégiant des ouvrages de stockage alimentés en période de hautes eaux aux prélèvements instantanés lors des étiages hivernaux. La mise en place d'un suivi des prélèvements à l'échelle du massif permettrait de mieux connaître les volumes prélevés et leur répartition spatiale et temporelle.

Pour les milieux naturels, le schéma de massif demande que les acteurs du massif œuvrent à la préservation des zones humides et à la sauvegarde des derniers espaces naturels d'eaux « vivantes », luttent contre l'artificialisation des cours d'eau et préservent leurs fonctionnalités écologiques.

Enfin, les différents enjeux de l'eau doivent, prioritairement en montagne, être intégrés dans les politiques d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme.

Le massif des Alpes appartient au bassin Rhône-Méditerranée. A ce titre la politique de l'eau du massif des Alpes est encadrée par le Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (SDAGE) Rhône Méditerranée. Un plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) 2024-2030 a été adopté en décembre 2023.

Les deux SRADDET fixent également des objectifs et des règles pour l'eau. Ainsi, le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes fixe comme objectif de préserver la ressource en eau pour limiter les conflits d'usage et garantir le bon fonctionnement des écosystèmes, notamment en montagne et dans le sud de la région et une règle sur la préservation de la ressource en eau qui est opposable aux documents d'urbanisme dans un rapport de compatibilité.



## PROBLÉMATIQUE

Comment acquérir et partager une meilleure connaissance des milieux aquatiques dans leur ensemble, de la ressource en eau, de ses usages ? Comment garantir dans les Alpes un partage équilibré et soutenable préservant les milieux naturels et répondant aux différents besoins anthropiques ?



## FINALITÉS ET AMBITION

Mieux connaitre les milieux aquatiques, les infrastructures hydrauliques existantes, les ressources en eau des Alpes et leurs évolutions en contexte de changement climatique

Avoir une visibilité partagée des différents usages et de l'évolution des besoins

Poursuivre les efforts de sobriété de l'ensemble des usages de l'eau tout au long de l'année

Limiter les conflits d'usages autour de la ressource en eau

Garantir l'intégrité des milieux naturels aquatiques et humides, ainsi que leur capacité à être vecteurs de services écosystémiques (dépollution, stockage de carbone, régulation des débits…)

Accompagner la renaturation des cours d'eau sur l'ensemble du linéaire du massif des Alpes et restaurer leurs fonctionnalités

Préfigurer une gouvernance locale de la ressource en eau, intégrant l'ensemble des usages à l'échelle du bassin versant

Intégrer la dimension de coopération transfrontalière sur les enjeux liés à l'eau, la ressource et les bassins versants dépassant les frontières administratives.

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

**Gouvernance :**

- Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
- Instances départementales et locales de concertation (Commissions locales de l'eau des SAGE, comités départementaux, contrats locaux, comités à l'échelle de bassins versants animés par les collectivités gemapiennes dont les EPAGE (Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) et les EPTB (Etablissements publics territoriaux de bassin), …)
- Réseau des acteurs de l'eau en montagne – REAUM (En région AuRA)
- Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Connaissance :**

- Projets INTERREG : ACLIMO (adaptation au changement climatique et prévention des risques) ; Waterwise (co-conception de solutions de gestion durable pour des eaux Alpines résilientes) ; ADROP (Alpine DROught Prediction)
- Projets de recherche nationaux : Explore 2 (projet de recherche à l'échelle nationale sur l'impact du changement climatique sur l'hydrologie)

**Etudes territoriales alpines**

- ClimEau
- Etudes menées à l'échelle de bassins versants : études ressources-usages-milieux, études volumes prélevables préalables aux PTGE, études et outils sur la ressource en eau portées par les EPTB à l'échelle des grand bassins versants alpins (Arve, Isère, Durance)
- Etudes menées à l'échelle de collectivités : exemple de l'étude sur la ressource en eau portée par le Département de l'Isère

**Apprentissage collectif, modalités de gestion concertées…**

- Initiatives citoyennes et collectives (Appel du Rhône, Parlement de l'Isère, ambassadeurs de l'eau en Chartreuse, …)

**Usages et milieux :**

- Réseau rivières sauvages et Association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne – ARRA2 (journées techniques, REX, formations…) ;
- Charte nationale signée en 2014 entre DSF et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, avec notamment un guide de coopération sur la gestion de l'eau
- Conventions entre alpagistes et domaines skiables sur l'utilisation de l'eau des retenues de stations pour l'abreuvement
- Inventaires départementaux et démarche de préservation des zones humides (Isère notamment)
- Projet partenarial services pastoraux - CEN sur la conciliation des usages pastoraux avec la préservation des zones humides en alpage (Isère notamment)
- Réflexions du réseau des services pastoraux et démarche Alpages sentinelles sur la ressource en eau en alpages
- Organismes uniques de gestion collective pour les prélèvements agricoles pour l'irrigation dans certains départements alpins ;
- Projets locaux autour du ralentissement des écoulements (Bourg St Maurice par exemple)
- Plan de sobriété hydrique des domaines skiables français

## Démarches à amplifier ou à généraliser

**Gouvernance :**

Objectif :

- Doter les territoires de montagne d'instances de dialogue et de concertation autour de l'eau
- Déployer la démarche PTGE sur les territoires alpins, avec en priorité les territoires en déséquilibre quantitatif identifiés dans le SDAGE et ceux identifiés comme étant vulnérables dans le PBACC.
- Encourager le déploiement de gouvernances locales de l'eau sur l'ensemble des territoires alpins pour anticiper les conséquences du changement climatique et décliner au besoin des PTGE ou tout autre démarche appropriée.
- Veiller à associer à ces gouvernances locales de l'eau en montagne, en plus des acteurs habituellement réunis sur les thématiques de l'eau, les acteurs suivants de :

  - l'environnement
  - du pastoralisme
  - l'économie et du tourisme (opérateurs des domaines skiables, …)
  - la forêt
  - la planification et de l'aménagement du territoire (adéquation besoin - ressource dans les documents d'urbanisme, trame verte et bleue, espaces naturels d'infiltration, de stockage, …)
  - ainsi que les représentants de la société civile

Ressource utile : revue de géographie alpine, 2024



## Nouvelles actions à mettre en place

**Action 1 : Améliorer la gouvernance de l'eau**

Objectifs :

- Questionner pour la révision du SDAGE l'intérêt d'intégrer un focus particulier sur les spécificités de l'eau en montagne et documenter les enjeux le cas échéant.
- Renforcer les liens entre comité de bassin et comité de massif.
- Veiller à travailler au sein des instances de gouvernance locale sur les conséquences des usages de l'eau sur les débits estivaux mais aussi hivernaux, sur l'ensemble du bassin versant (dont alpages)
- Mieux articuler la gouvernance Etat / préfet en situation de crise sécheresse avec les gouvernances territoriales, pour prendre en compte les situations territoriales.

**Action 2 : Mettre en réseau les acteurs de l'eau des Alpes** (SAGE, PTGE, contrats eau et climat, Gemapiens…) sur des sujets identifiés au préalable comme étant spécifiques à la montagne et qui ne seraient pas traités dans d'autres instances (par exemple mise en commun de données, partage d'un cadre de collectes de données adapté aux spécificités de montagne, tête de bassin versant …)

**Action 3 : Améliorer la connaissance des milieux aquatiques**

Objectifs :

- Partager un cadre méthodologique commun pour la collecte des données relatives à l'eau, en prenant en compte la saisonnalité (besoin de données mensuelles sur les prélèvements notamment, voire hebdomadaire les décisions de gestion se prenant à l'échelle de la semaine)

- Renforcer les compétences et les connaissances sur :

- Les ressources en eau via le renforcement de l'instrumentation des territoires de montagne ;
- les conditions biologiques (débit, température, …) et de bon état écologique (volet sédimentaire notamment) des cours d'eau de montagne ;
- les relations entre la fonte de la neige et des glaciers et le débit des cours d'eau ;
- les eaux souterraines dans les Alpes ;
- les besoins des milieux et les volumes maximum prélevables en fonction de l'évolution de la ressource disponible, par bassin versant (dans le cadre d'un PTGE ou d'une autre démarche de gestion concertée).
- L'intermittence en tête de bassin, afin de compléter le réseau « ONDE » (observatoire national des étiages) géré par l'OFB
- L'hydrologie « anthropisée » : connaissances des infrastructures hydrauliques et de leurs effets biologiques, hydrologiques, etc. et penser ainsi des voies d'adaptation soutenables
- Les interactions eau-sols-forêts
- La qualité de l'eau et sa pollution (exemple des PFAS, exemple des effets de la neige de culture et des retenues collinaires sur la qualité de l'eau, ..)

Acteurs à mobiliser : Agence de l'Eau, PNR, CEN, REAUM, politique régionale Biodiversité (partenariat CEN, Natura 2000).

**Action 4 : Renforcer le partage et la capitalisation des données et des connaissances**

- En soutenant les actions de partage d'information à l'ensembles des acteurs et notamment ceux du pastoralisme, du bois et du tourisme - faire le lien entre le Comité de massif, les structures GEMAPI et les structures de recherche.
- En associant une gouvernance élargie aux restitutions d'études ou de diagnostics territoriaux, que ce soit dans le cadre des projets ou d'autres espaces d'échange, tels que les groupes de travail existants.
- En mettant davantage l'accent sur les échanges entre les Alpes du Sud et les Alpes du Nord, ainsi que sur une diffusion plus large à l'échelle de l'ensemble de l'arc alpin.
- En valorisant des canaux complémentaires aux projets européens, afin de favoriser une diffusion plus continue et structurée des résultats et des bonnes pratiques (en particulier celles du plan d'action 2026–2028 de l'AG 6 de la SUERA).
- En favorisant la transparence sur les données de tous les acteurs prélevant de l'eau (industrie, agriculture, domaine skiable...)
- En encourageant la mise en place des OUGC pour mieux connaitre les prélèvements agricoles, bancariser et partager cette connaissance

**Action 5 : Partager un cadre méthodologique commun pour la gestion concertée des conflits d'usage**

Objectif :

- « Gouverner » et « arbitrer » mais aussi négocier, à une échelle territoriale fine, afin de forger des compromis qui fassent une large place au vivant.

**Action 6 : préserver la ressource et les milieux**

Objectifs :

- Identifier les zones humides en montagne (alpages, domaines skiables, …),
- Mieux connaitre le petit chevelu de tête de bassin-versant et discuter l'adaptation des pratiques pour assurer leur préservation et leur bon état voire leur protection, possiblement par des SFN quand c'est possible.
- Redonner des espaces de bon fonctionnement aux rivières pour redonner du support d'étiage via les nappes alluviales, souvent déconnectées. En complément de ce point, travailler sur la réduction de l'incision des cours d'eau, repenser la continuité sédimentaire pour limiter la déconnexion à ces nappes alluviales.
- Encourager et encadrer le multi-usages des retenues d'eau d'altitude existantes
- Soutenir les expérimentations en contexte de montagne sur la lutte contre l'assèchement des sols, le ralentissement des écoulements et le stockage de l'eau dans le sol et plus généralement en faveur de la sobriété (choix de types de semences moins consommatrices, végétalisation, amélioration de la qualité des sols pour mieux retenir l'eau et favoriser la biodiversité, adaptation des pratiques en maintenant une couverture végétale et éviter le travail intensif du sol, …)
- Expérimenter une utilisation nouvelle des canaux et de leur réseau d'irrigation gravitaire en mobilisant la ressource au printemps (période simultanée du début des besoins des plantes et de débits importants dans les cours d'eau) afin de recharger les nappes d'une part, et utiliser en partie ces nappes en été pour diminuer les prélèvements dans les cours d'eau pendant l'étiage.

Acteurs à mobiliser : Agence de l'Eau, PNR, CEN, REAUM, politique régionale Biodiversité (partenariat CEN, Natura 2000).

FICHE THÉMATIQUE

# Le logement dans les Alpes

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

La location saisonnière, souvent perçue comme plus lucrative que la location à l'année, et les prix de l'immobilier élevés (tant pour les locations que pour des transactions) ne permettent plus, dans certaines communes alpines, l'installation pérenne de jeunes, de familles et/ou de travailleurs (qu'ils soient permanents ou saisonniers). Cette problématique du coût des logements risque par ailleurs de s'intensifier avec un afflux de personnes qui vont souhaiter s'installer en montagne dans un avenir plus ou moins proche, considérant ces territoires comme des « refuges climatiques ».

Or, pour permettre une vie à l'année dans les Alpes, le logement est l'un des maillons indispensables de la chaîne d'habitabilité.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

### Convention alpine

La Convention alpine traite du sujet de l'habitat dans son protocole sur l'énergie, en faveur des économies d'énergie, de sa distribution et de son utilisation rationnelle dans le bâti, et dans son protocole sur l'aménagement du territoire, sur l'équilibre entre les différentes fonctions du territoire, la limitation des résidences secondaires, le rapprochement entre l'habitat et les services de mobilité.

### SUERA

La politique énergétique dans la région alpine met l'accent sur l'efficacité énergétique dans les secteurs public et privé et souligne qu'une réduction sensible de la consommation d'énergie pourrait être réalisée dans le secteur du logement.

### Loi Montagne

La loi montagne prévoit des dispositifs pour améliorer les conditions d'hébergement des travailleurs saisonniers. Elle précise qu'en zone de montagne, les SCoT doivent définir des objectifs de réhabilitation de l'immobilier de loisirs. Elle ouvre également l'accès aux Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs (ORIL) à de nouvelles catégories de bénéficiaires.

### Schéma de massif

Concernant la thématique du logement, le SIMA s'est fixé les deux objectifs suivants :

Développer des outils et des moyens pour privilégier la réhabilitation de l'habitat existant à la construction neuve,

Prioriser l'usage du foncier en limitant celui à destination de constructions occasionnellement occupées pour privilégier celui en faveur de l'habitat permanent ou durablement occupé

### SRADDET

Le SRADDET est un schéma régional qui fixe les grandes orientations pour l'aménagement, le développement durable et l'égalité des territoires.

Le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes précise que les objectifs de production de logements définis dans les documents de planification et d'urbanisme doivent être cohérents avec les niveaux de polarité et les besoins observés sur le territoire et les territoires voisins en matière de maintien et d'accueil de population, de parcours résidentiels et de diversification de l'offre de logement (habitat intermédiaire, formes alternatives, etc.) notamment.

Le SRADDET de Provence-Alpes-Côte d'Azur consacre, quant à lui, a minima 50% de la production totale de logements à une offre de logements abordables à destination des jeunes et des actifs. Cette production sera […] réalisée prioritairement par le renouvellement urbain et la réhabilitation. Il prévoit également la réhabilitation énergétique de 50% des logements construits avant 1975 (date des premières réglementations thermiques).



## PROBLÉMATIQUE

Dans un contexte de changement climatique et de sobriété foncière, comment garantir la possibilité d'habiter en montagne à l'année dans des territoires vivants ?

Il s'agira de répondre à tous les besoins, sans les opposer :
En termes de saisonnalité : présence permanente ou saisonnière (travail, tourisme et loisir, climat, …)
En termes de parcours de vie : actifs, jeunes, familles, personnes âgées, …

Une offre suffisante et abordable de logements pour les jeunes est essentielle pour l'économie de montagne avec un parcours résidentiel adapté ; comme l'est tout autant une offre de logements adaptés aux personnes vieillissantes contribuant largement à l'économie et à la vie locale.



## FINALITÉS ET AMBITION

En 2050, les habitants permanents (ménages de tous âges et de toutes classes sociales) et les travailleurs saisonniers n'auront plus de difficulté pour se loger. L'équilibre entre les différents types d'habitat aura pu être trouvé grâce notamment à une « juste » planification des nouveaux logements, qu'il s'agisse de logements rénovés, de bâti requalifié ou de constructions neuves.

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- Groupe de travail « Logement » de la DDT 73 sur « Le logement pour la montagne de demain » décloisonnant les actions en faveur du logement permanent et celles en faveur de l'hébergement touristique ou saisonnier
- Enquête ADRETS / DHUP / ANCT sur les conventions de logement saisonnier
- SCOT Tarentaise (73) – prescriptions en faveur du logement des saisonniers et de la maîtrise foncière touristique
- Dispositif « Sud saisonniers » porté par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutenant la création de logements pour les travailleurs saisonniers
- Démarche d'ATOUT France sur la rénovation et la remise en tourisme de l'immobilier de loisirs
- Préconisations des chartes de parcs naturels régionaux pour un habitat durable
- Conditionner toute nouvelle construction à la ressource en eau disponible sur le territoire -> « Plan Marshall » du Pays de Fayence (Var)
- Espace Conseil France Rénov porté par le département des Alpes de Haute-Provence (dans le cadre d'un pacte territorial France Rénov)

## Démarches à amplifier ou à généraliser

- Promouvoir les observatoires départementaux sur le logement (exemple : plan départemental de l'habitat isérois, stratégie Habitat du Département des Hautes-Alpes)
- Faire connaître voire généraliser la démarche de la DDT 73 à l'ensemble des départements alpins
- Pérenniser le suivi à l'échelle alpine des conventions de logement des travailleurs saisonniers
- Poursuivre et renforcer la dynamique de rénovation et de remise en tourisme de l'immobilier de loisirs



## Nouvelles actions à mettre en place

Cette fiche s'articule avec d'autres fiches du PACC, en particulier celles relatives à l' « économie présentielle » et la « gestion économe du foncier »

**Action 1 : Porter à la connaissance des élus et acteurs locaux les outils existants de la politique de l'habitat**

Objectif : Créer ou mettre à disposition un vademecum à vocation de pédagogie et de sensibilisation.

Ce vademecum comprendra notamment :

- La liste des outils à disposition des collectivités (outils législatifs comme ceux permettant de privilégier l'habitat permanent à de l'hébergement touristique, plateformes pour évaluer le gisement foncier ou les logements vacants, etc.) ;
- Une partie spécifique à destination des entreprises permettant leur accompagnement dans la recherche de solutions pour le logement de leurs salariés ;
- Une partie spécifique sur les financements possibles pour les opérations de réhabilitation ou de restructuration du bâti existant ;

Pilote (potentiel) : un sous-groupe du GT Logement du Comité de massif avec l'appui du Cerema

Acteurs à impliquer : Cerema, ADIL, DDTs alpines volontaires, Action Logement, DHUP, DREAL, CAUE, Départements volontaires

Echéance : 1er semestre 2027

Ressources existantes :

- Guide « Lutte contre l'attrition des résidences principales en zone de montagne » réalisé par la DDT de Savoie
- Les accompagnements d'Action Logement en territoires de montagne

**Action 2 : Elaborer une grille d'analyse sur la thématique du logement pour les SCoT de montagne soumis à l'avis du Comité de massif des Alpes.**

Objectif : Réaliser un outil d'analyse mobilisable à plusieurs étapes de façon à aider les porteurs de SCoT à se poser les « bonnes » questions au moment de l'élaboration ou de l'évolution d'un SCoT puis à proposer un bilan lorsque le projet est arrêté et soumis à avis.

Cette grille pourrait contenir par exemple des préconisations sur les sujets suivants (non exhaustif) :

- L'analyse du logement dans une logique systémique globale tout en ayant une approche territoriale,
- La priorisation donnée à la réhabilitation de l'habitat existant, la reconversion des friches et la résorption de la vacance, par rapport à la construction neuve,
- La priorisation du foncier disponible pour de l'habitat permanent ou du logement saisonnier,
- Les prescriptions en faveur de la sobriété énergétique et de la qualité environnementale de l'habitat,
- Les prescriptions en faveur de l'habitat inclusif, ou de la diversité des typologies : co-living, habitat partagé, participatif, modulable, intergénérationnel...

Chaque SCoT complèterait la grille d'analyse « Logement » demandée ; celle-ci est fournie par le commissariat de massif, en tant que secrétaire du Comité de massif.

Conditions de réussite :

- Elaborer un outil de façon collaborative.
- Communiquer au porteur de projet de SCoT ces critères d'analyse dès le lancement de la procédure.
- Inciter le porteur de SCoT à présenter son projet avant l'arrêt (à mi-parcours)

Pilote : Commissariat de massif

Acteurs à impliquer : membres du GT Logement et de la commission « Espaces et urbanisme » du comité de massif ; référents du club montagne de la fédération des SCOT ; DDT alpines volontaires

Échéance calendaire : 1er semestre 2027

Indicateurs et calendrier d'évaluation : Qualité de remplissage de la grille d'analyse (dispositif d'évaluation de l'outil à définir)

Moyens à mobiliser : temps agent pour construire une grille d'analyse puis pour l'adapter en fonction des premiers retours

Ressources existantes : SIMA, guide du Cerema « SCoT et montagnes - Repères techniques et juridiques »

### Action 3 : Inciter toutes les intercommunalités alpines à disposer de diagnostics Logement

Objectif :

- Faire en sorte que toutes les intercommunalités alpines, qu'elles soient obligées ou pas d'élaborer un PLH, réalisent un diagnostic permettant de disposer de données sur la thématique du logement, de définir les enjeux principaux et les besoins de chaque territoire, et de construire une stratégie adaptée à chaque situation territoriale (Exemple : focus sur le traitement du logement vacant, et/ou du logement pour les travailleurs saisonniers, etc.).

A noter : Certains aspects des diagnostics peuvent aussi dépasser les périmètres intercommunaux. Ainsi, il peut parfois être judicieux d'encourager les collectivités à considérer l'influence ou non de métropoles en termes de mobilités inter-résidentielles des multi-résidents (résidents secondaires et étudiants par exemple). Par ailleurs, il peut être également intéressant d'identifier la distribution spatiale de l'habitat permanent vis à vis des espaces de quotidienneté des habitants à l'année (par exemple quels types de logements près des écoles, des commerces, etc.).

Conditions de réussite :

- Préparer avec les acteurs pertinents la liste des données utiles et souhaitées dans le cadre de cet exercice ainsi que le degré de connaissance utile (quantifier, localiser, qualifier).
- Mobiliser et rassembler la donnée déjà existante et identifier les manques, ainsi que les observatoires et méthodes pour recueillir ces données
- S'assurer que les diagnostics demandés par la loi Montagne dans le cadre des conventions sur le logement saisonnier sont réalisés et communiqués, pour une appropriation par tous les acteurs du territoire
- Identifier les besoins en ingénierie nécessaires à la réalisation de ces diagnostics et proposer un accompagnement (sous condition)
- Simplifier les diagnostics demandés (vs PLH) tout en ayant une vision globale du parc de logements du territoire
- Avoir une vision transversale de l'évolution de l'état du parc de logements face à la perméabilité des usages des propriétaires

Copilotes (potentiels) : CEREMA et DHUP

Acteurs à impliquer : Services techniques de l'habitat au sein des intercommunalités /Intercommunalités de France / services de l'État dont DREAL et DDTs alpines volontaires / Atout France/ SCOT/ Banque des territoires / EPF

Echéances calendaires : 2030

Echéances intermédiaires :

- Carte des PLH en 2026
- 2ème semestre 2027 pour l'élaboration d'un guide méthodologique de type « PLH simplifié » pour les intercommunalités non obligées (c'est-à-dire de moins de 30 000 habitants)

Indicateurs et calendrier d'évaluation :

- Ratio entre le nombre de diagnostics réalisés et le nombre d'EPCI alpins
- Nombre de diagnostics « Logement » réalisés dans les intercommunalités alpines et transmis aux services de l'État local
- Carte des PLH alpins en 2026 puis en 2035

Moyens à mobiliser :

Humains : temps agents des différentes structures mobilisées

Financiers : mutualisation possible d'achats de données dans le cadre des observatoires départementaux -> voir comment les intercommunalités peuvent se saisir de cette opportunité

Ingénierie : méthodologie à mettre en place et à partager pour la création et l'animation d'observatoires

Ressources existantes : Observatoires départementaux ; observatoire d'Atout France en cours d'élaboration ; RETEX d'intercommunalités ayant déjà réalisé ces diagnostics ; fiche pédagogique du CEREMA pour l'élaboration des PLH ; outils de connaissance du parc de logements vacants (plateforme LOVAC), du parc d'hébergements touristiques des communes et stations de montagne (méthodologie CONITIFF, base de données anonymisées CARTAGENE) ; méthode d'optimisation foncière territoriale (méthode SOFT du CEREMA), etc.

**Action 4 : Promouvoir et étendre les bonifications du dispositif de « Acquisition-Amélioration » expérimentées dans les départements 04 et 05 à d'autres départements du massif des Alpes**

L'acquisition-amélioration consiste à acheter des bâtiments existants (souvent anciens ou vacants) pour les rénover et les transformer en logements sociaux de qualité. Ces opérations peuvent bénéficier d'une aide de l'État. Dans deux départements de montagne (Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes), le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a complété, en 2025 et 2026, cette aide « de droit commun » par un bonus, afin de faciliter la réalisation d'opérations plus difficiles à financer du fait de leur taille modeste, de leur répartition diffuse, et des coûts plus élevés des travaux en montagne.

- La présente action vise à promouvoir cette décision et voir comment la mettre en œuvre dans d'autres départements alpins.

Pilote : commissariat de massif

Acteurs à mobiliser : SGAR et DREAL PACA, DDT, bailleurs sociaux, collectivités (Région, Département, intercommunalités, communes, …), EPF, Action Logement, Caisse des Dépôts et Consignations, Banque des territoires

Echéance : fin 2026

Ressource existante :

RETEX DREAL PACA et flyer « Rénover pour loger. L'acquisition – amélioration au service de votre commune »

**Action 5 : Rénover ou restructurer le bâti communal inoccupé pour accroître le parc de logements**

### Sous-action 5.1 : Identifier le parc vacant de chaque collectivité

Pilotes (potentiels) : communes et intercommunalités

Acteurs à impliquer : élus, services techniques de l'habitat, Départements, ADIL, CAUE

Echéance : 2028

Ressource existante :

- Plateforme LOVAC https://datafoncier.cerema.fr/lovac
- Diagnostic « Logement » réalisé par les collectivités (cf. action 3)

### Sous-action 5.2 : Traiter le parc vacant

Pilotes (potentiels) : communes et intercommunalités

Acteurs à impliquer : élus, services techniques de l'habitat, Départements, ADIL, CAUE, ANCT, Préfectures, Action Logement, Banque des territoires

Echéance : 2030

Moyens à mobiliser :

Humains : temps agents des différentes structures à mobiliser ; recruter un chef de projet dédié selon la taille du parc à rénover (voir les mutualisations possibles)

Financiers : DETR / DSIL / Fonds vert / Prêts ou subventions d'Action Logement / Prêt de la Banque des territoires / autofinancement

Ingénierie : technique et financière

Ressource existante : RETEX de projets vertueux réalisés par des collectivités alpines ; accompagnements d'Action Logement ; information sur les aides à la rénovation (cf. Guide Action 1)

## Action 6 : Faciliter la transformation d'hébergements touristiques en logements permanents

Cette action sous-entend qu'un diagnostic logement a été réalisé et que celui-ci amène le territoire à constater un déficit persistant de logements permanents pour répondre aux besoins de la population locale. Il s'agit ici de **trouver un équilibre en fonction de la situation de chaque territoire** et non de considérer qu'il faut systématiquement transformer des hébergements touristiques en logements permanents.

### Sous-action 6.1 : Imaginer des dispositifs fiscaux incitatifs

Il s'agit de créer des outils législatifs permettant de prioriser les ventes ou locations pour l'habitat permanent et d'encadrer les prix de ces transactions. Les territoires alpins pourraient constituer des lieux d'expérimentation intéressants.

Quelques pistes à exploiter :

- Déduire des frais de succession la somme des travaux engagés pour rénover un logement
- Mise en place d'un crédit d'impôt (équivalent par exemple aux frais d'agence à la charge du vendeur ou à un certain pourcentage du montant de la vente), dans des zones où il manque des RP (ce qui nécessite préalablement une identification de ces zones par la puissance publique), pour la vente d'un logement destiné à de la résidence principale ou à un employeur qui achèterait le bien pour loger ses salariés saisonniers -> engagement des acquéreurs pendant 10 ans minimum

- Fléchage partiel de la taxe de séjour pour inciter les propriétaires privés à mettre leur bien à la location pour des actifs + garantir le paiement des loyers (cf. dispositif d'Action Logement)
- Obligation de suivi des meublés touristiques et de l'enregistrement de la taxe de séjour

Pilote (potentiel) : Collège des parlementaires du Comité de massif, sur sollicitation du commissariat de massif

Acteurs à impliquer : Régions, Départements, Atout France, ANEM, ANMSM, DSF, CNM

Echéance : 2028

Ressource existante : Travaux de DSF pour réduire la charge fiscale des entreprises qui proposent des solutions de logement à leurs salariés

### Sous-action 6.2 : Valoriser les démarches entreprises sur certains territoires

- Quartier des alpins à Bourg-Saint-Maurice (Savoie),
- Travaux menés par la communauté de communes de l'Oisans (Isère)
- Dispositifs pouvant être également partagés : les services d'intermédiation locative, les avantages fiscaux de type Loc'Avantages, les rachats d'hébergements touristiques déqualifiés par une SEM associant les employeurs, etc.

Pilote : commissariat de massif
Echéance : fin 2026

**Action 7 : Proposer la mise en place d'un fonds d'aide à la rénovation énergétique spécifique aux territoires de montagne avec une condition de destination du logement (habitat permanent et logements pour les saisonniers).**

Conditions de réussite :

- Aide soumise à des conditions de revenus à fixer en fonction des tranches fiscales en vigueur.
- Un cadre unique à l'échelle du massif alpin pour une équité territoriale
- Accès à l'information et accompagnement des propriétaires (sur le dispositif, sur les artisans agréés, etc.) facilités par la commune ou l'EPCI -> un lieu physique de sensibilisation, conseils, interconnaissance, etc. (Maison intercommunale de l'habitat, conciergerie, maison des propriétaires, etc.)
- Montée en compétences des artisans locaux et qualification des entreprises

Pilote (potentiel) : Le Conseil national de la montagne

Acteurs à impliquer : Atout France, DHUP, ANAH (pour bénéficier de son expérience sur MaPrimeRénov), EPCI, DREAL, Banque des territoires)

Echéance calendaire : 2028

Indicateurs et calendrier d'évaluation :

- Nombre de rénovations financées par ce fonds en 2030 puis en 2034 (échéance Loi Le Meur)
- Part des logements classés au DPE A/B/C/D

Moyens à mobiliser :

Humains : temps agents dans les structures mobilisées

Financiers : Financement du fonds via un mécanisme de solidarité territoriale nécessitant de revisiter le fonds de péréquation intercommunale, du mécénat, des dons, subvention Banque des territoires, etc.

Ressource existante : analyse des retombées économiques et fiscales menée par Atout France

FICHE THÉMATIQUE

# Les énergies renouvelables

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

La transition énergétique et le développement des énergies renouvelables (EnR) est un enjeu stratégique pour la France, en plus des démarches de sobriété engagées qui restent un préalable indispensable à tout développement. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit notamment de porter la part des énergies renouvelables à plus de 33 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Ces objectifs nationaux sont cohérents avec le chemin nécessaire pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Aussi, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables de 2023 prévoit notamment de planifier avec les élus locaux le déploiement de ces énergies dans les territoires et la définition de zones d'accélération dédiées.

Les Alpes sont historiquement un territoire de production d'énergies renouvelables, en particulier par la production d'énergie hydroélectrique qui en représente une part très importante (l'hydroélectricité représente 42% des ENR en France en 2025 mais seulement 12% de la production électrique). Au-delà des barrages historiques, les collectivités développent des micro-centrales hydroélectriques sur de plus petits cours d'eau en tête de bassin.

Le massif a également développé la filière bois énergie et les réseaux de chaleur. L'utilisation de cette énergie renouvelable est encore en phase de croissance. Enfin, la filière solaire présente un potentiel de production important.

Le développement de ces énergies renouvelables est à organiser au sein du massif des Alpes en fonction des enjeux de préservation des paysages et des ressources, des espaces naturels, agricoles et forestiers et de la biodiversité qu'abritent ces surfaces. La production et le développement des énergies renouvelables doivent donc être pensés dans une approche territoriale systémique, au croisement de tous les enjeux.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

La Convention alpine prévoit la promotion et l'utilisation préférentielle des ressources d'énergie renouvelables selon des modalités respectueuses de l'environnement et du paysage. Elle encourage l'utilisation rationnelle (en adéquation avec tous les autres usages et le respect de quantités et de qualités suffisantes pour garantir la bonne santé des écosystèmes) des ressources en eau et en bois provenant de la gestion durable des forêts de montagne pour la production de l'énergie.

Enfin, elle prévoit de veiller à ce que les installations hydrauliques soient construites et l'énergie hydraulique exploitée dans un cadre tenant compte aussi bien des intérêts de la population que de la préservation des écosystèmes susceptibles d'être impactés.

La SUERA promeut l'efficacité énergétique et la production et l'utilisation d'énergies renouvelables dans la région Alpine, tout en précisant qu'il est primordial de trouver un équilibre entre les intérêts de la politique énergétique, de la protection de la nature et de l'usage des sols pour assurer un développement soutenable.

**Le Schéma de massif** :

Prévoit de maîtriser et de limiter les consommations foncières ;

Reconnaît que la production d'énergie solaire électrique présente un potentiel intéressant ;

Encourage la poursuite du développement du bois énergie et des réseaux de chaleur, comme valorisation complémentaire pour le bois qui ne peut pas avoir de valorisation matière ;

Préconise de ne pas développer de productions agricoles dans un objectif de production énergétique.

Le comité de massif a adopté en octobre 2024 une motion sur « la meilleure prise en compte de la biodiversité et des paysages dans le développement des EnR en montagne en substitution aux énergies fossiles ».



## PROBLÉMATIQUE

Comment poursuivre et accompagner le développement des énergies renouvelables dans les Alpes, tout en préservant les paysages, la biodiversité et les espaces agricoles et forestiers



## FINALITÉS ET AMBITION

En 2030/2050, la contribution des Alpes à la production d'énergies renouvelables a augmenté tout en préservant les milieux naturels, forestiers et agricoles

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- Installations photovoltaïques sur les espaces anthropisés (toitures, parkings)
- Station de transfert d'énergie par pompage en montage (ex : Domaine skiable de Serre Chevalier ; Grand Maison)
- « Boucle d'eau énergétique » pour l'alimentation d'un réseau de chauffage et de refroidissement à partir d'eaux lacustres (Ex : St Gingolph à partir du Lac Léman)
- Autonomie énergétique de sites isolés (refuges par exemple)
- Equipements existants sur réseaux anthropisés pour production hydroélectrique
- Méthode de l'ADEME : EnR'CHOIX
- Démarches de type centrales villageoises :
- SOLELY BREQUIN sur la communauté de communes de Maurienne Galibier https://www.solelybrequin.centralesvillageoises.fr/
- VercorSoleil dans le massif du Vercors https://www.vercorsoleil.centralesvillageoises.fr/

## Démarches à amplifier ou à généraliser

Les orientations de certains SCoT :

- en faveur de l'équipement de sites déjà anthropisés et qui prévoient des restrictions pour l'installation de centrales photovoltaïques au sol ;
- le conditionnement de la création de centrales à biomasse bois à la réalisation préalable d'études montrant la disponibilité des ressources locales en bois-énergie, la ressource forestière étant mobilisée par plusieurs usages.



## Nouvelles actions à mettre en place

**Action 1 : Accompagner le déploiement de solutions innovantes pour le développement d'installations d'énergies renouvelables en montagne sur des installations anthropiques**

Objectifs :

- Etablir un recueil de projets menés dans les Alpes et dans d'autres massifs : turbinage des réseaux anthropisés, installations solaires sur équipements des domaines skiables, panneaux photovoltaïques verticaux, etc.
- Partager une documentation sur les dispositions réglementaires liées à ce type d'installations
- Organiser des actions de sensibilisation (par exemple un webinaire) sur la thématique auprès des élus de montagne et des domaines skiables

**Action 2 : Encourager l'implantation d'équipements photovoltaïques sur les espaces déjà artificialisés**

Objectifs :

- Avoir une vision globale du potentiel afin de prioriser les sites les plus favorables et préserver les sites plus contraints au niveau biodiversité / paysager / technique...
- Mener au besoin des études spécifiques sur le photovoltaïque en toiture en montagne : surcoût lié au renfort des structures / charpentes et aux difficultés d'assurabilité des projets. En effet, les avis technique (ATEC) et Enquête de Technique Nouvelle (ETN), documents demandés par les assurances, sont majoritairement valables jusqu'à 900m d'altitude.
- Examiner l'intérêt d'une évolution du cadre règlementaire, législatif ou normatif en lien avec l'évolution des conditions d'enneigement (la limite de 900 m est-elle toujours justifiée dans un contexte de raréfaction de la neige ?)

**Action 3 : Sensibiliser les élus de montagne sur les impacts économiques et écologiques de la petite-hydroélectricité sur les cours d'eau de montagne, notamment en tête de bassin versant.**

Objectifs :

- Sensibiliser à la préservation et la non dégradation des petits cours d'eau en cohérence avec le SDAGE.
- Vulgariser les constats, expliciter l'origine de l'eau turbinée et les perspectives de débits en contexte de changement climatique.
  L'impact de ces aménagements sur les cours d'eau reste en effet souvent sous-estimé ou ignoré (perte de continuité, écologique/sédimentaire, baisse du débit en aval donc perte du débit naturel, affaiblissement de la rivière, lit amoindri etc.), et la balance coûts / bénéfice est difficile à estimer pour des ouvrages parfois très petits
- Dresser l'état des connaissances
- Partager entre services de l'État présents sur le massif les documents de doctrine existants (à l'image de ceux produits par les DDT pour le photovoltaïque)
- A défaut élaborer un vadémécum d'aide à la décision (cadrage juridique, points d'attention Organiser un webinaire de sensibilisation (cadre économique, juridique, environnemental)

Acteur(s) copilote(s) (pressentis) : Représentants des milieux aquatiques, Syndicats de rivières, Fédérations de pêche

Acteurs à impliquer (pressentis) : Représentants des milieux aquatiques, Syndicats de rivières, Fédérations de pêche, DREAL et DDT (webinaire)

Échéances calendaires :

2027 : état des connaissance et partage des éléments de doctrine existants

2028 : vadémécum et webinaire

**Action 4 : Améliorer la planification des projets de développement d'EnR dans les SCoT de montagne, et l'élargir si besoin aux projets de microcentrales hydroélectriques.**

L'approche par la planification de niveau SCoT permet en particulier une approche systémique des ENR à la croisée de tous les enjeux (biodiversité, paysage, sobriété foncière, agriculture, eau, urbanisme...)

**Action 5 : Analyser les effets cumulés des installations d'énergies renouvelables diffuses et leurs conséquences sur l'environnement (comme par exemple sur la fragmentation des habitats naturels et la préservation des espèces emblématiques) et sur les paysages. (Dialogue à engager avec les SCoT alpins et notamment ceux engagés dans le programme LIFE BIODIV France)**

Acteur(s) copilote(s) (pressentis) : Unité de recherche (à préciser)

Acteurs à impliquer (pressentis) : fédération des SCoT de montagne – lien avec LIFE Biodiv'France

Objectifs :

- Partenariat de recherche à établir en vue d'une revue bibliographique/thèse

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2027 : construction du projet

2028-2030 : thèse

**Action 6 : Accompagner la réappropriation de la production et la consommation d'ENR à l'échelle locale**

Encourager l'émergence et le portage de projets en faveur de la transition énergétique s'inscrivant dans une logique de territoire, de type Centrales Villageoises : partenariat entre citoyens, collectivités et entreprises locales, contribution aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux croisés (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.), en mutualisant les méthodes et outils.

FICHE THÉMATIQUE

# Préserver les puits de carbone

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Les Alpes abritent une diversité d'écosystèmes naturels (forêts, prairies, zones humides, sols riches) qui jouent un rôle clé dans la séquestration du carbone atmosphérique. Ces puits de carbone naturels participent activement à la régulation du climat local et global. Pourtant, ces milieux sont aujourd'hui fragilisés par le changement climatique, la pression foncière, la déprise agricole, les crises sanitaires et certaines pratiques de gestion. Leur préservation et leur valorisation sont donc cruciales pour atteindre les objectifs climatiques régionaux, nationaux et européens, en complément des efforts de réduction des émissions.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

### Convention alpine

Propose un cadre transnational de protection des écosystèmes alpins (forêts, sols, prairies) favorisant leur rôle de puits de carbone, via des protocoles Forêt de montagne, Nature et l'entretien du paysage et Agriculture de montagne.

### SUERA

Encourage l'innovation et la coordination des politiques climatiques à l'échelle macro-régionale, en soutenant des actions concrètes telles que la gestion durable des ressources naturelles, des paysages et la gestion du changement climatique.

### Schéma de massif

Décline les priorités nationales d'aménagement et de transition écologique pour les Alpes françaises, en ciblant notamment la séquestration carbone dans les milieux forestiers et pastoraux à travers des projets territoriaux.

### Cadres régionaux

Contrats régionaux de Filière Forêt-Bois

Programme Régionaux de la Forêt et du Bois

Initiative 4/1000, lancée par la France lors de la COP 21, qui vise à augmenter le taux de carbone dans les sols.



## PROBLÉMATIQUE

Comment préserver et renforcer les puits de carbone alpins face aux pressions environnementales, socio-économiques et climatiques croissantes ?



## FINALITÉS ET AMBITION

Protéger les forêts alpines et leurs fonctionnalités et assurer une gestion et une exploitation durable
Préserver des milieux ouverts et des zones humides « en bonne santé » grâce à une approche écosystémique
Préserver les prairies permanentes
Développer les solutions fondées sur la nature pour la renaturation et la restauration des milieux

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- Nombreux projets et expérimentations sur le renouvellement forestier et la gestion forestière en contexte de changements climatiques (voir recueil produit par le GT forêt-bois)
- Cartes des vulnérabilités climatiques des peuplements forestiers des collectivités locales
- Cisyf : catalogue des initiatives sylvicoles pour les forêts en évolutions climatiques
- Actions de sensibilisation sur le risque feu de forêt (Garde régionale forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur par exemple)
- Démarches territoriales et gouvernance partenariale autour de la gestion des milieux
- Cahier des charges des signes de qualité des productions agricoles conduisant au maintien des prairies permanentes
- Projet DecarbonAlpes
- Démarches de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (PAEN, ZAP)
- Outil de financement privé dans les Alpes du Sud (RESPIR) pour le développement sylvicole et la prévention des risques naturels
- Projet Interreg ForestEcoValue : valorisation des services écosystémiques forestiers liés à leur gestion
- La forêt bouge : bourse foncière (outil CNPF)
- Aides des collectivités territoriales à la structuration et à la gestion durable de la forêt privée
- Equilibre sylvo- cynégétique : engagement d'un travail partenarial entre les gestionnaires forestiers et les associations de chasse
- Cartographier les zones à enjeux afin de partager les secteurs concernés par un déséquilibre forêt-gibier
- Projet MEDIREN mené par l'Entente de Valabre (Bouches-du-Rhône) sur la gestion du risque incendie grâce aux solutions fondées sur la nature

## Démarches à amplifier ou à généraliser

La forêt est un espace fortement impacté par le changement climatique. A ce titre, des actions sont portées par les acteurs forestiers afin de favoriser sa gestion durable, sa résilience et son aménagement face au risque incendie (Obligations légales de débroussaillement, plan de massif pour la protection des forêts contre les incendies…).



## Nouvelles actions à mettre en place

**Action 1 : Gestion durable, renouvellement et protection des forêts alpines pour préserver leurs fonctionnalités, notamment le stockage du carbone**

### Sous-action 1.1 : Garantir la régénération et la résilience des espaces forestiers

Objectif : Assurer le renouvellement des peuplements forestiers en conciliant les usages (chasse, élevage) et en adaptant les dispositifs de financement aux forêts de montagne.

- Articulation sylvopastoralisme et régénération des peuplements forestiers :

- Engager un dialogue entre les acteurs agricoles et les gestionnaires forestiers concernant la mise en défens des parcelles concernées par une nécessité de régénération naturelle des espaces

- Identifier les communes sur lesquelles la mise en défens de ces parcelles posent des difficultés pour les éleveurs

- Identifier des alternatives viables

- Renouvellement des peuplements dégradés et dépérissant :

- Accompagner les propriétaires dans des travaux de régénération des espaces forestiers

- Sécuriser et articuler les dispositifs financiers publics et privés dédiés au renouvellement forestier sur le long terme

- Mener des actions de lobbying auprès des instances nationales pour adapter les critères de financement aux forêts alpines (surcoûts liés à la pente et l'accessibilité notamment)

Pilotes : ONF – CNPF/Chambres d'agriculture (services forêt) - Communes forestières

Acteurs à impliquer : propriétaires forestiers, financeurs

Indicateurs de résultat et moyens à mobiliser :

Nombre d'actions de gestion concertée engagées (chasseurs/agriculteurs/forestiers)

Nombre d'hectares de forêts ayant fait l'objet de travaux de régénération

### Sous-action 1.2 : Se protéger du risque incendie

Objectifs : Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque incendie en combinant la sensibilisation des usagers de la forêt et la maîtrise foncière

- Renforcer et développer une culture de la prévention et du risque :

- Informer les entreprises de travaux forestiers sur l'impact du niveau de risque sur leur activité (règle de sécurité, matériel de sécurité, accès à la forêt…)

- Mener des campagnes de communication ciblées sur l'usage du feu en forêt à destination des habitants, des touristes

- Préparer à l'acceptabilité sociale quant à la fermeture temporaire et potentielle des massifs forestiers lors des journées à risque maximal

-Renforcer les itinéraires techniques (sylvicoles et agricoles) afin de lutter contre les incendies

- Maîtrise foncière et résorption des espaces forestiers délaissés :

- Accompagner les communes dans l'identification et l'acquisition juridique des parcelles forestières présumées sans maître

- Renforcer la veille foncière et faire valoir activement les droits de préemption et les droits de préférence des communes lors des ventes de parcelles forestières contiguës ou stratégiques

Pilotes : Etat – Communes forestières – ONF

Acteurs à impliquer : CNPF/Chambres d'agriculture (service forêt) – SDIS – EPCI – notaires

Indicateurs de résultat et moyens à mobiliser : en cours de définition

- **Sous-action 1.3 : Encourager la gestion durable des espaces forestiers privés**

Objectifs : accompagner les propriétaires dans la gestion de leur forêt en travaillant sur des leviers juridiques, fiscaux et fonciers

- S'appuyer sur les actions sylvicoles prévues dans les forêts publiques pour les proposer aux propriétaires contigus
- Faire connaître aux nouveaux propriétaires leurs biens forestiers, les services écosystémiques, les enjeux, et les devoirs qui en découlent (démarche de massif auprès des notaires et/ou formations)
- Formuler et relayer des propositions d'évolutions réglementaires pour assouplir le fonctionnement des Groupements Forestiers (GF) et débloquer la gestion complexe des Biens Non Délimités (BND)
- Proposer des évolutions sur la fiscalité foncière forestière permettant d'avoir un levier sur sa perception
- Prioriser dans les droits de préférence, l'acquisition de nouvelles parcelles par les propriétaires limitrophes qui disposent d'un document de gestion

Pilotes : CNPF/Chambres d'agriculture (service forêt)-ONF-Communes forestières

Acteurs à impliquer : propriétaires forestiers, notaires

Indicateurs de résultat et moyens à mobiliser : en cours de définition

**Action 2 : Préservation et restauration de milieux ouverts et de zones humides « en bonne santé » grâce à une approche écosystémique**

Objectifs :

- Préserver les stocks de carbone des alpages et des prairies permanentes par le soutien au maintien et au développement de pratiques agricoles et pastorales vertueuses.
- Encourager l'intégration de la reconnaissance de ces pratiques dans les cahiers des charges des signes de qualité des productions agricoles alpines -> Organiser un temps de travail commun GT agriculture – biodiversité sur ce sujet
- Favoriser la pluralité des acteurs dans les gouvernances de gestion des milieux pastoraux, forestiers et naturels
  >> en lien avec régions & départements (cibler les plans pastoraux territoriaux ou POPI, la gouvernance étant déjà plurielle pour les ENS et les sites N2000).
- Réaliser une revue des projets soutenus ou en cours dans le massif sur ces thématiques et publier un recueil d'expériences
  >> exemple REPEATED incubé dans la SUERA sur les bonnes pratiques de restauration de zones humides (CIPRA, CEN Savoie, ALPARC)
- Organiser un forum/séminaire sur la renaturation et les solutions fondées sur la nature en montagne dans les Alpes en lien avec le CBNA et le projet SOLUBIOD/VIVALP

Acteur(s) copilote(s) (pressentis) : ZAA – acteurs de la CIMA – Commissariat de massif des Alpes, GT Forêts, Agriculture, Risques naturels

Acteurs à impliquer : membres GT Agriculture et Biodiversité, Régions, Départements, équipe VIVALP pour les SFN

**Action 3 : Valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers alpins et de leurs fonctionnalités. Protection des terrains propices à l'agriculture, identification et préservation des secteurs stratégiques pour l'environnement, l'eau et la forêt.**

Objectifs :

- Faire connaître les outils d'identification, de protection et de gestion durables des milieux agricoles, naturels et forestiers dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi).
- Encourager la valorisation des services écosystémiques rendus par les milieux et par leur gestion (bonifications, fiscalité, etc.) -> s'appuyer sur le travail de la ZAA (indicateurs, …).

FICHE THÉMATIQUE

# Foncier et friches

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Une forte pression s'exerce sur le foncier dans le massif alpin du fait de l'urbanisation, du développement économique, du déploiement d'installations de production d'énergies renouvelables …. Cette pression est accrue par la rareté du foncier due aux spécificités alpines : forte présence d'espaces naturels à préserver, topographie, exposition à des aléas multiples. Elle oblige, sur le massif de façon plus cruciale que sur d'autres territoires, à privilégier une gestion économe du foncier et un traitement des friches.

Les friches sont précisément définies dans l'article L 111-26 du code de l'urbanisme comme « tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables. » L'article D 111-54 du même code apporte un certain nombre de précisions, notamment que les terrains non bâtis à usage ou à vocation agricoles ne sont pas considérés, au sens du droit, comme des friches « urbaines ».

Concernant la typologie des friches, un standard CNIG fixe les catégories, permettant des inventaires cohérents au niveau national : industrie, habitat, tourisme/loisirs...

Tous les territoires sont concernés : fonds de vallées, villages, domaines skiables, espaces naturels, agricoles, forestiers. Leur gestion peut se faire par réhabilitation, valorisation patrimoniale, changement d'usage, démantèlement et renaturation. Ces solutions se heurtent à des obstacles techniques, financiers, de propriété, de préservation du patrimoine…

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

Les enjeux liés à la pression foncière sur le massif alpin ont conduit à la rédaction de plusieurs protocoles de la Convention alpine : Aménagement du territoire et développement durable, Protection de la nature et entretien des paysages, Protection des sols. Ce dernier mentionne que « lorsque les conditions naturelles le permettent, les sols qui ne sont plus utilisés ou qui sont altérés, notamment les décharges, les terrils, les infrastructures, les pistes de ski sont à renaturer ou à recultiver ».

Les États et Régions impliqués dans la Suera ont adopté en 2018 une déclaration en faveur de l'utilisation durable des terres et de la protection des sols qui comporte des engagements explicites sur les friches et le recours à des outils existants ou nouveaux pour y parvenir. Le plan d'action de la Suera conforte ces engagements pour une gestion économe du foncier à l'échelle euroalpine.

Dans son chapitre Maîtriser et limiter les consommations foncières, le SIMA priorise l'évitement dans la séquence Eviter-Réduire-Compenser et préconise une stratégie globale de renaturation des zones artificialisées (démantèlement d'installations obsolètes…).

Les SRADDET des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes Côte d'Azur.



## PROBLÉMATIQUE

Le réchauffement climatique, en renforçant l'attractivité résidentielle du massif, en augmentant le recours aux énergies renouvelables, contribue à augmenter la pression foncière. L'adaptation au changement climatique passe par la mise en place d'outils et de moyens de gestion de ces friches pour de nouveaux usages humains ou pour leur renaturation



## FINALITÉS ET AMBITION

En 2050 les démarches « Eviter-Réduire-Compenser » sont poursuivies et renforcées sur le volet « Evitement » car aujourd'hui, l'évitement reste trop souvent marginal ; et sur des sols déjà artificialisés, la « compensation » ne permet pas de reconstituer réellement les fonctionnalités écologiques perdues (perte d'écosystèmes, de continuités, etc.). En complément, la dynamique de résorption des friches est renforcée : les friches existantes sont identifiées, traitées, et la création de nouvelles friches est évitée.

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- Observatoires des consommations foncières et des friches
- Démontage des installations obsolètes dans les domaines skiables (éco engagements de DSF, campagnes Mountain Wilderness de démontage des installations obsolètes (+ cartographie des sites avec des installations obsolètes), actions des parcs nationaux, obligations de la Loi Montagne 2)



## Démarches à amplifier ou à généraliser

Remarque : le sujet de la réhabilitation et de la rénovation énergétique de l'habitat est traité dans la fiche « Logement ».

**Action 1 - Renforcer une animation alpine des acteurs institutionnels du foncier et de la planification (SCoT, services de l'État, ...)**

Objectifs :

- Se doter d'une doctrine sur la sobriété foncière en Commission Espace et Urbanisme, en lien avec les démarches régionales (cf. feuille de route sobriété foncière régionale Provence-Alpes Côte d'Azur, feuille de route Urbanisme et aménagement dans le cadre de la planification écologique. https://aupa.fr/concilier-developpement-et-sobriete-fonciere-une-feuille-de-route-partenariale-au-niveau-regional-2021-2024/, ...)
- Suivre la trajectoire ZAN pour le massif, avec des adaptations nécessaires à certains territoires de montagne peu aménagés ou avec peu de potentiels de friches et en distinguant les besoins en termes de logement et d'industrie

>> Inscrire une ambition dans le Schéma de massif dans le cadre d'une révision ? Définir des indicateurs de suivi ?

- Renforcer l'intégration des enjeux « massif » dans les PAC et notes d'enjeux lors d'élaboration/révision des documents d'urbanisme, en lien avec les DDT

Acteur(s) copilote(s) (potentiel) : Commission Espaces & Urbanisme

Acteurs à impliquer : DDT alpines, réseau des SCoT de montagne, Régions, Cerema, agences d'urbanisme alpines…

Échéances calendaires : 2027-2028

Indicateurs : consommation foncière entre 2011 et 2026

Moyens à mobiliser : documents d'urbanisme, services géomatiques des DDT,
portail de l'artificialisation https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/ ,
observatoire des territoires https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/

**Action 2 - Améliorer la connaissance et l'observation des friches existantes**

Objectifs :

- Progresser dans le recensement des friches dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) (étude de densification depuis la loi ALUR, analyse des biens vacants depuis la loi Climat & Résilience), à l'aide des observatoires existants.
- Intégrer un indicateur en ce sens dans la grille d'analyse de la commission Espaces & Urbanisme pour les avis sur les SCOT.
- Inscrire les territoires alpins dans le projet d'observatoire régional des friches urbaines et agricoles porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la SAFER et le CEREMA, s'appuyant sur l'utilisation de l'outil Urbansimul qui comprend déjà de nombreuses friches.

Acteur(s) copilote(s) (potentiel) : Collectivités ayant la compétence urbanisme

Acteurs à impliquer : DDT alpines, commission Espaces & Urbanisme, EPF, Cerema, agences d'urbanisme alpines, réseau des SCoT de montagne, Régions,Groupes d'action locaux (GAL) LEADER, qui ont pu financer des travaux de réhabilitation de friches de type gares par le passé, réseau Petites Villes de Demain

Échéances calendaires : 2027-2028

Moyens à mobiliser :
- Inventaires à confier à des étudiants de Master (par exemple)
- Outils développés par le Cerema https://cnig.gouv.fr/ressources-am%C3%A9nagement-a26047.html : Urbansimul (outil de datavisualisation cartographique, qui permet différents cas d'usage sur la mobilisation de gisements fonciers, depuis la recherche de biens sans maîtres par exemple jusqu'au montage d'observatoires locaux de friches agrégeant données nationales et locales. La datavisulation permet de disposer de représentations cartographiques des données pour les collectivités ne disposant pas de service SIG. Elle constitue un support de dialogue avec les élus et permet une traçabilité de l'usage du foncier pour un suivi dans le temps) ; CartoFriches (inventaire des fiches)

**Action 3 - Connaître les mécanismes de formation des friches**

Objectifs :

- A partir des expériences passées, des lectures sociales, économiques et environnementales sur le massif des Alpes, mais aussi juridiques et règlementaires (les législations contraignant les propriétaires à rénover leurs passoires thermiques rencontrent une résistance notoire en montagne), connaître et comprendre les mécanismes d'évolution et les conditions de passage en friches, en lien avec le changement climatique.
- Proposer une méthode pour estimer les friches à venir liées à l'évolution (réduction) des activités de sports d'hiver, mais aussi de celles liées aux évolutions des zones industrielles, commerciales et résidentielles.
- Une focale sur les centres de vacances en friche pourrait être intéressante.

Acteur(s) copilote(s) (potentiel) : équipe universitaire multidisciplinaire ? Agence d'urbanisme ?

Acteurs à impliquer : Commission Espaces & Urbanisme, Régions, réseau des SCot de montagne, DDT alpines, EPF, Cerema, …

Moyens à mobiliser : financement CIMA, possibilité de mobiliser les enseignants et les étudiants du Master d'aménagement de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Marseille via la Fabrique de la connaissance et un partenariat ANCT...

**Action 4 - Capter une partie de la création de valeur touristique pour alimenter un fonds permettant de financer la requalification des friches actuelles et d'éviter les friches à venir**

Objectifs :

- En complément des politiques existantes en matière d'urbanisme (sites prioritaires de densification ou d'aménagement par rapport aux constructions nouvelles sur espaces vierges), des stratégies foncières (maîtrise foncière par les collectivités...) et des politiques de rénovation des logements, capter une partie de la création de valeur touristique pour alimenter un fonds (local, valléen, massif, national ?) permettant de financer la requalification des friches actuelles et d'éviter les friches à venir.

Acteur(s) copilote(s) (potentiel) : DHUP et parlementaires du comité de massif

Acteurs à impliquer : commission Espaces & Urbanisme, Régions, Départements

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2027 : état des lieux des financements actuels dans les Alpes (fonds friche…)

2028 : propositions complémentaires

Ressources : rapport de la Cour des comptes janvier 2026 sur le fonds friches…

**Action 5 - Se doter d'expertise pour qualifier et prioriser le devenir des friches et installations obsolètes**

Objectifs :

- Se doter d'expertise (économique, environnementale, patrimoniale, juridique, …) pour distinguer les friches qui doivent faire l'objet d'une valorisation patrimoniale, celles qui doivent faire l'objet d'un retour à la nature (démantèlement, dépollution, renaturation), celles qui peuvent faire l'objet d'une requalification (y compris changement d'usage, multiusage…) ;
- Prioriser les interventions : restauration des chalets d'alpage au bénéfice des bergers, renaturation des équipements éparpillés, suppression des friches situées en zone d'aléas naturels forts ;
- Une focale sur les centres de vacances en friche pourrait être intéressante avec l'animation / accompagnement d'un réseau de collectivités par des projets de requalification.

Acteur(s) copilote(s) (potentiel) : équipe universitaire multidisciplinaire ? Agence d'urbanisme ? Cerema ?

Acteurs à impliquer : membres de la commission Espaces & Urbanisme, DHUP, DDT, EPF, Régions, DSF, associations (Mountain Wilderness, …)

Échéances calendaires : à définir

Moyens à mobiliser, ressources :

- Yannis Nacef, 2025, Trajectoires géohistoriques des villages abandonnés en montagne (Alpes françaises, italiennes et Pyrénées espagnoles). Une géographie des modalités de disparition et de réappropriation des écarts montagnards, Thèse de doctorat en géographie, Université Savoie Mont Blanc, 837 p. https://theses.hal.science/tel-05492680v1
- Possibilité de mobiliser les enseignants et les étudiants du Master d'aménagement de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Marseille via la Fabrique de la connaissance et un partenariat avec l'ANCT...
- Outils développés par le Cerema : UrbanVitaliz, service public gratuit pour débloquer les collectivités dans le recyclage de leurs fonciers artificialisés ...

**Action 6 - Dynamiser les territoires à l'année pour favoriser l'utilisation des friches (et donc qu'elles disparaissent « d'elles-mêmes »)**

>> cf. fiches « économie présentielle » et « logement »

**Action 7 - Eviter que des projets de bâtiments ou équipements non encore construits deviennent de futures friches**

Objectifs :

- Dans le contexte d'évolution des stations et des offres associées (exemple de diminution du nombre de commerces de location de ski), se doter d'outils de projection à horizon 2050 pour objectiver les justes besoins immobiliers en matière de logements touristiques / saisonniers / permanents (y compris transferts en matière de destination et de performance d'usage).
- Progresser dans les SCOT et PLU sur la projection, l'objectivation, la qualification du besoin, en intégrant une marge d'incertitude dans toutes les prévisions, afin d'aider les décideurs locaux aux bons arbitrages.
- Penser la réversibilité des bâtiments et équipements, et/ou leur mixité d'usage, dès leur conception.

Ressource existante : Application Otelo, outil développé par le Cerema qui permet d'évaluer les besoins en logements de façon prospective.

FICHE THÉMATIQUE

# Les mobilités alpines

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Les mobilités sont une composante essentielle de l'habitabilité (vivre, travailler, consommer, se récréer…) dans les territoires de montagne. La complexité due aux spécificités de ces territoires (saisonnalité, topographie, inégale répartition géographique des populations et des activités, …) peut entrainer des difficultés à mettre en place des transports en commun et un maillage des solutions de mobilité alternatives à l'autosolisme.

Les infrastructures alpines de mobilité sont exposées aux aléas de montagne : inondations et crues torrentielles, éboulements et glissements de terrain, avalanches, … avec des conséquences élevées sur l'accès et les circulations au sein du massif, que ce soit pour les mobilités du quotidien ou touristiques. En raison de la faible redondance des réseaux, l'organisation même de ces réseaux apparait vulnérable.

Plusieurs évènements majeurs sur le massif l'ont rappelé : fermeture de tunnel du Chambon dans la vallée de la Romanche entre 2015 et 2017 suite à un glissement de terrain ; tempêtes Alex en 2020 et Aline en 2023 dans les vallées de la Tinée, Vésubie et Roya ; écroulement dans la vallée de la Maurienne en août 2023 ayant interrompu le trafic ferroviaire pendant plus d'un an ; inondations dans les vallées de la Tarentaise et de l'Arly en novembre 2023 ; crues torrentielles du Vénéon et de ses affluents en juin 2024 ; crues torrentielles dans le Guillestrois en décembre 2024, …

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

**Convention alpine** et Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (SUERA)

Les protocoles de la Convention Alpine, dont le protocole « Transports », ont été ratifiés par la France en 2005. Leurs objectifs sont intégrés dans la législation française.

**https**://www.alpconv.org/fileadmin/user_upload/Convention/FR/Protocol_Transport_FR.pdf

Les mobilités sont avec l'accès à l'emploi et la promotion d'un cadre environnemental plus inclusif l'un des trois piliers prioritaires du plan d'action de la Suera, révisé pour 2026. Celui-ci promeut en particulier l'intermodalité et l'interopérabilité dans les transports de voyageurs et de fret, pour les mobilités locales, régionales et transfrontalières. L'un de ses axes de travail porte sur la résilience des infrastructures de transport face aux effets du changement climatique, notamment les risques naturels.

**Schéma de massif** (SIMA)

Le SIMA promeut la mise en œuvre d'une politique de transports durables et alternatifs à l'automobile tenant compte des spécificités du massif en invitant à :

* Organiser une offre ferroviaire s'inscrivant dans une vision élargie au-delà du périmètre du massif alpin (réseau transeuropéen de transport RTE-T) : moderniser les infrastructures, renforcer et créer des pôles d'échange intermodaux incluant le transport par câble, (re-)développer les trains de nuit dans le cadre des Trains d'Équilibre du Territoire. Cette offre ferroviaire devant aussi concerner pleinement les déplacements du quotidien.

* Améliorer l'accessibilité et les grandes liaisons internes au massif, régionales et interrégionales : offre ferroviaire (Lyon-Turin, Valence-Gap-Briançon, Grenoble-Gap, …), renforcer la sécurisation du réseau routier dans les secteurs du massif non accessibles par le train, développer les mobilités douces (véloroutes, …).

* Pour la desserte fine des territoires de montagne, en particulier dans les espaces les plus éloignés des pôles urbains, mettre en place ou consolider des solutions de mobilité flexibles (transport à la demande, covoiturage, autopartage, autostop organisé, mobilités solidaires, …) pour trouver une solution à la mobilité du dernier km, que ce soit dans le cadre des déplacements touristiques ou dans le cadre des mobilités quotidiennes.

* Pour les mobilités quotidiennes, et en particulier les mobilités domicile-travail, toutes les alternatives à l'autosolisme doivent être encouragées, et en particulier les transports en commun (notamment le transport ferroviaire) et les mobilités actives.

* Pour les mobilités touristiques, qu'il s'agisse de l'accès au massif ou des mobilités à l'intérieur des espaces touristiques, encourager le report modal en favorisant les transports collectifs, en facilitant la multimodalité, en menant des opérations de sensibilisation.

* Préserver les sites touristiques fortement fréquentés (régulation d'accès aux fonds de vallées, développement des mobilités douces, …)

* Promouvoir l'interopérabilité des systèmes d'information entre opérateurs, au profit d'une information complète de l'usager (Mobility as a Service).

* Appuyer les initiatives de desserte par des matériels à énergie de faible empreinte carbone (vélo, véhicules intermédiaires, transport ferroviaire, filière hydrogène, réseaux de bornes électriques, navettes autonomes, …).

Éventuelles évolutions à apporter à ce cadre



## PROBLÉMATIQUE

Les changements environnementaux et les dynamiques territoriales ont plusieurs conséquences sur les mobilités alpines :
1. L'augmentation des aléas en intensité et en fréquence, dans un contexte de faible maillage du territoire, accroît les risques pour les personnes, les infrastructures de mobilité et le fonctionnement du territoire (habitabilité, économie, emploi, …) : isolement de villages, absence, complexité ou allongement des parcours alternatifs.
2. La fréquentation du massif augmente – résidents permanents, temporaires, visiteurs, … - en lien avec la qualité de vie, la recherche d'altitude et de fraîcheur. L'utilisation de véhicules thermiques dans les Alpes accroît le cercle vicieux de l'augmentation de température due à l'effet de serre et nuit de surcroît à la qualité de l'air. Les agglomérations alpines sont régulièrement concernées par des pics pollutions et des alertes canicules. En même temps, les pratiques de mobilité alternatives à l'autosolisme se développent et ces évolutions doivent être encouragées.



## FINALITÉS ET AMBITION

En 2050, la demande de mobilité sera optimisée et une offre de mobilité durable adaptée aux besoins sera au service d'une économie diversifiée et du renforcement de l'habitabilité des territoires de montagne : transports en commun, covoiturage et autopartage, mobilités actives, … ; en complément, des solutions décarbonées auront été développées (maillage du territoire en bornes de recharges électriques, …) ; l'offre sera intermodale et interopérable.
En 2050, des plans d'adaptation des infrastructures et services de mobilité aux aléas climatiques seront établis et les référentiels techniques de conception, exploitation et maintenance seront mis à jour.

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

**Démarches globales et de mise en réseau :**

- Programme Avenir Montagne Mobilité et réseau des acteurs de la mobilité en montagne pour le partage d'expériences et de méthodes (réseau Expertise territoires du Cerema)
- Développement et valorisation des véhicules intermédiaires lors des 2ème rencontres alpines des mobilités locales -> voir livret de restitution du village des initiatives https://www.cipra.org/fr/manifestations/rencontres-alpines-des-mobilites-locales -
- Mise en réseau des villes alpines touristiques exemplaires par le réseau Alpine Pearls au niveau euro-alpin
- ALCOTRA https://www.cipra.org/fr/projets/transports-et-mobilite-dans-les-alpes-franco-italiennes-1

**Démarches de planification :**

- Documents de planification à toutes les échelles : SRADDET, SCoT, PLUi, …
- Chartes de PNR comportant des mesures en faveur des mobilités durables
- **Plans de Mobilité, Plans de Mobilité Simplifiés** (exemple des PdMS des communautés de communes du Briançonnais, Cœur de Savoie, Guillestrois-Queyras, …), **Plans de Mobilité des Employeurs** (CC Gap Tallard Durance, …)
- Schéma Départementaux Cyclables permettant d'identifier, sur les territoires, les itinéraires vélo du quotidien et touristiques (exemple des Alpes-de-Haute-Provence en 2025)
- Méthodes proposées par l'ADEME : Pour des mobilités touristiques durables - parcours d'actions et communs pour outiller les acteurs du tourisme

**Démarches de sensibilisation et d'incitation :**

- Parcs nationaux et parcs naturels régionaux : exemple « Destination Parc National des Ecrins » https://destination.ecrins-parcnational.fr/information/18-Acces-%26-Transports
- Démarche incitative au covoiturage domicile – travail à l'échelle du département de la Savoie
- CCHT – Guide mobilité Haute-Tarentaise. Toutes les solutions de transport sur les communes du territoire. Hiver 2025/2026 https://www.calameo.com/read/0076441034a458c9668d4
- Mountain Riders Flocon Vert https://www.flocon-vert.org/
- Mountain Wilderness, collection « 10 idées de sorties montagne sans voiture » https://www.mountainwilderness.fr/decouvrir-nos-modes-daction/encourager/10-idees-sorties-sans-voiture
- Application « Alpes-Là », pour l'organisation de sorties sans voiture
- Plateforme de POW https://protectourwinters.fr/se-deplacer/

**Démarches d'expérimentation :**

- Comment accéder aux fonds de vallées avec des alternatives à la voiture individuelle : Parc National des Ecrins en lien avec les risques naturels, PNR des Baronnies Provençales dans les gorges de la Méouge, …

**Etudes sur la vulnérabilité et la résilience des infrastructures de transport :**

- Région Sud, DREAL, Cerema, BRGM « Déterminer les risques pesant sur les infrastructures de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une perspective de changement climatique », https://www.cerema.fr/fr/actualites/determiner-risques-pesant-infrastructures-region-provence ;
- Département 05 « Plan pour la résilience des infrastructures de transport »

## Démarches à amplifier ou à généraliser

**En termes de gouvernance :**

**Action 1 :**

**1.1 Inciter les collectivités à élaborer un Plan de mobilité simplifié (PdMS) afin de se doter d'une stratégie territoriale partagée en matière de mobilités durables**

**1.2 Inciter l'ensemble des collectivités Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), même celles non soumises à obligation, à élaborer un PdMS, ou a minima une feuille de route pour les communautés de communes n'ayant pas pris la compétence AOM, premières étapes vers de futurs PdMS.**

Objectifs :

- Evaluer les PdMS déjà réalisés et les actions mises en œuvre pour en tirer des recommandations adaptées aux Alpes : par exemple bien définir la gouvernance et le périmètre pertinents pour traiter des enjeux de mobilité, en particulier en coopération ville-vallée-montagne ; soutenir des dispositifs incitatifs au covoiturage organisé ; traiter les sujets de sécurité pour la pratique des mobilités douces ; soutenir la mise en place d'un réseau de mobilité à destination des résidents permanents, l'offre de service étant souvent renforcée pour répondre au pic de demande en période touristique au détriment des périodes hors-saison ;
- Cartographier la couverture alpine pour prioriser les secteurs à couvrir
- Partager des expériences entre collectivités
- Soutenir l'ingénierie pour leur réalisation

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Commission Transports & Mobilité

Acteurs à impliquer : DDT alpines, cellules France Mobilité, Régions, Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) pour les territoires frontaliers

Échéances calendaires : 2027-2028

Indicateurs : Couverture en PdMS sur le massif

Moyens à mobiliser : fonds vert, CIMA

**En termes de connaissance :**

**Action 2 : Faire connaître et poursuivre l'amélioration des plateformes de référencement des données de mobilité alpine et les articuler aux différentes échelles territoriales**

Objectif :

- Informer de façon claire et exhaustive les voyageurs
- Permettre une meilleure interconnectivité des réseaux pour favoriser l'intermodalité et simplifier le parcours usager vers des modes de transports durables. –
- Porter à connaissance cette obligation réglementaire (LOM) en lien avec le Point d'Accès National (PAN) aux données de transport https://transport.data.gouv.fr
- Recenser et faire connaître les plateformes régionales alpines (DATASUD reliée au système d'information billettique régional SIBR, Oùra) et locales (DaTarentaise, …) ;
- Poursuivre leur amélioration pour combler les manques restants et favoriser les interconnexions Nord-Sud et transfrontalières.
- Soutenir la formation et l'accompagnement des collectivités alpines au référencement de leurs données

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Commission Transports & Mobilité + Régions AOM + DGITM/PAN

Acteurs à impliquer : DREAL, cellules France Mobilité, DDT, EPCI, opérateurs (SNCF, ..)

Échéances calendaires :

2027-2028 : porter à connaissance et recensement

2030 : augmentation du périmètre alpin référencé

Indicateurs et calendrier d'évaluation : Taux du périmètre alpin référencé (à construire avec le PAN)

Moyens à mobiliser : campagnes d'information et webinaires

**En termes de vulnérabilité et de résilience :**

**Action 3 : Etendre la démarche de plan d'adaptation des infrastructures et services de transport aux aléas climatiques, menée à l'échelle de la région Sud, à l'ensemble du massif**

Action prévue dans le PNACC3. La démarche concerne tous modes de transports et les impacts de tous les aléas climatiques (inondation, chutes de blocs, avalanches, retrait gonflement des argiles, …) sur les infrastructures et leurs composants.

Objectif :

- Apporter de la connaissance et une aide aux choix d'adaptation (intervention, renoncement, …).-
- Présenter l'étude (méthode, résultats) aux acteurs du massif avec un focus sur la montagne
- Encourager sa duplication à l'ensemble du massif en l'adaptant aux contextes locaux et en intégrant dans la réflexion la coordination transfrontalière

A noter : Prévoir une articulation avec les Plans de prévention des risques PPR

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Régions AOM

Acteurs à impliquer : Commission Transports & Mobilité, GT Risques naturels, DREAL, SGAR, DDT, AG8 mobilité de la Suera (travaux sur la résilience des infrastructures), GT Transports de la Convention alpine …

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) :

2027-2028 : présentations de l'étude Région Sud en commission Transports & Mobilité

2030 : extension de la démarche à l'ensemble du périmètre alpin ?

Indicateurs : à définir

Moyens à mobiliser, ressources : à définir

**Action 4 :**

**4.1 Capitaliser et partager les retours d'expériences de territoires confrontés à des catastrophes naturelles ayant entraîné des coupures d'infrastructures**

**4.2 Améliorer le processus de diffusion des retours d'expériences sur la gestion à court, moyen et long terme** : organisation préventive, sensibilisation des populations locales et touristique, solutions alternatives de mobilité post-catastrophe - infrastructures (voie ferrée, pistes forestières dans la vallée de la Roya) ou services (navettes d'accès à la vallée du Vénéon).

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Sous-groupe croisé de la Commission Transports & Mobilité et du GT Risques naturels

Acteurs à impliquer : IRMA, DREAL, DDT, gestionnaires d'infrastructures routières, collectivités, …

Échéances calendaires : à définir

Indicateurs et moyens à mobiliser : à définir

**En termes de mobilités solidaires et durables :**

### Action 5 : Favoriser les mobilités solidaires et l'accès à la montagne pour tous

Permettre le déploiement d'une offre adaptée à tous (catégories socio-professionnelles, âge, genre, personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, personnes en insertion et recherche d'emploi, en isolement géographique et social, ...), qui facilite l'accès aux soins et aux services de proximité, mais aussi à la montagne et à la pleine nature, et aux espaces de fraîcheur associés. Actions de mise à disposition de véhicules à moteur, intermédiaires ou VAE via aide à l'achat ou location, d'organisation de transport solidaire ou de partage d'expérience.

Objectifs :

- Soutenir l'accès à l'achat et à la location de Vélos à assistance électrique (VAE) pour les mobilités du quotidien,
- Recenser les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et les faire connaître

Acteur(s) copilote(s) : à définir

Acteurs à impliquer : Conseils Départementaux, Régions, Commission Transports & Mobilité, GT jeunesse, Cerema (Mobilité, accessibilité), associations de terrain (Alpes Là, MW, …) …

Échéances calendaires : à définir

Indicateurs et moyens à mobiliser : à définir

### Action 6 : Promouvoir les initiatives, innovations et expérimentations de nouvelles modalités d'accès aux fonds de vallées

Alternatives aux voitures, voire aux navettes et à la route en général, de nouvelles modalités « douces » de découverte de la montagne avec un autre rapport au temps (temps long de la découverte, de l'itinérance). L'expérimentation est importante, pour aider les acteurs à faire les bons choix en termes de durabilité, d'aménagements raisonnés, réversibles, … La sensibilisation également.

Objectifs :

- Travailler avec les acteurs du tourisme pour mettre en place des expérimentations et des passages à l'échelle : gestionnaires de stations pour mettre en place des dispositifs incitatifs à l'utilisation des navettes, de type inclusion dans les forfaits stations ; acteurs organisant des sorties (CAF, …) pour promouvoir les mobilités partagées, …

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Sous-groupe croisé de la Commission Transports & Mobilité et du réseau des Espaces valléens

Acteurs à impliquer : Collectivités, gestionnaires de domaines skiables, PNR et PN, organisateurs de sorties (CAF, …), AG4 Mobilité de la Suera, …

Échéances calendaires :

2027 : recensement des bonnes pratiques sur les Alpes françaises et européennes (ALCOTRA, Alpine Space, …). Exemple Comm'unService d'Adrets https://communservice.cc/ , exemple MOT https://www.espaces-transfrontaliers.org/a-propos/lamot/

Indicateurs et moyens à mobiliser : à définir



## Nouvelles actions à mettre en place

**Action 7 : Pérenniser et étendre aux mobilités du quotidien l'héritage des JOP2030 en matière d'organisation des mobilités**

La mobilité étant un sujet majeur structurant de l'événement et de son héritage, les JOP présentent une opportunité pour améliorer les mobilités durables de façon pérenne pour l'ensemble de la population : adaptation des plans de transport, intermodalité, amélioration de l'interopérabilité entre les deux Régions, organisation des liaisons vallées-montagne en train et transports collectifs,

Objectifs :

- Être un relais d'information des comitologies JOP sur les méthodes d'engagement pré-événementiel et évaluation post-événementiel dans un objectif d'amélioration (GT JOP du Comité de massif en lien avec commission Transports & Mobilité), sur le bilan Carbone, la participation citoyenne, le fonctionnement des services de transport collectif (cadencement des trains, …), les dispositifs incitatifs au report modal, etc.
- Capitaliser sur les apports du transport par câble, modèle de transport pouvant contribuer à améliorer l'accessibilité et l'intermodalité avec d'autres modes (combinaison avec vélo / VTT/ VTTAE, avec navettes, gares ferroviaires ou parkings relais routiers) et également une solution contribuant au désenclavement de territoires sinistrés par des aléas naturels (avalanches, crues torrentielles, éboulements...)

Acteur(s) copilote(s) : (potentiel) Sous-groupe croisé de la Commission Transports & Mobilité et du GT JOP
Acteurs à impliquer : COJOP, DIJOP, Cerema, association Le Chaînon Manquant, STRMTG, …

Échéances calendaires :

2027-2029 : méthode d'engagement pré-événementiel

2030-2032 : évaluation post-événementiel

Moyens à mobiliser : rapport « Transport par câble - liaisons vallées montagnes » de l'association « Le Chaînon Manquant »

FICHE THÉMATIQUE

# Complémentarité des usages

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Les territoires de montagne accueillent une diversité d'activités – pastoralisme, agriculture, tourisme, sylviculture, loisirs, chasse, découverte et protection de la nature, etc. – qui cohabitent sur des espaces parfois limités. Cette cohabitation crée des opportunités de complémentarité pour limiter les tensions d'usage.

Le tourisme dans le massif alpin représente une activité économique majeure qui ne cesse de se développer, notamment au profit d'un tourisme 2 ou 4 saisons. Pour diversifier l'offre touristique, en lien notamment avec la baisse voire l'arrêt des activités liées à la neige dans certains territoires, de nouvelles activités se développent, les modes de pratiques (organisés ou non) de la montagne se sont diversifiés et les profils des pratiquants ont évolué. Cela constitue à la fois une opportunité pour les activités économiques traditionnelles (agriculture, sylviculture) mais cela peut aussi créer des difficultés de cohabitation ou avoir des impacts notables sur les milieux naturels.

La recherche d'équilibres durables entre ces activités au sein d'espaces naturels souvent fragiles repose sur des dynamiques de concertation territoriale, de médiation, et sur la mise en valeur des synergies possibles.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

La Convention alpine favorise la cohérence entre les politiques sectorielles (agriculture, tourisme, environnement…) via des protocoles thématiques, en encourageant une gestion intégrée du territoire alpin reposant sur la coopération entre acteurs locaux.

La SUERA soutient des projets multi-acteurs favorisant l'innovation territoriale, l'économie circulaire ou la valorisation conjointe des ressources naturelles, dans une logique de gouvernance partagée et transversale.

Le Schéma de massif met en avant la plurifonctionnalité des espaces de montagne et promeut des démarches de gestion concertée pour prévenir les conflits d'usage, notamment entre agriculture, tourisme et environnement



## PROBLÉMATIQUE

Comment encourager des formes de cohabitation et de coopération entre activités en montagne, afin d'assurer la pérennité des usages et la résilience des territoires alpins et des milieux naturels supports de ces activités ?



## FINALITÉS ET AMBITION

En 2050, les territoires alpins ont maintenu des conditions favorables aux activités agricoles et sylvicoles en montagne, tout en accueillant des activités de pleine nature respectueuses de ces activités et des milieux naturels

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- Démarche de cohabitation des usages touristiques et pastoraux au sein des Espaces valléens
- Ensemble d'outils de communication et de sensibilisation mis en place par les acteurs du pastoralisme et de la sylviculture avec les territoires, dont le marteloscope, Pastokézako en Auvergne-Rhône-Alpes ou encore Montagne Respect
- Embauche d'éco-gardes ou de médiateurs (environnement, pastoralisme, forêt)
- Projet PLOUF : pollution des lacs d'altitude et observation des usages récréatifs (voir fiche inspirante en annexe)
- Structuration et gouvernance des espaces pastoraux (associations foncières pastorales, plans pastoraux territoriaux, etc.)
- Convention Alpinisme Escalade et Canyonisme du Parc national des Ecrins

## Démarches à amplifier ou à généraliser

Collaboration entre services en charge du tourisme et des thématiques agricoles, forestières et environnementales au sein des collectivités locales et les gestionnaires d'espaces protégés ou à fort enjeu de biodiversité (parcs naturels, réserves, sites Natura 2000…)



## Nouvelles actions à mettre en place

### Action 1 : Confier à une gouvernance territoriale existante la conciliation des usages en montagne, la préservation des milieux naturels et la médiation entre acteurs

Objectifs :

- Analyser et rendre un avis sur les futurs projets d'aménagement, les activités de diversification, notamment les nouvelles pratiques, et assurer une médiation pour les situations conflictuelles
- Identifier une commission locale, adaptée, idéalement déjà existante.
- Définir un cadre de travail commun à l'échelle du massif
- Communiquer de manière impactante et unifiée dans le massif sur les usages pastoraux et sylvicoles et la cohabitation avec les activités de pleine nature en montagne : A partir des multiples ressources existantes, construire un discours commun et des outils de communication et de sensibilisation partagés à l'échelle du massif pour avoir un message unifié et impactant, adapté à la cible visée préalablement définie et largement diffusé par de multiples canaux (hébergeurs, loueurs de matériel, …)
- Généraliser la formation des professionnels du tourisme, des fédérations sportives et des agents territoriaux aux enjeux et usages pastoraux et forestiers

Acteur(s) copilote(s) : à définir

Acteurs à impliquer : Acteurs SUERA, Espaces valléens, espaces protégés, plateformes telles que Geotrek, visorando…

Moyens à mobiliser :

- Axe de travail dédié à cette thématique pendant la présidence française de la SUERA en 2027

- Bibliographie et étude sur les impacts des grandes manifestations sportives sur la biodiversité ;

### Action 2 : Encourager la médiation et la sensibilisation territoriale

Objectifs :

- Recruter des médiateurs ou des éco-gardes
- Etablir des repères pour susciter les discussions.

### Action 3 : Se doter d'une doctrine « responsable » pour les manifestations sportives, notamment dans les espaces protégés

Objectifs :

- Labels pour les courses,
- Lien avec les applications de pratiques de pleine nature (Geo-Trek, VisoRando…),
- Concilier la « bonne santé » des milieux naturels et la pratique d'activités de pleine nature

Moyens à mobiliser :

- Groupe d'action 2 de la SUERA sur le sujet des trails en interaction avec les enjeux de biodiversité et son suivi.
- Réseau des espaces valléens concernant les interférences entre pastoralisme et pratiques de pleine nature/tourisme
- Initiative BiodivSport.
- Expérimentation du Département de l'Isère sur l'harmonisation de la communication autour des interactions entre activités sportives et biodiversité

- les PNR et leurs expertises sur ces sujets
- Les acteurs économiques (vendeurs de matériel de montagne par exemple, labélisations) et/ou leurs représentants (ex : UESC)

**Action 4 : Se doter d'outils de suivi de la fréquentation des espaces naturels en montagne et de ses impacts.**

**Action 5 : Intégrer la découverte du pastoralisme et de ses produits, de la sylviculture et de leurs patrimoines culturels et paysagers et conforter l'attractivité des territoires de montagne grâce à la création d'outils ou produits d'interprétation et de valorisation, ainsi que d'évènementiels, en montagne mais aussi dans les villes et plaines.**

**Points de vigilance :**

Risque de chute d'arbres, d'éboulement, etc. -> quid de la question assurantielle et de la responsabilité ?

Comment limiter les problèmes de surfréquentation ?

Quel est le rôle des Départements dans les PDIPR ?

# SYNTHÈSE · CHAPITRE 2

## Habiter et développer les Alpes de façon équilibrée, et dans les limites des ressources disponibles

### IDÉE FORCE

**L'eau, la qualité des sols, l'énergie, le foncier et les puits de carbone sont les supports communs de l'habitabilité alpine. Leur gestion économe appelle une connaissance partagée, des arbitrages et une organisation territoriale capable de concilier logement, mobilités, activités et préservation du vivant.**

### Les leviers à retenir

**Connaître**

Objectiver l'état des ressources, leurs usages, leurs vulnérabilités et leur évolution climatique.

**Arbitrer**

Mettre en dialogue les usages et définir collectivement les limites, priorités et compensations à mettre en œuvre.

**Transformer**

Rénover l'existant, réduire l'artificialisation, décarboner les mobilités et préserver les fonctions écologiques des sols et des espaces naturels.

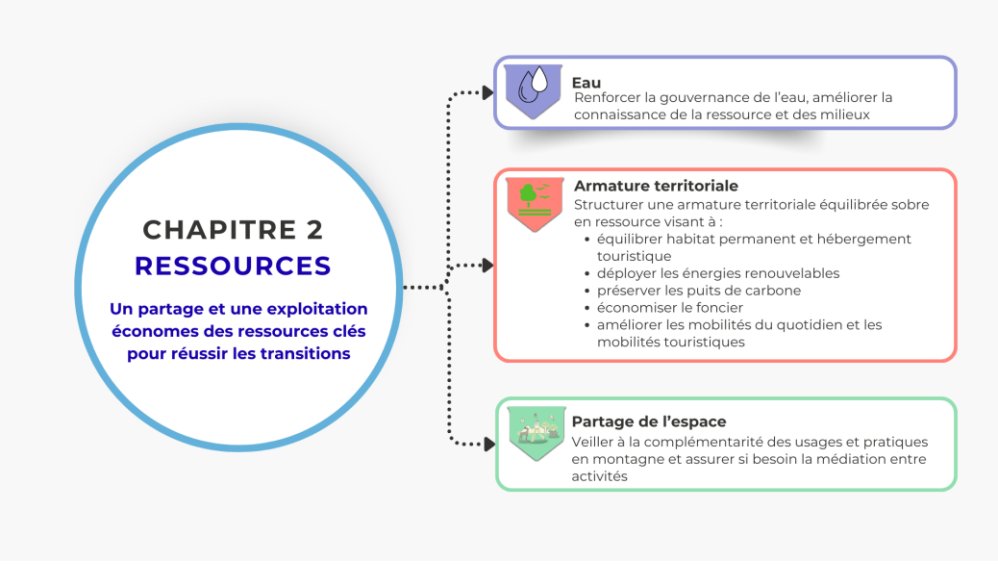


### Mots-clés

**sobriété · eau · foncier · logement · énergies renouvelables · puits de carbone · mobilités · capacité de charge · complémentarité**

CHAPITRE 3

# UNE NOUVELLE BIODIVERSITÉ ÉCONOMIQUE ALPINE

Diversifier les activités et les compétences pour une économie alpine résiliente et ancrée.

# Introduction

Le changement climatique affecte de manière exponentielle l'ensemble des secteurs économiques du massif des Alpes.

Ceux-ci sont soumis à des risques naturels et à une incertitude accrue, notamment dans les projections d'investissement (cf. chapitre 1) et sont menacés par un moindre accès à certaines ressources clés (cf. chapitre 2), comme la ressource en eau. Les acteurs économiques subissent des conséquences variées nécessitant réactivité et adaptation : stress hydrique pour les troupeaux en alpage l'été, dépérissement des forêts, industries bridées dans leurs productions, moindre enneigement naturel des stations, vulnérabilité des infrastructures, etc.

Les filières économiques étaient déjà sommées de réaliser leur transition écologique, c'est-à-dire de réduire leur empreinte environnementale, au nom de l'atténuation du changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Mais face aux chocs économiques provoqués par le changement climatique, c'est tout le mix économique actuel du massif des Alpes qui nécessite d'engager une réelle évolution pour réduire la vulnérabilité des territoires alpins.

En effet, si les Alpes peuvent présenter un mix économique relativement diversifié au niveau global, les mix économiques de chacun de ses massifs et de chacune de ses vallées le sont beaucoup moins. Certains sont plutôt spécialisés dans l'agriculture et la sylviculture, quand d'autres sont plutôt industriels ou touristiques. Il en résulte une vulnérabilité importante des territoires alpins les moins diversifiés qui risquent de ne pas avoir les capacités d'anticiper et de pallier les crises climatiques affectant certains secteurs de leur économie.

C'est ce que met clairement en évidence Arnaud Florentin dans ses travaux. L'économie n'a jamais été aussi optimisée et pourtant les territoires sont terriblement fragiles et démunis face au changement climatique. Ils semblent manquer d'agilité, d'options, de rebond malgré la créativité et les innovations de certains acteurs.

Les hommes cherchent sans cesse à imiter la nature, ses boucles locales, son métabolisme ou ses symbioses, mais il leur manque sa qualité première : la diversité. À l'instar des forêts tropicales dont le système immunitaire repose sur sa diversité biologique, il s'agit désormais de favoriser l'émergence de « forêts productives locales » et de s'inspirer des territoires qui ont su créer et préserver une telle diversité économique.

C'est à cela que s'attèle la présente partie qui appelle à développer les actions pour permettre une nouvelle « biodiversité économique » alpine et à réussir l'adaptation économique du massif au changement climatique, répondant ainsi pleinement à la volonté du législateur enjoignant le comité de massif à définir ses voies de diversification économique et touristique.

Dans ce troisième chapitre du plan d'adaptation au changement climatique, la diversification touristique à l'œuvre depuis plus de deux décennies dans le massif des Alpes sera soulignée, notamment grâce à l'impulsion et au soutien du programme conjoint de l'État et des régions alpines, le dispositif « Espaces valléens ». Fort de ses indéniables réussites, ce programme invite aujourd'hui à dépasser la seule diversification touristique pour embrasser la diversification de toute l'économie alpine.

L'évaluation de ce programme permet aujourd'hui de proposer des trajectoires de diversification économique différenciées selon les types de territoire du massif car chacun d'entre eux a son propre mix économique initial et construira son propre mix économique d'ici 2050.

Les transitions économiques à engager ou à consolider s'appuieront également sur les piliers de l'économie alpine que sont l'agriculture et la sylviculture, et sur les évolutions profondes à apporter aux métiers et compétences, avec un soin tout particulier accordé aux jeunes.

FICHE THÉMATIQUE

# Diversification économique des territoires de montagne

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Les Alpes connaissent une accélération des conséquences de plus en plus sensibles du changement climatique (tensions sur les ressources et notamment l'eau, risques naturels), fragilisant l'économie de montagne, particulièrement des territoires les plus dépendants du tourisme de neige (forte dépendance au tourisme saisonnier, faible diversification économique dans les vallées et villages, baisse de population annuelle).

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

La Convention alpine vise à promouvoir une économie durable fondée sur les ressources locales, afin de réduire la dépendance au tourisme hivernal. Elle encourage le développement d'activités diversifiées (agriculture, sylviculture, économie circulaire, énergies renouvelables) tout en préservant les écosystèmes alpins. Son ambition est de faire des Alpes un territoire attractif, résilient et vivant toute l'année.

La SUERA vise à diversifier l'économie alpine en développant des secteurs adaptés aux territoires de montagne, comme la bio-économie, la filière bois ou le tourisme durable. Elle soutient l'innovation et la valorisation des ressources locales pour réduire la dépendance au tourisme hivernal. Son ambition est de renforcer une économie alpine durable, compétitive et cohérente entre vallées, zones rurales et centres urbains.

La stratégie du Schéma interrégional du massif des Alpes identifie comme enjeux la diversification de l'économie des territoires de montagne en réduisant la dépendance aux sports d'hiver, en développant une offre touristique toutes saisons tout en confortant le potentiel économique que représentent les sports d'hiver dans un contexte de changement climatique. Elle valorise les atouts locaux (agriculture, artisanat, patrimoines, savoir-faire) et encourage des filières innovantes. Cette diversification s'appuie sur des projets territoriaux intégrés, notamment dans les « espaces valléens », afin de renforcer la résilience économique et l'attractivité durable du massif.



## PROBLÉMATIQUE

Comment les territoires alpins peuvent-ils définir et mettre en œuvre une stratégie de diversification économique articulant des enjeux économiques de court terme avec la transformation vers une économie adaptée au contexte climatique pour à long terme réduire la vulnérabilité climatique de leurs mix économiques, notamment la dépendance à la neige, tout en consolidant l'économie des sports d'hiver pérenne, et assurer la soutenabilité de leur modèle de développement ?



## FINALITÉS ET AMBITION

À l'horizon 2050, les territoires alpins ont réussi leur adaptation transformative et proposent :
Une économie alpine résiliente, circulaire, innovante fondée sur des ressources locales préservées, régénérées, valorisées (gestion des communs) ;
Un tourisme multi-saisons durable (préservation des paysages), équitable et moins dépendant de la neige pour les territoires en déficit en s'appuyant, dans les stations où les projections climatiques sont compatibles avec son maintien, sur le potentiel économique que représentent les sports d'hiver ;
Une montagne inclusive et habitée à l'année : habitat, mobilités, services, commerces et ancrage démographique ;

Une diversification économique structurée, adaptée, planifiée et accompagnée à l'échelle du massif (comité de massif) ;
Des gouvernances coopératives, participatives fondées

sur l'identité montagnarde, la spécificité des territoires, la solidarité et la complémentarité ;
NB : Plusieurs finalités ci-dessus concourant à l'objectif de diversification économique sont déclinées dans d'autres fiches de ce PACC (économie résidentielle, industrielle, activités agricoles et sylvicoles notamment)

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- AAP interreg transfrontalier ou régional : POCTEFA PITON, ProAlp, ALpine Textil, Beyond Snow,
- Feuille de route régénérative des entreprises engagées dans la Convention des entreprises pour le climat
- Stratégie de reconquête industrielle (Programme Territoires d'industries)
- Accompagnement de la diversification touristique des « espaces valléens » = Programme de transition du Massif des Alpes (2021–2027) avec des financements dédiés dans le cadre de la CIMA
- Accompagnement au changement : Transtat, Ev AMIng, Fabrique des transitions
- Accompagnement de la filière Bois : Filière économique locale certifiée et valorisée
- Nouvelle école de la montagne

## Démarches à amplifier ou à généraliser

- Démarches flocons verts,
- Montagne zéro déchet,
- Climsnow,
- Clim'Eau



## Nouvelles actions à mettre en place

**Ambitions chapeaux des pistes d'actions :**

- **Poursuivre la diversification touristique de mise en valeur patrimoniale** (notamment le tourisme de savoir-faire et de patrimoine, le tourisme expérientiel) dans sa dimension de soutien à l'économie locale (valorisation des activités économiques et des productions locales) en favorisant les complémentarités entre territoires suivant un développement raisonné préservant les milieux et les ressources naturelles.

- **Favoriser le développement d'une économie diversifiée** (renforcement de sa résilience tant que cela est possible), inclusive (garantissant un accès équitable à tous aux opportunités économiques notamment en matière d'emploi), innovante (favorisant la création de nouvelles méthodes pour stimuler la productivité et la croissance durable), en circuits courts (modèle de production, de distribution et de consommation qui privilégie les échanges locaux et directs entre producteurs et consommateurs) fondée sur l'identité, la spécificité du territoire et la préservation des ressources locales

**En termes de gouvernance et coordination territoriale**

### Action 1 - Structurer une gouvernance économique territoriale intégrée et solidaire

Objectifs :

- Créer une commission dédiée à l'échelle intercommunale adaptée, pilotée par les EPCI compétents en développement économique (type territoires de SCOT).
- Harmoniser les stratégies déclinées ci-après
- Optimiser les synergies
- Renforcer l'efficacité des politiques publiques économiques sur le territoire en s'inspirant des travaux de la cohorte « diversification économique »
- Créer un fonds « solidarité transitions », où les instances et ressources locales seraient mutualisées, notamment au sein des Espaces Valléens.

Acteurs copilotes potentiels : Partenariat État/Régions, Territoires « Espaces valléens »
Acteurs à impliquer : Services de l'État, régions, départements, parcs nationaux, naturels régionaux, syndicats compétents, EPCI (notamment CRTE), PETR
Échéances calendaires : 2028 (prochaine CIMA)
Moyens à mobiliser : Moyens du territoire porteur

### Action 2 - Poursuivre l'animation de vie de réseau (type « Espaces valléens »)

Objectif :

- Aider chaque territoire dans ses réflexions en favorisant les échanges continus entre acteurs des territoires de montagne, en capitalisant sur les expériences locales pour répondre aux défis communs de transition climatique, touristique et résidentielle, et en diffusant les bonnes pratiques et projets exemplaires de manière coordonnée, en lien avec les politiques territoriales (SCOT, CRTE, LEADER), en unifiant les instances de gouvernance existantes.

Acteurs copilotes potentiels : Partenariat État/Régions (CIMA)

Acteurs à impliquer : Financeurs, Territoires Espaces valléens, experts, chambres consulaires …
Échéances calendaires : 2027 (cahier des charges du prochain appel à projets Espaces valléens)
Moyens à mobiliser : Partenariat pour l'animation du réseau « Espaces valléens »

**Action 3 - Animer un réseau d'acteurs économiques et élaborer un programme de formation sur-mesure pour les entreprises, les élus et les acteurs locaux, combinant actions de sensibilisation par filière (gestion des ressources comme le foncier ou l'eau) et modules adaptés (présentiels et visites de terrain).**

Acteurs copilotes potentiels : Intercommunalités/chargés de mission développements économiques
Acteurs à impliquer : État, Régions, Départements, intercommunalités, chambres consulaires, scientifiques, Office de tourisme, socio-pro, entreprises, associations des commerçants, artisans, agriculteurs …
Échéances calendaires, moyens à mobiliser : à définir

**Action 4 - Élaborer un accord-cadre avec l'ensemble des parties prenantes — État, Région, Département et Autorité de gestion FEDER et gouvernance territoriale**

Objectifs :
- Garantir les engagements financiers,
- Renforcer durablement, de manière équitable et transparente, les ressources financières et stratégiques des territoires impactés par les effets du changement climatique.

Acteurs copilotes potentiels : Partenariat État, Régions/Départements, Banque des territoires
Acteurs à impliquer : Territoires Esapces valléens, Porteurs de SCoTs, EPCI pour définir le périmètre de l'accord cadre (à partir de 2027)
Moyens à mobiliser : expertises scientifiques pluridisciplinaires

**Action 5 - Créer un poste de chargé de mission « développement et accompagnement économique » mutualisé à l'échelle intercommunale**

Objectifs :
- Allier compétences en ingénierie économique et financière (montages de projets, analyse des coûts globaux) et en animation territoriale (soutien aux dynamiques collectives, structuration de filières, logistique mutualisée, formation des professionnels aux enjeux climatiques).
- Porter le schéma de développement économique
- Accompagnant les acteurs locaux pour renforcer la résilience et la diversification des activités sur le territoire.

Acteurs copilotes potentiels : Partenariat État/Régions, Territoires « Espaces valléens »
Acteurs à impliquer : État, Régions, Départements, Banque des térritoires
Échéances calendaires : à partir de 2027
Moyens à mobiliser : À définir

**Autres pistes de travail en termes de gouvernance et coordination :**

- Création, à l'échelle régionale ou massif, d'une plateforme d'ingénierie alpine : appui aux collectivités (montage de projets, études de faisabilité), expertise juridique, financière, environnementale par filière (tourisme, bois, agriculture, énergie), d'un observatoire régional de la transition alpine (climat, économie, tourisme, biodiversité) dans et au service des acteurs des territoires.
- Renforcer le volet intergénérationnel dans les politiques de diversification économique en associant particulièrement les jeunes à des projets concrets (rénovation, aménagements, etc.) pour en faire des

acteurs clés de la transition, en intégrant leurs attentes ainsi que celles des publics fragiles dans les décisions, et en concevant des initiatives qui relient les générations — combinant transmission des savoir-faire, maintien des jeunes actifs, accompagnement du vieillissement et amélioration de l'attractivité résidentielle pour un territoire plus cohésif et dynamique.

**En termes de diagnostics et de stratégie de territoire :**

**Action 6 - Réaliser une étude prospective et une stratégie intercommunale pour diversifier l'économie territoriale au-delà du tourisme**

Objectifs :

- Identifier le mix économique de chaque territoire
- Compléter l'analyse avec les dimensions sociales, urbaines, juridiques et financières de chaque territoire.
- Classer les territoires alpins selon leur mix économique, leur exposition climatique et leur potentiel de diversification, ainsi qu'une étude prospective explorant les trajectoires économiques à horizon 50 ans.
- Concevoir un outil de diagnostic permettant d'identifier et d'accompagner des filières adaptées aux défis futurs.
- Elaborer un schéma directeur économique partagé pour un territoire vivant et attractif toute l'année, en structurant une économie locale résiliente (tourisme multi-saisons, économie sociale, agriculture, artisanat, filière bois, économie circulaire, attractivité résidentielle et économique) via une approche collaborative entre communes, stations et acteurs économiques, adaptée aux enjeux climatiques.

Acteurs copilotes potentiels : Partenariat État, Régions, Territoires « Espaces valléens », Porteurs de SCoTs
Acteurs à impliquer : État, Régions, Départements, Banque des territoires, EPCI, syndicats, communes, chambres consulaires, scientifiques, bureaux d'études spécialisés, Office de tourisme, socio-pro, exploitants de domaines skiables, association des commerçants
Échéances calendaires : à partir de 2027
Moyens à mobiliser : À définir

**Action 7 - Développer une approche innovante et collaborative de diversification économique en instaurant une culture territoriale ouverte fondée sur les forces locales**

Objectifs :

- Recenser les atouts du territoire pour des activités toute l'année, en lançant des micro-projets locaux (alimentation, énergie, artisanat) portés par les acteurs du massif
- Accompagner l'installation et l'évolution des socio-professionnels
- Adapter les politiques publiques aux besoins réels (logement, mobilité, services, emploi, formation) pour ancrer les jeunes et travailleurs permanents
- Valoriser les métiers locaux

Acteurs copilotes potentiels : Partenariat État/Régions, Départements, Territoires « Espaces valléens », porteurs de SCoT
Acteurs à impliquer : État, Régions, Départements, intercommunalités, communes, Banque des territoires, chambres consulaires, scientifiques, socio-professionnels, association des commerçants, artisans et agriculteurs …
Échéances calendaires : à partir de 2028
Moyens à mobiliser : À définir

**Action 8 - Fédérer les acteurs économiques des territoires autour des enjeux de diversification en structurant des réseaux régionaux par filière (tourisme, bois, agriculture, énergie …)**

Objectifs :

- Renforcer les synergies, mutualiser les moyens
- Impulser des projets innovants
- Organiser des conférences sur mesure rassemblant professionnels, élus et habitants autour d'échanges adaptés aux défis locaux, afin de sensibiliser, partager les bonnes pratiques et co-construire des solutions économiques pérennes.

Acteurs copilotes potentiels : Groupes de travail du comité de massif, régions
Acteurs à impliquer, échéances calendaires, moyens à mobiliser : à définir

**Autres pistes de travail de diagnostics et stratégies :**

- Renforcer la résilience économique des entreprises en déployant un dispositif d'accompagnement pour identifier les risques climatiques via des diagnostics et des outils d'auto-évaluation par filières, et en déployant des stratégies d'adaptation grâce à des formations, un appui technique sur-mesure et un encouragement à l'innovation (diversification des activités, mutualisation des ressources), le tout coordonné par un comité local pour l'emploi.
- Accompagner l'innovation sociale dans les zones rurales de montagne des Alpes en soutenant l'émergence de projets de transition écologique et sociale, grâce à quatre leviers : outiller les citoyens porteurs d'idées, favoriser les coopérations entre acteurs locaux, animer un réseau dynamique, organiser des événements thématiques « Montagne en transition », afin de stimuler la création d'entreprises sociales et renforcer la confiance territoriale.

**En termes d'attractivité du territoire**

**Action 9 - Améliorer et pérenniser l'offre d'hébergement et de services en montagne**

Cf Fiches « Logement » et « économie présentielle ».

Objectifs :

- Rénover le patrimoine immobilier en mobilisant les ressources locales et en accompagnant les professionnels
- Cibler prioritairement la réhabilitation des hébergements situés sur les itinéraires, transhumances touristiques pour garantir une qualité accessible aux résidents comme aux visiteurs.

Acteur copilote : à définir par le groupe de travail compétent du comité de massif des Alpes

**Action 10 – Développer la fréquentation endogène**

Objectifs :

- Développer des partenariats avec les établissements scolaires pour des classes vertes favorisant la découverte du territoire
- Créer des pôles culturels et universitaires réversibles (comme l'ECIM ou Scènes Obliques) pour enrichir la transition des stations par une hybridation des usages
- Dynamiser l'économie hors saison
- Optimiser l'occupation des hébergements toute l'année grâce à l'accueil de séminaires, stages, résidences artistiques et événements, afin de réduire la dépendance à l'hiver.

Acteurs copilotes potentiels : Partenariat État / Régions, territoires « Espaces valléens,

Acteurs à impliquer : groupe de travail « Jeunesse » et ses membres
Échéances calendaires et moyens à mobiliser : À définir

**Autres pistes de travail concernant l'attractivité des territoires :**

- Proposer une offre pédagogique et touristique valorisant les patrimoines naturels, culturels, agricoles et artisanaux ainsi que les initiatives de transition, en structurant une offre touristique diversifiée (séjours courts, expériences culturelles, pleine nature) autour de ses atouts, et en promouvant une identité montagnarde méconnue à travers une communication collective mettant en avant authenticité, sobriété, qualité de vie et résilience.
- Développer, enrichir un réseau stratégique de socio- professionnels clés (Most Valuable Players) en capitalisant sur les retours d'expériences réussies d'adaptation et de transition économique, via des formations inspirées de bonnes pratiques territoriales et internationales, afin d'amplifier l'impact sur les performances globales.

## Recommandations

- Préserver les sols et lutter contre l'artificialisation des espaces naturels et agricoles ;
- Maîtriser, contrôler l'extension immobilière touristique en rénovant l'existant ;
- Limiter la construction de nouveaux hébergements touristiques, en particulier les résidences à vocation exclusivement touristique. Privilégier la rénovation énergétique, la réactivation des lits froids et la limitation des nouveaux projets immobiliers. Encourager l'utilisation du foncier déjà artificialisé. Utiliser les outils de planification d'aménagement du territoire ;
- Rééquilibrer l'offre en matière d'habitat du territoire (logements, hébergements y compris touristiques sans les opposer) au profit du logement permanent en dédiant et en requalifiant une partie des constructions existantes à cette destination. Pour cela engager dans un premier temps, une réflexion prospective sur la planification de ces changements d'affectation pour prioriser les actions d'une part et de l'autre anticiper l'environnement technique et juridique nécessaire à leur mise en œuvre ;
- Développer une vie à l'année offrant des activités économiques (commerces, artisanat ...) et des services répondant aux besoins des habitants ;
- Conforter les domaines skiables par des aménagements raisonnés (ex. : neige de culture optimisée notamment sur les secteurs de liaisons incontournables), vertueux (en termes de consommation de ressources naturelles) et compatibles avec les projections climatiques ;
- Encadrer le développement des activités de pleine nature afin de limiter leur impact environnemental ;
- Veiller à ce que les populations alpines locales conservent un accès aux prestations qui montent en gamme, notamment dans le secteur touristique ;
- Veiller à une représentation plus équilibrée des différents secteurs économiques, en intégrant des thématiques aujourd'hui peu visibles mais structurantes, telles que les activités extractives (et les enjeux d'acceptabilité associés), le tourisme social, ou encore les formes émergentes de tourisme liées notamment à la recherche de fraîcheur ;
- Intégrer les dynamiques socio-économiques transversales, telles que les enjeux d'attractivité des territoires (notamment pour les jeunes) et d'évolution des populations, en lien avec le rôle important de l'emploi public dans certains territoires alpins.

FICHE THÉMATIQUE

# Renforcer l'agriculture et la sylviculture alpines

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Les territoires de montagne du massif alpin sont façonnés par des activités humaines séculaires, notamment l'agriculture, la sylviculture de montagne et l'artisanat local. Ces activités traditionnelles ont structuré les paysages, les savoir-faire et les identités culturelles des vallées alpines. Elles ont également toutes deux une fonction productive qui contribue au bien-être des populations humaines.

Le massif alpin compte aujourd'hui plus de 15 000 exploitations agricoles pour environ 51 000 actifs, représentant plus de 25 000 équivalents temps plein. Il faut ajouter à cela l'ensemble des emplois directs et indirects liés aux activités amont et aval des filières agricoles.

Dans les Alpes, la filière « forêt bois » emploie, quant à elle, environ 22 000 personnes dans plus de 6 000 établissements2. Le secteur de la construction bois, en forte progression, est le plus générateur de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée. Pourtant, la valorisation du bois du massif alpin français tend à diminuer face aux difficultés d'exploitation des parcelles forestières de montagne et le nombre d'entreprises de la transformation du bois diminue sur le territoire faute de rendement.

Aujourd'hui, ces activités économiques traditionnelles restent essentielles pour maintenir une présence humaine à l'année, préserver les milieux et générer des revenus durables. Cependant, elles font face à de nombreux défis : déprise agricole, morcellement ou disparition du foncier agricole/forestier, changement climatique, crises sanitaires, concurrence des modèles productivistes, difficultés de renouvellement des générations et accès limité aux services. Face à ces mutations, renforcer et adapter les activités traditionnelles représente un levier majeur pour soutenir l'attractivité la résilience économique des territoires alpins tout en préservant les paysages patrimoniaux, les milieux et la biodiversité.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

**Convention alpine** : Elle vise à assurer un développement durable de l'espace alpin. Cette convention propose trois protocoles liés aux activités traditionnelles : le protocole « Agriculture de montagne », le protocole « Forêt de montagne » et le protocole « Aménagement du territoire et développement durable ».

**SUERA** : Cette stratégie vise à renforcer la coopération transnationale dans l'espace alpin européen. Elle se décline en grands objectifs, dont trois concernent directement les activités traditionnelles : 1- favoriser une croissance économique durable (PME rurales, circuits courts, produits artisanaux et labels). 2- promouvoir l'innovation sociale et la formation. 3- valoriser les ressources naturelles et culturelles.

**Schéma de massif** : Il identifie les activités traditionnelles comme piliers d'un développement territorial équilibré. Il encourage les filières agricoles et forestières et soutient l'artisanat local.

**Cadres régionaux** :

Contrats régionaux Stratégiques de Filière Bois

Programme Régionaux de la Forêt et du Bois



## PROBLÉMATIQUE

Comment renforcer et adapter les activités traditionnelles de montagne dans un contexte de changement climatique, pour en faire des leviers de développement économique pérenne et d'attractivité à l'année dans les territoires alpins, tout en répondant aux enjeux de transition écologique et de cohésion territoriale ?



## FINALITÉS ET AMBITION

Maintenir des filières agricoles alpines vertueuses, diversifiées et structurées, aux pratiques adaptées au changement climatique, qui vivent de la valorisation des productions agricoles ;

Maintenir l'économie pastorale et les milieux ouverts notamment en alpage, même si les landes et les sous-bois

peuvent également être porteurs de fonctionnalités pastorales intéressantes ;

Maintenir et développer la filière bois locale et l'utilisation du bois du massif alpin pour renouveler les forêts, stocker du carbone et maintenir des capacités de productions alpines ;
Valoriser des parcours de formation ancrés dans les territoires de montagne, intégrant les spécificités alpines, des études de cas concrets et l'expertise locale, pour renforcer les bassins d'emploi et l'attractivité des territoires, tout en répondant aux besoins des acteurs locaux.

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- Démarche espaces valléens – Projets alimentaires territoriaux pour la valorisation des produits agricoles locaux en restauration commerciale
- Projets d'animation : Viand'Alp, ClimPasto, …
- Projets de recherche : Praidire, PastorAlp, Alpages sentinelles
- Startclimat en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, …
- Démarches signes distinctifs de la qualité des produits alpins (AOP/ AOC, IGP, label rouge)
- Démarches de certification des bois (Bois des Alpes, AOC Bois de Chartreuse, Bois Qualité Savoie)
- Contrats locaux d'approvisionnement bois
- Bonification DETR pour les constructions publiques en Bois des Alpes (et équivalent)
- Appel à projet « dessertes forestières » et « foncier » porté par la DRAAF AURA
- Animations autour de la construction en bois du massif alpin bois et du bois local
- Démarche de la mention facultative de qualité « Produits de montagne » ;

## Démarches à amplifier ou à généraliser

- Le schéma inter-massif des Alpes porte l'émergence de la certification Bois des Alpes, avec l'ambition de dynamiser la mobilisation des bois de montagne, développer la filière bois et valoriser l'usage des ressources renouvelables en circuit-court. Aujourd'hui, les acteurs forestiers s'unissent pour structurer une offre territoriale robuste autour de quatre axes majeurs :
- Accessibilité de la ressource : Mobilisation des propriétaires pour investir dans la création et le maintien des dessertes
- Renforcement de l'offre : augmentation de la production, diversification des produits et accessibilité en multipliant les points de vente notamment à travers les négoces ;
- Valorisation des essences du massif : prise en compte des spécificités de la ressource et encourager l'usage d'essences forestières alpines actuellement sous-valorisées ;
- Réactivité et sécurisation des approvisionnements : proposition d'une offre de produits standardisés, création de stocks et mise en place de contrats d'approvisionnement ;
- Coopération entre domaines skiables et agriculture (charte de coopération DSF-APCA) ;
- Dynamisation des réseaux d'entreprises : création de synergies entre les acteurs de la filière afin d'encourager la création de grappes d'entreprises et les collaborations entre les différents maillons.



# Nouvelles actions à mettre en place

## Axe 1 - Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles et pastorales au changement climatique par l'expérimentation et le conseil

**Action 1.1 : Renforcer la prise en compte des effets du changement climatique sur les alpages : poursuite des réflexions et expérimentations sur la ressource en eau, la gestion de la ressource en herbe et de la biodiversité (amélioration des connaissances, expérimentation, outils ...).**

Objectifs :

- Développer la réalisation de diagnostics pastoraux sur les alpages et grandes unités pastorales pour mieux connaître les effets du changement climatique sur les alpages (ressources, biodiversité, rétention d'eau) et les adaptations possibles ;
- Poursuivre les outils d'alpages sentinelles (à vulgariser et à démocratiser) ;
- Permettre de concilier les usages (pastoralisme, tourisme, préservation des ressources, des milieux), d'appréhender les enjeux, d'évaluer la ressource disponible et de proposer des calendriers de pâturage et des chargements adaptés en lien avec les effets du changement climatique, expérimenter des itinéraires techniques.

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail Agriculture du comité de massif

Acteurs à impliquer : Services et agences de l'État, des collectivités territoriales, des parcs nationaux, naturels régionaux, des chambres consulaires, éleveurs et groupements pastoraux, services pastoraux, associations, acteurs touristiques, scientifiques, gestionnaires de l'eau

Échéances calendaires à 2050 pressenties : 100 % des alpages couverts par un diagnostic avec des alpages résilients (modèle de gestion pastorale reproductible) ;

Indicateurs et calendrier d'évaluation, critères d'éco-conditionnalité, moyens à mobiliser : À définir

**Action 1.2 : Renforcer la connaissance, la cartographie et la reconnaissance des zones pastorales intermédiaires alpines (dénomination différente de celle de la PAC), espaces productifs, structurants et vulnérables, centraux pour les enjeux pastoraux (prédation, biodiversité, changement climatique), afin d'en faire un levier prioritaire des politiques publiques de montagne**

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail Agriculture du comité de massif ;

Acteurs à impliquer : Services et agences de l'État, des collectivités territoriales, des parcs nationaux, naturels régionaux, des chambres consulaires, syndicats et services pastoraux, associations, acteurs socio-économiques, scientifiques ;
Échéances calendaires au plus tard à 2035 pressenties : Cartographie complète des zones intermédiaires alpines (identification, typologies, enjeux) avec intégration aux documents de planification ;

Indicateurs et calendrier d'évaluation, critères d'éco-conditionnalité, moyens à mobiliser : à définir.

**Action 1.3 : Développer les procédures d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs sur des territoires pour mettre en œuvre des plans collectifs et individuels d'adaptation au changement climatique prenant en compte l'ensemble des enjeux, conciliation des usages auxquelles ces filières sont confrontées**

Objectif :

- Adopter des pratiques (culturales et/ou d'élevage) au changement climatique en s'appuyant sur les données de prospectives climatiques locales (de type méthode ClimA-XXI) et sur la base des résultats d'expérimentations qui sont à poursuivre et renforcer pour améliorer la connaissance (prairies multi espèces, variétés moins sensibles à la sécheresse, au gel précoce, races animales, techniques de labour, couverture des sols, ajustement des dates de mise à l'herbe, sylvopastoralisme, etc.)

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail Agriculture du comité de massif ;

Acteurs à impliquer : Services et agences de l'État, des collectivités territoriales, des parcs nationaux, naturels régionaux, des chambres consulaires, coopératives agricoles et organisations de producteurs, syndicats professionnels, scientifiques, associations, entreprises agroalimentaires, lycées agricoles et centres de formation ;

Échéances calendaires pressenties :

- 2040 : Exploitations concernées ayant intégré au moins 3 pratiques adaptatives, réduction des pertes liées aux aléas climatiques, développement de variétés et races locales adaptées ;
- 2050 : résilience climatique des systèmes agricoles et pastoraux (indicateurs de productivité et biodiversité stables malgré les aléas) ;

Indicateurs et calendrier d'évaluation, critères d'éco-conditionnalité, moyens à mobiliser : à préciser.

**Pistes complémentaires à examiner ultérieurement :**

Construire/planifier des projets d'entretien et de restauration agricoles (bocages alpins, canaux d'irrigations)

**Action 1.4 : Renforcer les liens entre les organismes agricoles, les organismes de formation et de recherche sur l'adaptation des pratiques agricoles et pastorales en montagne (irrigation, préparation des sols pour conserver l'eau, races, semences et prairies, haies…) et amplifier la diffusion travaux de recherche et d'expérimentation**

Objectifs :

- Anticiper, développer, promouvoir les races et les variétés végétales (dont les variétés locales / anciennes) adaptées au climat futur et aux problématiques nouvelles (résilientes, moins consommatrices en eau, maladies émergentes, ...) en s'appuyant sur le patrimoine génétique
- Faire le lien et élargir des partenariats avec d'autres acteurs méditerranéens / zones tropicales...

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail Agriculture du comité de massif ;

Acteurs à impliquer : Services et agences de l'État, des collectivités territoriales, des parcs nationaux, naturels régionaux, des chambres consulaires, scientifiques, groupement d'étude et de contrôle des variétés et des semences, réseau semences paysannes, coopératives agricoles et organisations de producteurs, lycées agricoles et centres de formation, industriels de l'agroalimentaire ;

Échéances calendaires pressenties :

- 2040 : renforcement des banques de gènes (conservation et caractérisation), développement de filières dédiées (circuits courts, labels qualité).
- 2050 : résilience climatique des systèmes agricoles grâce à l'utilisation généralisée de ces ressources, autonomie semencière renforcée, reconnaissance internationale des variétés et races françaises adaptées ;

Indicateurs et calendrier d'évaluation, critères d'éco-conditionnalité, moyens à mobiliser : à définir.

**Action 1.5 : Promouvoir et exploiter les enseignements des travaux sur les modes d'élevage, la gestion, la conduite en situation pastorales en étendant la réflexion aux sièges et les ateliers d'engraissement (lien avec les travaux du réseau pastoral alpin, sur la ressource fourragère, le pâturage, le stockage de la ressource fourragère / lien entre ressource en herbe et ressource en eau)**

Acteurs copilotes pressentis : Groupe de travail Agriculture du comité de massif ;

Acteurs à impliquer : Services et agences de l'État, des collectivités territoriales, des parcs nationaux, naturels régionaux, des chambres consulaires, scientifiques, éleveurs et groupements pastoraux, coopératives d'élevages et laitières, syndicats professionnels ; gestionnaire de l'eau, associations ;

Échéances calendaires pressenties :

- 2030 : capitalisation et diffusion des enseignements du réseau pastoral alpin (guides techniques, formations) ;
- 2040 : pratiques optimisées et réduction de la dépendance aux intrants grâce à une meilleure valorisation de la ressource herbagère, création de filières locales intégrées (de la production à la transformation) ;
- 2050 : résilience climatique des systèmes d'élevage alpins, reconnaissance des pratiques pastorales comme modèle d'agroécologie, optimisation durable du lien entre ressource en herbe et ressource en eau ;

Indicateurs et calendrier d'évaluation, critères d'éco-conditionnalité et moyens à mobiliser : à définir.

## Axe 2 - Maintenir l'économie pastorale

**Action 2.1 : Soutenir la rénovation ou la construction de nouveaux logements pastoraux, adaptés aux évolutions liées au changement climatique (ressource fourragère, eau, assainissement, etc.)**

Objectifs :

- Soutenir la rénovation ou la construction de nouveaux logements pastoraux, adaptés aux évolutions liées au changement climatique (ressource fourragère, eau, assainissement, isolation…),
- Décliner un plan pluriannuel de rénovation

Acteurs copilotes pressentis : Groupe de travail Agriculture du comité de massif ;

Acteurs à impliquer : Services et agences de l'État, des collectivités territoriales, des parcs nationaux, naturels régionaux, des chambres consulaires, scientifiques, architectes et paysagistes conseils d l'État, syndicats, éleveurs et groupements pastoraux, gestionnaire de l'eau, associations, financeurs ;

Échéances calendaires pressenties :

- 2035 : diagnostic des logements pastoraux existants, définition d'un plan pluriannuel de rénovation ;
- 2040 : rénovation des logements pastoraux prioritaires, constructions de nouveaux logements respectant les dispositions réglementaires et les normes climatiques (intégration systématique des enjeux climatiques dans les projets de construction/rénovation) ;
- 2050 : résilience climatique des logements pastoraux (eau, énergie, adaptation aux aléas) avec la généralisation des bonnes pratiques (ex : bâtiments bas carbone, circuits courts pour les matériaux) et la reconnaissance des logements pastoraux comme modèle d'adaptation aux changements climatiques ;

Indicateurs et calendrier d'évaluation, critères d'éco-conditionnalité et moyens à mobiliser : à définir.

**Action 2.2 : Initier une évolution réglementaire permettant de déroger aux dispositions réglementaires contraignantes actuelles (assainissement …)**

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail Agriculture du comité de massif ;

Acteurs à impliquer : Parlementaires, services et agences de l'État, des collectivités territoriales, des parcs nationaux, naturels régionaux, des chambres consulaires, scientifiques, architectes et paysagistes conseils d l'État, syndicats, éleveurs et groupements pastoraux, gestionnaire de l'eau, associations ;

Échéances calendaires pressenties :

- A partir de 2027 : Identification des dispositions réglementaires contraignantes (assainissement, normes de construction, etc.) à adapter, création d'un groupe de travail pour proposer des évolutions ;
- 2028-29 : propositions de dérogations permanentes pour les zones pastorales, validées par décret ou loi, proposition d'une expérimentation en parc naturel régional dans chacune des régions alpines ;
- 2030-31 : adoption des mesures dérogatoires, sensibilisation des acteurs locaux aux nouvelles règles ;

Indicateurs et calendrier d'évaluation, critères d'éco-conditionnalité et moyens à mobiliser : à définir.

### Action 2.3 : Favoriser le multiusage des espaces pastoraux par la communication

Objectif :

- Mettre en place une stratégie alpine voire nationale de communication et de sensibilisation cohérente pour promouvoir la coexistence harmonieuse entre les usages de l'espace montagnard, en valorisant l'élevage extensif et les bons comportements, à destination de tous les publics (scolaires, grand public, acteurs touristiques et locaux).

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail Agriculture du comité de massif ;

Acteurs à impliquer : Services et agences de l'État, des collectivités territoriales, des parcs nationaux, naturels régionaux, des chambres consulaires, éleveurs et syndicats pastoraux, scientifiques, gestionnaire d'espaces naturels, comités départementaux et offices de tourisme, musée, écomusées, centres de vacances, médiateurs pastoraux, réseaux sociaux et influenceurs, associations ;

Échéances calendaires pressenties :

- 2030-40 : Création d'un référentiel commun pour harmoniser les doctrines de communication sur l'élevage extensif de montagne, développement de kits pédagogiques, lancement de campagnes locales de sensibilisation dans 2 territoires pilotes (ex : Parcs Naturels Régionaux, stations touristiques), formation d'enseignants, d'acteurs touristiques et sportifs (accompagnateurs en montagne, hébergeurs, offices de tourisme), intégration de l'élevage extensif dans les programmes de séjours scolaires en montagne, déploiement d'outils numériques communs pour l'ensemble du massif alpin ;
- 2050 : culture partagée de l'élevage extensif parmi les scolaires, habitants et touristes, reconnaissance des bonnes pratiques de sensibilisation ;

Indicateurs et calendrier d'évaluation, critères d'éco-conditionnalité et moyens à mobiliser : à définir.

## Axe 3 - Soutenir la structuration des filières pour la valorisation des produits agricoles alpins

### Action 3.1 : Renforcer l'intégration des produits agricoles alpins dans l'alimentation locale (restauration collective, restauration commerciale)

Objectif :

- Favoriser le recours aux produits agricoles alpins par des appels d'offre publics adéquats (prise en compte des signes de qualité, nombre d'intermédiaires limités …)

- Formation et conseils juridiques à l'achat public ciblé

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail Agriculture du comité de massif ;

Acteurs à impliquer : Services et agences de l'État, des collectivités territoriales, des parcs nationaux, naturels régionaux, des chambres consulaires, INAO, scientifiques, producteurs agricoles et éleveurs alpins, coopératives, réseaux de distribution, organismes de formation, syndicats, éleveurs et groupements pastoraux, associations ;

Échéances calendaires pressenties, indicateurs et calendrier d'évaluation et moyens à mobiliser : à définir.

**Pistes complémentaires à examiner ultérieurement :**

- Valoriser et s'appuyer sur les dynamiques collectives (type PAT) voire les aider à surmonter les difficultés ;
- Développer les centrales d'achat et les initiatives d'organisation logistique pour livrer la restauration collective ;
- Intégrer l'utilisation de produits locaux et de saison dans les formations de cuisiniers.

**Action 3.2 : Conforter la structuration des filières agricoles alpines dans leur diversité (Filières fruits et légumes alpins, Filières viandes/abattoirs, filière lait)**

Objectif :

- Mener un diagnostic de chaque maillon de la chaîne de valeur (production, collecte, abattage, transformation, distribution) pour identifier les leviers de viabilité économique, combler les lacunes, déployer ou renforcer des outils de transformation adaptés,
- Valoriser les produits locaux, en s'appuyant sur une modélisation prospective pour anticiper les risques de décrochage et sécuriser la filière.

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail Agriculture du comité de massif ;

Acteurs à impliquer : Services et agences de l'État, des collectivités territoriales, des parcs nationaux, naturels régionaux, des chambres consulaires, scientifiques, syndicats, éleveurs et groupements pastoraux, producteurs agricoles et éleveurs alpins, coopératives, réseau de distribution, associations, financeurs ;

Échéances calendaires pressenties :

- A partir de 2027 : mise en place d'un groupe de travail chargé de définir les filières et le cahier des charges permettant de réaliser un diagnostic de chaque maillon de la chaîne de valeur (production, collecte, abattage, transformation, distribution) ;
- Post diagnostic : identification des leviers de viabilité économique et des lacunes, création d'outils de modélisation prospective pour anticiper les risques (décrochage, dépendance aux importations, etc.), accompagnement à la sécurisation des filières, formation des acteurs, valorisation des produits locaux
- 2050 : autonomie et résilience des filières alpines (réduction des dépendances extérieures, création de valeur locale), reconnaissance des filières alpines comme modèles de durabilité économique et environnementale ;

Indicateurs et calendrier d'évaluation, critères d'éco-conditionnalité et moyens à mobiliser : à définir.

**Action 3.3 : Promouvoir les produits agricoles et sylvicoles alpins grâce à une communication/reconnaissance dédiée pour renforcer les débouchés dans et en dehors des Alpes**

Objectifs :

- Développer, promouvoir les différenciations commerciales ainsi que les mentions valorisantes (labels, marques) axées sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, avec des critères spécifiques à

horizon 2050 permettant de tendre vers des filières agricoles et sylvicoles alpines intégrant pleinement, pour et dans leurs productions, les enjeux climatiques,
- Les mettre en avant lors des grands événements du massif, notamment les JOP 2030 et leur héritage.

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail Agriculture du comité de massif ;

Acteurs à impliquer, échéances calendaires et moyens à mobiliser : à définir.

## Axe 4 : Généraliser à l'échelle du massif alpin l'emploi des bois de proximité

### Action 4.1 : Anticiper les crises climatiques et sanitaires en forêt et valoriser les bois qui en sont issus

Objectif : Structurer la filière alpine pour anticiper et gérer les crises sylvo-sanitaires majeures en optimisant la logistique d'urgence et en développant des débouchés

- Partage des résultats (études, stratégies de R&D…), valorisation et recommandations sur les actions mises en place
- Mettre en place des schémas organisationnels permettant d'anticiper la situation de crise et la coordination entre les acteurs
- Renforcer la coordination opérationnelle entre les différents maillons de la filière afin de fluidifier la récolte et la transformation dans une temporalité très rapide et avec des volumes conséquents.
- Apporter un appui aux entreprises pour le développement de produits valorisant des bois issus des crises en fonction des volumes et de la qualité mécanique des bois
- Mise en valeur d'une communication dédiée afin de favoriser la demande de ces produits

Pilotes : DRAAF-DSF, Bois des Alpes, FIBOIS

Acteurs à impliquer : partenaires ciblés dans le cadre des projets de cellules d'anticipation au changement climatique au niveau alpin

Indicateurs de résultat et moyens à mobiliser : en cours de définition

### Action 4.2 : Faire reconnaître les contraintes de la gestion forestière en montagne et compenser leurs surcoûts

Objectifs : concevoir, légitimer et faire adopter un mécanisme pérenne de compensation financière

- Réaliser une étude technico-économique approfondie pour quantifier les surcoûts réels de la gestion et de l'exploitation en forêt de montagne (contraintes topographiques, accessibilité et les risques qui en découlent)
- Identifier les différents systèmes de compensation qui pourrait être mis en place
- Définir les modalités opérationnelles et faire du lobbying pour la mise en place d'un système de compensation

Pilotes : DRAAF, France Bois Forêt (ou Les Fibois AURA et PACA pour portage local)

Acteurs à impliquer : Etat, Communes forestières, gestionnaires forestiers, représentants des propriétaires forestiers (CNPF, Chambre d'agriculture), représentant des exploitants forestiers

Indicateurs de résultat et moyens à mobiliser : en cours de définition

### Action 4.3 : Structurer une offre d'exploitation par câble

Objectif : Structurer une filière d'exploitation par câble-mât pérenne et économiquement viable sur le massif alpin

- Identifier et organiser les chantiers de débardage par câble afin de proposer un calendrier des chantiers aux entreprises qui proposent ce service (enjeu de sécurisation de leur activité) et permettre aux propriétaires de se projeter sur ce type de mobilisation de bois
- Animation et regroupement de propriétaires pour les chantiers « câble » (notamment chantiers publics-privés)
- Proposer des solutions innovantes de débardage dans des contextes très difficiles représentant des volumes conséquents
- Développer des réseaux de démonstrateurs de chantiers pilotes pour valoriser les impacts positifs
- Elaborer un observatoire économique de l'exploitation par câble au-delà des chantiers accompagnés par des aides publiques, à l'échelle du massif (et à sectoriser pas sous-ensembles géographiques)

Pilotes : ONF, Communes forestières, Région

Acteurs à impliquer : Coopératives, ASL, Propriétaires forestiers, CNPF, Chambres d'agriculture

Indicateurs de résultat et moyens à mobiliser : en cours de définition

### Action 4.4 : Sécuriser et optimiser les itinéraires de transport des bois

Objectifs : Améliorer la performance du réseau routier identifié pour la sortie des bois

- Identifier les limites de tonnage/points noirs induisant des ruptures de charge sur le réseau routier
- Sensibiliser les communes sur le cadre légal et les modalités de mise en place des limites de tonnages
- Encourager le recours à des arrêtés de circulation concertés plutôt qu'à des interdictions strictes de transit, afin de préserver l'activité économique tout en protégeant les routes.
- Concernant les points noirs, identifier les travaux nécessaires pour les résoudre et travailler à des modalités de financement acceptables pour les maîtres d'ouvrage
- Partager les différents usages et procédures de sécurisation foncière actuellement utilisés sur la desserte forestière (par exemple : DIG)
- Identifier les freins à leur usage et faire des propositions législatives en cas de besoin

Pilotes potentiels : Etat, Départements

Acteurs à impliquer : CNPF, Communes forestières, Propriétaires forestiers, chambres d'agriculture

Indicateurs de résultat et moyens à mobiliser : en cours de définition

### Action 4.5 : Renforcer la traçabilité des bois

Objectifs : Développer, tester et déployer des solutions technologiques et méthodologiques pour garantir une traçabilité du matériau « bois », de la parcelle d'origine jusqu'à son intégration dans le bâtiment.

- Définir un cahier des charges des besoins
- Identifier les technologies existantes, en phase test ou en R&D,
- Mettre en place des tests avec les entreprises volontaires et les technologies les plus encourageantes
- Déploiement et valorisation du système auprès des entreprises certifiées
- Renforcer la formation aux outils permettant d'établir des certificats de garantie de la forêt au bâtiment

Pilotes : Bois des Alpes, AOC Bois de Chartreuse

Acteurs à impliquer : Entreprises de la filière bois locale, Gestionnaires forestiers, Maître d'ouvrage de bâtiments
Echéances : 2027-2028

Indicateurs de résultat : Nombre d'entreprises sollicitant le système, Nombre de certificats de garantie établis
Moyens à mobiliser : Financier (Etude de faisabilité incluant la mise en place d'actions pilote, Humains (animation portée par Bois des Alpes, AOC Bois de Chartreuse, Bois qualité de Savoie dans le cadre des financements alpins)

**Action 4.6 : Améliorer l'intégration du bois local et tracé dans les marchés publics**

Objectif : Sécuriser et faciliter l'introduction de clauses environnementales et territoriales dans la commande publique

- Centraliser, partager les différents guides juridiques existants (certification Bois des Alpes, AOC Bois de Chartreuse)
- Effectuer un retour d'expérience sur les difficultés rencontrées lors de la prescription dans les marchés publics
- Travailler avec des juristes spécialisés pour rédiger des propositions concrètes d'évolution du Code de la commande publique se basant sur des garanties fortes (gestion durable, retombées territoriales, entreprises locales, traçabilité) en plus du bois local certifié

Pilotes : Bois des Alpes, AOC Bois de Chartreuse, Communes forestières

Acteurs à impliquer : Bois Qualité de Savoie

Indicateurs de résultat : Nbre d'acteurs impliqués dans l'analyse des freins et leviers, Evolution des outils et/ou proposition d'évolution législative

Moyens à mobiliser : en cours de définition

**Action 4.7 : Soutenir la formation pour répondre aux besoins de main d'œuvre de la filière**

Objectif : Structurer l'offre de formation, renforcer l'attractivité des métiers de la forêt et du bois, et l'adapter aux spécificités de la filière alpine

- Partager l'état des formations (de l'amont à l'aval de la filière)
- Caractériser les besoins quantitatifs et qualitatifs de main d'œuvre des entreprises et les partager avec les organismes de formation
- Collaborer avec France Bois Forêt pour améliorer l'attractivité de la filière et faire connaître les métiers
- Intervenir dans les formations pour faire valoir la spécificité de la filière bois alpine
- Valoriser la technicité de la filière alpine : exploitation en forte pente (bûcheronnage de montagne, câble-mât), gestion des risques, caractéristiques mécaniques et mise en œuvre des essences alpines (Mélèze, Épicéa, Sapin, etc.)

Pilotes : FIBOIS, Régions

Acteurs à impliquer : Organismes de formation, le GT Emploi/formation du Comité de massif

Indicateurs de résultat et moyens à mobiliser : en cours de définition

FICHE THÉMATIQUE

# Favoriser une économie présentielle

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Certains territoires alpins particulièrement impactés par les effets du changement climatique vont voir leur modèle économique en tout ou partie bouleversé et risquent de connaitre des phénomènes d'exode. Pour permettre une vie à l'année sur tout le massif, il est essentiel d'appréhender de façon systémique l'ensemble des paramètres qui permettent une vie locale dynamique.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

### Schéma de massif

Depuis 2015, l'INSEE préfère parler « d'économie présentielle » plus que « d'économie résidentielle ». L'économie présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans le territoire qu'elles y résident à l'année, y séjournent temporairement ou y soient de passage.

L'économie présentielle, dans la littérature scientifique, s'intéresse à l'irrigation de l'économie locale par la dépense de personnes présentes sur le territoire mais dont leur revenu a pu être gagné hors du territoire : résidents-navetteurs ou télétravailleurs occupant un emploi hors du territoire, touristes ou excursionnistes effectuant des dépenses dans le territoire, travailleurs non-résidents effectuant des dépenses dans le territoire... Or, agir en direction du tissu de services à la population ou en direction de l'accueil de populations gagnant leur revenu ailleurs n'induit pas les mêmes options stratégiques. Par exemple, développer des plateformes de télétravail ou des lieux de tourisme d'affaire peut permettre d'irriguer l'économie des territoires de montagne, alimenter une demande qui fera fonctionner les services à la population, et maintenir l'habitabilité de ces territoires.

Le SIMA a identifié des objectifs prioritaires en faveur d'une économie présentielle « en bonne forme » :

La présence et la qualité de services

Le développement d'une économie de proximité et de circuits courts

La formation de la population résidente à des services et des métiers nouveaux

La mobilité et les déplacements domicile-travail

Le très haut débit pour tous



## PROBLÉMATIQUE

Comment dynamiser le tissu économique local pour permettre une vie à l'année sur les territoires alpins ?



## FINALITÉS ET AMBITION

En 2050, quatre éléments se combinent de façon équilibrée pour permettre une vie à l'année dans les territoires de montagne :
Des emplois diversifiés (tant en matière de secteurs que de compétences) et attractifs,
Des services (publics comme privés) et des commerces avec un modèle économique pérenne et donc accessibles toute l'année, proposant une offre diversifiée, adaptée aux besoins de chaque territoire,
Des solutions de logement et de mobilité durables accessibles à toutes et tous,
Des évènements variés sont organisés.

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- Le développement des « Maisons de Pays » pour favoriser les circuits courts -> voir fiche « démarche inspirante » sur celle de Jausiers (Alpes de haute Provence)
- Le programme « Petite ville de demain » piloté par l'ANCT
- Les « Maisons France Services » à pérenniser
- Plan très haut débit mettant à disposition une cartographie de la couverture en très haut débit à l'échelle nationale
- Soutien à l'association ADRETS pour l'animation d'un réseau et le portage d'une expertise alpine sur l'habitabilité des territoires de montagne et l'accès aux services
- Conseil aux entreprises pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments, financé par l'ADEME et porté par l'ALTE (Agence locale de la transition énergétique) dans le département des Alpes de Haute-Provence

## Démarches à amplifier ou à généraliser

- Plan de mobilité des employeurs portée par la Communauté de communes Gap-Tallard (Hautes-Alpes)
- Démarche « Flocon vert » portée par Mountain Riders (cf. fiche dédiée)



## Nouvelles actions à mettre en place

NB : plusieurs actions concourant à l'objectif de redynamisation économique de certains territoires alpins sont énoncées dans d'autres fiches de ce PACC (logement, mobilité, emploi-formation) et particulièrement celle relative à la diversification économique ; elles viennent compléter celles mentionnées ci-dessous.

### Action 1 : Inciter toutes les intercommunalités alpines à disposer de diagnostics « Services »

Objectifs :

- Proposer à toutes les intercommunalités alpines de réaliser un diagnostic permettant de disposer de l'état des lieux des commerces et services disponibles sur leur territoire,
- Identifier les besoins complémentaires (d'aujourd'hui et de demain si possible) de la population et des professionnels pour construire une stratégie adaptée à chaque situation territoriale.
- Ces diagnostics pourront s'appuyer sur des sondages réalisés auprès de la population locale et un accompagnement en ingénierie (à construire dans le cadre de la future CIMA).

Conditions de réussite :

- Préparer avec les acteurs pertinents la liste des données utiles et souhaitées dans le cadre de cet exercice,
- Mobiliser et rassembler la donnée déjà existante et identifier les manques
- Identifier les besoins en ingénierie nécessaires à la réalisation de ces diagnostics et proposer un accompagnement (sous condition)

Pilote (potentiel) : Représentants d'Intercommunalités de France au sein du Comité de massif

Acteurs à impliquer : ADRETS, Services « Développement économique » des intercommunalités /Intercommunalités de France / Communes / services de l'État / Réseau des « France Services » / Associations de commerçants.

Echéances calendaires : 2030

Indicateurs et calendrier d'évaluation :

Ratio entre le nombre de diagnostics réalisés et le nombre d'EPCI alpins

Nombre de diagnostics « Services » réalisés dans les intercommunalités alpines

Moyens à mobiliser :

- S'appuyer sur les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).
- Mobiliser l'ANCT et ses différents appuis possibles en ingénierie -> le commissariat de massif contactera les référents régionaux de l'ANCT

### Action 2 : Concevoir une « boîte à outils de l'hébergement / logement » pour les employeurs, les salariés et les propriétaires.

Cette boîte à outils permettra de :

- Faciliter l'accès à l'information des employeurs et des salariés pour la recherche de solutions de logement existantes d'une part,

- Accompagner les employeurs et propriétaires au développement de solutions complémentaires d'autre part (usage mixte, habitat intergénérationnel…)

Cette boîte à outil fera l'objet d'une partie dédiée dans le guide sur le logement qui sera conçu pour porter à la connaissance des élus et acteurs locaux les outils existants de la politique de l'habitat (cf. fiche sur la « recherche d'un équilibre entre logement permanent et hébergement touristique »).

**Action 3 : Développer une politique d'accueil et d'hospitalité territoriale**

- **Sous-action 1 : Diffuser les résultats de l'étude sur les tiers-lieux, financée dans le cadre de la CIMA**

Pilote : commissariat de massif et porteur de l'étude

Echéance : fin 2026 (sous réserve de la publication de l'étude)

- **Sous-action 2 : Réaliser un livret d'accueil pour les travailleurs saisonniers**

Pilote : commissariat de massif

Echéance : automne 2026

Ressource mobilisable : livret d'accueil des travailleurs saisonniers réalisé par le PNR des Bauges

- **Sous-action 3 : Proposer une réorganisation des Maisons France Services**

Il s'agit de revoir le maillage territorial des MFS, déployer l'itinérance, envisager des installations dans des mairies, ajuster les horaires d'ouverture et la présence des agents selon les besoins des habitants.

Pilote (potentiel) : Conseil national de la montagne

**Action 4 : Qualifier le statut de « Médecin en montagne »**

Objectifs :

- Reconnaître la spécificité des médecins en montagne dont le fort isolement géographique nécessite un niveau d'équipement et d'autonomie supérieur à celui d'un cabinet « classique ».

En effet, en montagne, les médecins sont amenés à réaliser des actes habituellement hospitaliers et à gérer un volume important de soins non programmés, représentant environ 70 % de leur activité. Contrairement aux structures hospitalières, ces soins ne bénéficient d'aucune compensation spécifique. Cette situation crée un déséquilibre économique durable, alors même que ces cabinets jouent un rôle essentiel dans les territoires.

- La réflexion peut également être élargie au statut des infirmiers-ères qui prodiguent des actes supplémentaires en l'absence de médecin.

Pilote (potentiel) : ANMSM

Acteurs à impliquer : Association « Médecins de montagne », ordre des médecins, CNAM, Conseil national de la montagne, ministère de la santé, ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Echéance : 2028

**Action 5 : Promouvoir l'étude UNAT « L'utilité territoriale du tourisme social et solidaire » financée dans le cadre de la CIMA**

L'UNAT a réalisé un état des lieux des centres de vacances et structures touristiques dans les Alpes et évalué les retombées financières de ces centres, démontrant leur utilité territoriale et leur participation à une véritable économie présentielle.

Objectif :

- L'action consistera à présenter cette étude en commission Economie et Produits de Montagne du comité de massif et à proposer un webinaire pour un public élargi.

Pilote : Commissariat de massif des Alpes

Acteur à impliquer : UNAT.

Echéance : 2026

FICHE THÉMATIQUE

# Réindustrialiser les Alpes

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Avant d'être une destination touristique, les Alpes furent l'un des premiers foyers industriels de France. Bien qu'affaiblie ces dernières décennies, la réalité industrielle demeure bien présente et représente un véritable potentiel stratégique. Les monographies des industries et de la quarantaine de pôles d'excellence des Alpes réalisées en 2022 par les CCI alpines en attestent. Si les industries dans les Alpes ont un poids économique légèrement inférieur à la moyenne nationale, on observe une croissance actuelle avec un rythme supérieur de création d'entreprises industrielles ainsi qu'une augmentation d'effectifs industriels pour la moitié des branches.

La réindustrialisation alpine répondra tout à la fois aux impératifs :

- d'atténuation du changement climatique puisque les productions françaises ont un bilan de gaz à effet de serre bien moindre par rapport à leurs concurrentes long courrier, compte-tenu des hauts standards environnementaux imposés et de l'accessibilité d'une énergie très majoritairement décarbonée, hydroélectrique et nucléaire,
- d'adaptation au changement climatique en cours, permettant de compenser, au moins pour partie, en termes de création de richesses et d'emplois, la décroissance d'autres activités économiques davantage impactées par le changement climatique,
- ou bien encore de contribution à la souveraineté économique et technologique nationale et européenne.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

### Convention alpine

Par leur déclaration conjointe sur la promotion d'une économie durable dans les Alpes, adoptée en 2016, les Parties contractantes à la Convention alpine s'engagent à œuvrer pour utiliser pleinement les potentiels de compétitivité et des emplois verts. Ces potentiels résident en particulier dans […] le secteur de l'industrie […] et ils peuvent être réalisés à travers la création et l'amélioration des filières et des produits régionaux durables. Plus tôt, par leur déclaration conjointe en faveur de la culture et des populations adoptée en 2006, les Parties contractantes à la Convention alpine s'engageaient à étudier, conserver et développer le patrimoine culturel matériel et immatériel existant ainsi que les savoirs transmis, […], y compris les méthodes traditionnelles de travail utilisées dans la production […] industrielle.

### SUERA

La Stratégie de l'Union européen pour la région alpine (SUERA), approuvée en 2015 et actualisée en 2025, affirme que la région alpine est une zone de production industrielle. Compte tenu des défis liés à la mondialisation et de la nécessité de renforcer la résilience économique, la réindustrialisation axée sur l'économie circulaire est une priorité absolue. L'utilisation efficace de l'énergie, la réutilisation des matériaux, la production et le stockage d'énergies renouvelables jouent un rôle clé […] et offre des opportunités significatives pour le développement de produits liés à la production, au stockage, à l'efficacité et à l'économie d'énergie, compatibles avec les environnements alpins. De plus, la topographie unique de la région offre un potentiel pour le développement de produits industriels. L'établissement de conditions favorables au soutien des entreprises et aux produits industriels alpins peut accroître et améliorer les filières de ces produits régionaux.

### Loi montagne

La loi montagne dispose, à son article, premier que l'action de l'État a, en particulier, pour finalités […] d'encourager le développement économique de la montagne, notamment en soutenant les activités industrielles [...] liées à la montagne ou présents en montagne et la formation de grappes d'entreprises, […] d'encourager et […] le développement de l'industrie de transformation des bois, de préférence à proximité des massifs forestiers. Elle dispose, en outre, à son article 9 que le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif peut comprendre [un] chapitre sectoriel dédié consacré à des questions relatives à l'industrie.

### Schéma de massif

Dans le chapitre « une industrie à ancrer dans le territoire » du schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des Alpes (SIMA), actualisé en 2020, le Comité de massif affirme que le massif alpin connait depuis plusieurs décennies une mutation importante de son tissu industriel et plus particulièrement l'industrie lourde implantée dans les vallées à proximité de la houille blanche. L'emploi industriel s'est rétracté dans le massif alpin, suivant la tendance générale au niveau national. […] Le Comité de massif, identifie, de surcroît, au travers du SIMA, plusieurs enjeux complémentaires à relever en matière industrielle :

la valorisation industrielle par la transformation des ressources propres du territoire

l'intégration dans les activités industrielles de l'aménagement de la montagne, des innovations technologiques intelligentes pour la montagne de demain, notamment la transformation du numérique des entreprises qui constitue un levier déterminant de compétitivité, au service des emplois de demain et de l'industrie du futur.

le développement des filières d'énergies renouvelables et de rénovation thermique des bâtiments

le développement de tissus de TPE

le maintien de conditions financières favorables à l'usage du fret ferroviaire pour les industries localisées dans les fonds de vallées alpines

le maintien de conditions favorables sur le prix et les quotas en matière d'approvisionnement électrique pour les industries électro-intensives des fonds de vallées alpines

le recours préférentiel aux entreprises locales aux programmes de travaux liés aux grands chantiers d'infrastructures et d'équipements du territoire.



**PROBLÉMATIQUE**

Comment faciliter, favoriser et amplifier une réindustrialisation et l'innovation dans les Alpes, compatibles avec les objectifs de zéro émission nette et de sobre consommation de ressources, notamment foncières (cf. zéro artificialisation nette) et en eau, qui permettent également de compenser la décroissance d'autres secteurs davantage affectés par le changement climatique ?



**FINALITÉS ET AMBITION**

Atteindre l'objectif d'autonomie énergétique décarbonée du massif des Alpes, par et pour les filières industrielles alpines
Atteindre l'objectif de circularité intégrale des industries alpines, tant en matière d'utilisation des déchets que de valorisation des matériaux et filières locaux.
+ objectif transversal et partagé avec la fiche dédiée à l'emploi et à la formation : avoir remis l'industrie au cœur du projet de société dans les Alpes, par des actions de renforcement de l'attractivité des formations et métiers industriels (cf. exemple des journées usines ouvertes de l'ENSAM)

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

**Projets Interreg Espace alpin** :

- AlpTextyles (relocalisation d'une filière textile innovante, durable et circulaire), avec comme partenaires français : EM Lyon, Techtera Auvergne-Rhône-Alpes
- Amethyst (déploiement de l'hydrogène décarbonée dans les vallées alpines), avec comme partenaires français : Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (chef de file), Tenerdis
- Aster (économie circulaire dans la filière textile) ; Partenaires français : région Auvergne-Rhône-Alpes (cheffe de file), Techtera, Polymeris, Cluster Montagne
- BauhAlps (transformation circulaire du secteur industriel bâtimentaire) ; Partenaires français : CIRIID, cluster Build&Connect
- Ecole (transformation circulaire des zones industrielles) ; Partenaires français : Grenoble Alpes Métropole et Polymeris
- Recentre (transition écologique des activités manufacturières) ; Partenaires français : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, CCI Alsace, CIMES Auvergne-Rhône-Alpes
- WoolShed (renaissance d'une filière industrielle alpine de laine) ; Partenaires français : Le Textile Lab

**Projets Interreg Alcotra :**

- Mission Carb Zéro (décarbonation des TPI-PMI des filières Arômes et parfums – Agroalimentaire – Mécatronique – Montagne) ; Partenaires français : CCI Nice Côte d'Azur (cheffe de file), CCI de Savoie, Cluster Montagne
- Outil LISE (évaluation carbone ouverte à toute entreprise) : « limitez vos impacts et suivez vos émissions »
- Goutte à Goutte (utilisation raisonnée de l'eau par les PME-PMI) ; Partenaires français : CMA Alpes-Maritimes (cheffe de file), CCI Nice Côte d'Azur
- TRAME (Transition Régionale Alpine pour des Métiers Éco-responsables) ; Partenaires français : France Travail Auvergne-Rhône-Alpes (chef de file), CFDT et Medef Auvergne-Rhône-Alpes, CHEOPS Auvergne-Rhône-Alpes et MFR des Savoie

**Bonnes pratiques du programme Territoires d'industrie :**

- Task force régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur réunissant chaque semaine les différentes partenaires de la réindustrialisation pour une revue des projets
- Soutien en ingénierie à la structuration de filières (cf. laine, bois, etc.) et clusters
- Soutien au transfert d'innovation entre les acteurs de la Recherche et les entreprises du massif
- Financement de projets collaboratifs industriels (avec des laboratoires)

**Bonnes pratiques locales**

- SCOT du Mont-Blanc : lancement d'un accélérateur territorial des start-up industrielles, avec l'appui du collectif éponyme
- Pacte Économique Local entre Grenoble-Alpes Métropole, Pays Voironnais, Communauté de Communes Le Grésivaudan : appropriation du Rapport annuel sur les risques et la résilience dans l'aire grenobloise (RARRE) par les entreprises pour identifier les 6 risques principaux sur l'économie locale et travailler collectivement sur les solutions qu'elles peuvent mettre en place https://www.aurg.fr/10969-rarre.htm



## Nouvelles actions à mettre en place

Pour information, inspiration et complémentarités…

➢ **Les actions prévues par le PNACC-3 :**

- Mesure 36. Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- Mesure 37. Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone
- Mesure 38. Assurer la résilience de l'économie de la filière bois

➢ **Des exemples d'actions prévues par la feuille de route régionale de la planification écologique Auvergne-Rhône-Alpes :**

- Promouvoir la valorisation de la chaleur fatale et favoriser les synergies entre industriels en accompagnant la circularisation des flux de matière et d'énergie
- Accompagner les innovations pour une industrie décarbonée, vers des démonstrateurs pré industriels et de premières unités industrielles
- Accélérer la construction et la mise en œuvre de plans de décarbonation par les entreprises industrielles en les mettant en relation avec les porteurs de solution dans un accompagnement sur la durée

➢ **Des exemples d'actions prévues par la feuille de route régionale de la planification écologique Provence-Alpes-Côte d'Azur :**

- Poursuivre la décarbonation profonde de l'industrie en capitalisant sur les résultats de l'expérimentation de la zone industrielle bas carbone
- Accélérer la décarbonation diffuse de l'industrie par l'amélioration des outils de suivi, d'accompagnement et de financement des TPE/PME
- Déployer l'économie circulaire pour optimiser l'utilisation des ressources par l'écoconception, l'écologie industrielle et l'économie de la fonctionnalité

### Ambition 1 - Autonomie énergétique décarbonée par et pour les industries du massif

**Action 1 : déployer l'outil LISE « limitez vos impacts et suivez vos émissions », développé dans le cadre du projet Mission Carbone Zéro, cofinancé par le programme Interreg Alcotra**

Acteur(s) copilote(s) : CCI alpines et Cluster Montagne

Acteurs à impliquer : CMA alpines, ADEME, DREETS

Objectifs et échéances calendaires :

Première phase de déploiement d'ici 2028, sur toutes les filières :

- Déploiement d'un observatoire de la décarbonation (outil cartographique dynamique) à l'échelle du massif des Alpes – 1 observatoire déployé d'ici fin 2026

- Poursuite de l'accompagnement d'entreprises du massif alpin à des stratégies et trajectoires bas carbone au travers de l'outil LISE – 50 entreprises accompagnées par an sur le territoire CIMA (25 en 2026, 50 en 2027, 50 en 2028)

Puis seconde phase d'ici 2030

- Accélération des accompagnements d'entreprises du territoire Alpin à des stratégies et trajectoires bas carbone au travers de l'outil LISE - 100 entreprises accompagnées par an sur le territoire CIMA (100 en 2029, 100 en 2030)
- Déploiement d'une bourse de contribution volontaire carbone à l'échelle du territoire du CIMA (sous réserve soutien ALCOTRA) – 1 bourse locale déployée en 2028
- Intégration de projets de contribution carbone dans la bourse – 20 nouveaux projets intégrés à la bourse chaque année (10 en 2028, 20 en 2029, 20 en 2030)
- Intégration des flux de la bourse de contribution carbone dans l'observatoire de la décarbonation pour créer un outil de balance carbone territorial (émissions vs captation) à l'échelle du massif des Alpes – 1 observatoire augmenté en 2028

Indicateurs et calendrier d'évaluation :

**2026** :
1 observatoire de la décarbonation déployé
25 entreprises accompagnées LISE
**2027** :
50 entreprises accompagnées LISE
**2028** :
50 entreprises accompagnées LISE
1 bourse de contribution volontaire déployée (sous réserve soutien ALCOTRA)
10 projets de contribution carbone intégrés
1 observatoire « augmenté » déployé
**2029 :**
100 entreprises accompagnées LISE
20 projets de contribution carbone intégrés
**2030 :**
100 entreprises accompagnées LISE
20 projets de contribution carbone intégrés

Moyens à mobiliser :

**Dès 2026** : engagement des partenaires de cette action à communiquer, promouvoir et soutenir le déploiement opérationnel des outils proposés

- Moyens CCI : 0,5 eqETP à l'échelle du réseau du 1/07 au 31/12/2026 (co-financement déjà sécurisé CCI/ADEME sur PACA – 20k€ CCI / 20k€ ADEME)
- Moyens CIMA : communication de l'offre CCI au sein du massif des Alpes + 8k€ pour le développement et la mise en production du premier observatoire de la décarbonation du massif des Alpes

**D'ici 2028** à moyens constants des politiques publiques 2021-2027 ou à l'aide de moyens spécifiques publics ou privés

- Moyens CCI : 2 eqETP à l'échelle du réseau CCI par an pour les évaluations carbone (130k€ / an) – non financé à ce jour + 3k€ par an pour mise à jour/hébergement de l'observatoire. Développement de la plateforme contribution carbone (attente financement ALCOTRA)
- Moyens CIMA à prévoir : cofinancement des moyens CCI mis en œuvre

**D'ici 2030** avec les moyens des politiques publiques 2028-2034 ou à l'aide de moyens spécifiques publics ou privés

- Moyens CCI : 4 eqETP à l'échelle du réseau CCI par an pour les évaluations carbone (360k€ / an) – non financé à ce jour + 3k€ par an pour mise à jour/hébergement de l'observatoire.
- Moyens CIMA à prévoir : cofinancement des moyens CCI mis en œuvre

**Action 2 : conduire une étude stratégique et prospective sur la décarbonation des industries alpines, au profit de la réindustrialisation des filières alpines d'énergies et d'efficacité énergétiques renouvelables**

Objectifs :

- Etat des lieux des enjeux de décarbonation des industries alpines
- Définition d'une trajectoire de décarbonation et réindustrialisation
- Cas d'études AFOM dans certains territoires alpins
- Recommandations partagées publiques-privées

Acteur(s) copilote(s) : à définir

Acteurs à impliquer : CCI alpines, CMA Alpines, Ademe, pôles de compétitivité alpins des filières d'énergies renouvelables Ternerrdis et CapEnergies

Échéances calendaires : 2027

Moyens à mobiliser : moyens des filières et politiques publiques 2021-2027

**Action 3 : concevoir, tester et généraliser des études, de type Clim'Eau ou Clim'Snow, sur la problématique des consommations énergétiques (cf. « ClimConso ou ClimEnergie » ?)**

Objectif :
Cette étude viserait la modélisation des consommations énergétiques actuelles et futures et consisterait à calculer l'énergie nécessaire pour qu'une entreprise puisse fonctionner. La durée de ce type d'étude est en général d'un an. Elle permettrait de sécuriser les investissements des entreprises, d'optimiser la gestion des équipements, les consommations d'énergie, l'utilisation des chaleurs produites. Elle s'inscrirait dans une démarche de planification.

Acteur(s) copilote(s) potentiel : Ademe

➢ Éléments complémentaires à approfondir dans la phase de mise en œuvre opérationnelle du PACC :

Examiner l'opportunité de déployer de nouvelles ZIBAC (Zones Industrielles Bas Carbone) dans les vallées alpines

## Ambition 2 – Circularité intégrale des industries du massif

**Action 4 : Intégrer l'économie circulaire dans les démarches d'animation économique territoriale**

Objectifs :

- Développement d'un « Réflexe Économie circulaire » dans les territoires alpins
- Déployer des chefs de projet animateurs territoriaux de la circularité industrielle inter-filières dans les bassins économiques alpins (en cohérence et complémentarité avec les autres chefferies de projet déployées – Espaces valléens et Territoires d'Industries notamment)

Acteur(s) copilote(s) : collectivités territoriales et agences économiques des conseils départementaux et régionaux
Acteurs à impliquer : Territoires d'Industries alpins

Echéances calendaires : déploiement de tels chefs de projet d'ici 2030 dans tous les territoires alpins, au sein des structures et au niveau d'action adaptés (cf. bassins économiques, SCOT, territoires d'industries, etc.)

Moyens à mobiliser : politiques publique 2021-2027 puis 2028-2034

**Action 5 : réaliser des études AFOM des filières industrielles emblématiques du massif lié aux matériaux et aux savoir-faire locaux pour identifier les freins empêchant leur développement**

Acteur(s) copilote(s) : CCI alpines, CMA Alpines, agences économiques des conseils régionaux (Région Sud confirmée) et départementaux

Acteurs à impliquer : DREETS et DRAAF alpines, Ademe, Solucir, Territoires d'Industries alpins

Objectifs et échéances calendaires :

Conduire de telles études d'ici 2028 pour certaines filières (cf. agroalimentaire, dont plantes aromatiques et médicinales, textile, dont technique de montagne et laine, bois, construction, tourisme-montagne, dont remontées mécaniques, ENR, dont ré-emploi et recyclage des PV), mobilités, dont aéronautique)

Moyens à mobiliser : moyens des filières et politiques publiques 2021-2027

- Éléments complémentaires à approfondir dans la phase de mise en œuvre opérationnelle au de-là des deux finalités d'ores et déjà affirmées : **lancer une étude et démarche visant à améliorer l'attractivité industrielle du massif des Alpes, y compris en benchmark euro-alpin, en** :

- Réalisant un état des lieux : pourquoi les entreprises industrielles s'implantent-elles historiquement dans les Alpes ? Qui vient s'implanter, qui part, quelles tendances se dégagent ? Quelle volumétrie (ordre de grandeur) sur l'ampleur de l'effort à conduire vu l'évolution possible de l'emploi avec le changement climatique ?
- Identifiant et expliquant les tendances à l'œuvre dans les monographies réalisées par les CCI alpines
- Travaillant sur l'image, les savoir-faire, les écosystèmes industriels présents, et leur évolution (exemple : image de la micro électricité et énergie nucléaire à Grenoble), opportunité de tirer avantage de la vitrine des JOPH, l'image de marque des Alpes dans le monde ; développer voir un « Only Lyon » des Alpes ?
- Réalisant un panorama sur les grandes filières / territoire et comment capitaliser dessus pour faire venir d'autres industriels en synergie (exemple : Grenoble/ micro électricité ; agroalimentaire ; mécanique) et voir comment ces spécialités se croisent dans les Alpes.
- Adaptant les réseaux, dans le cadre d'une gestion anticipée des risques pour les entreprises présentes et à venir ?

FICHE THÉMATIQUE

# Emploi et formation

REPÈRES · CADRES · AMBITIONS

## CONTEXTE

Les Alpes font face à de profondes mutations économiques, démographiques et environnementales qui fragilisent de nombreux métiers traditionnels. Les effets du changement climatique fragilisent, remettent en cause des modèles d'activité présents en territoire de montagne. Dans ce contexte, le maintien et le développement de l'emploi alpin nécessitent une adaptation des compétences, des formations et des politiques publiques afin d'assurer la résilience et l'attractivité durable des territoires de montagne.

## CADRES STRATÉGIQUES, RÉGLEMENTAIRES OU LÉGISLATIFS

**Loi montagne française** : (articles 10 et 11) Un enseignement prenant en compte les dispositions relatives au développement économique, social, sportif et culturel de chacun des massifs de montagne, des établissements de formation professionnelle situés en zone de montagne tiennent compte, dans l'élaboration de leur offre de formation, des spécificités de l'économie montagnarde (enjeux de la pluriactivité, des activités transfrontalières ….), un emploi comparable à celui d'autres régions , une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin de sécuriser les parcours professionnels des salariés saisonniers.

**La Convention alpine** stipule le maintien et développement d'une offre de formation scolaire, professionnelle et continue conforme à des exigences modernes, ainsi que de programmes de formation des adultes appropriés au niveau local et régional tout en considérant les aspects typiquement alpins dans tous les domaines de la formation, tout comme elle stipule la création de conditions cadres permettant une offre suffisante et attrayante d'emplois et, où cela est nécessaire, des formes mixtes de revenus (cf. pluriactivité).

**La SUERA** porte l'ambition de créer un espace de formation et un marché du travail à l'échelle alpine. Elle cible des secteurs stratégiques (agriculture de montagne, sylviculture, énergie, industrie et tourisme) dans le but d'accroître les taux d'emploi dans la macrorégion alpine. Elle met également l'accent sur l'adaptation des compétences et des métiers au changement climatique et aux transitions technologiques, en accordant une attention particulière aux jeunes.

**Le schéma interrégional du massif des Alpes** : L'éducation, la formation mis en adéquation avec le marché du travail dans les secteurs stratégiques afin de répondre aux enjeux de création d'emplois dans les (3ème volet du plan d'action de la SUERA), sécuriser le cadre d'emploi saisonnier.

Le SIMA souligne l'intérêt de s'appuyer sur les filières dynamiques (agricoles, forestières) et de soutenir, développer celles qui se rétractent (industrielle, artisanales). Le développement de l'économie de proximité avec les circuits courts, un accompagnement pour la vitalité des centres bourgs, un soutien à la création d'activité et de filières qui s'inscrivent dans l'identité du territoire. La formation de la population résidente à des services et des métiers nouveaux, notamment ceux liés aux mutations démographiques et aux modes de vie (passerelles professionnelles, sectorielles).

La fiche-mesure Jeunesse de la CIMA (axe 2, mesure 2.3) prévoit une "Orientation 4 : Emplois, création d'activités et formation des jeunes". Elle est déclinée en résultats attendus : "Favoriser une meilleure connaissance des métiers, de la vie en montagne, des dispositifs existants pour les jeunes" et "L'appropriation des enjeux du maintien et de l'installation des jeunes par les élus du massif alpin".

La motion adoptée par la commission permanente du Comité de massif des Alpes le 10 janvier 2023 en faveur de l'emploi saisonnier en montagne.



## PROBLÉMATIQUE

Comment agir pour favoriser le maintien et le développement durable des emplois dans les Alpes face aux mutations économiques, démographiques et environnementales ?



## FINALITÉS ET AMBITIONS

Renforcer l'attractivité, l'adaptation, le développement des métiers en montagne (permanents et saisonniers), l'enseignement et les formations correspondants, en sensibilisant notamment les jeunes et en adaptant les cursus aux enjeux du changement climatique. Soutenir le développement et l'accueil durable des actifs en territoire alpin, en favorisant une offre de formation locale, attractive et accessible, avec des modalités variées (présentiel, distanciel ou hybride) et un ancrage territorial, et les conditions de vie des travailleurs et de leurs familles.

## OBJECTIFS

### Connaissance et prospective

Partager les connaissances (études existantes) relatives aux métiers impactés par le changement climatique, aux métiers qui recrutent en montagne, aux compétences nécessaires sur un territoire en lien avec l'économie en montagne (en fonction de la saison, de l'accroissement d'activités) pour organiser l'emploi notamment pluriactif ;

Organiser un échange avec Unimont afin d'évaluer l'impact d'une présence universitaire en territoire de montagne sur l'emploi local et la dynamique de vie dans les communes.

### Attractivité

- Valoriser des récits de vie attractifs pour maintenir l'emploi local (permanent et saisonnier), faire venir des personnes extérieures au territoire en proposant des dispositifs de coordination adaptés aux caractéristiques territoriales ;
- Faciliter l'attractivité des territoires de montagne en créant des emplois qualifiés adaptés aux cadres tout en préservant l'équilibre social et économique des communautés locales.

### Gouvernance

- Création d'un groupement d'employeurs multi secteurs, l'accompagnement des projets professionnels notamment des jeunes, la facilitation, le soutien et financement, d'expérimentations « formation et emploi » (relocalisation d'activités, partage d'expériences) ;
- Faciliter les parcours d'installation (plaidoyer sur les statuts de pluriactif) cf. Etude AG 3
- création d'un fonds de formation dédié à la pluriactivité en montagne ;
- décloisonnement de l'apprentissage et renforcement des relations entre les territoires et les organismes de formation (universités, instituts, …),
- facilitation de la mise en place d'un écosystème d'acteurs pour créer/adapter l'enseignement et les filières et l'offre de formation notamment continue ;
- renforcer l'insertion par l'emploi pour soutenir l'économie locale et répondre aux besoins des entreprises et des secteurs saisonniers

### Qualification _ expérimentation

- travailler entre certificateurs sur des possibilités de biqualification (et des passerelles) ;
- promouvoir les travaux sur la certification des compétences transversale (cf.soft skill AG3)
- développer des troncs communs/offres de formation permettant de développer des compétences, des connaissances transversales ou d'obtenir une double qualification;

- expérimenter et capitaliser les pratiques pour essaimer (ex. mobilité, alternance…) ;
- adapter les formations aux besoins des entreprises du territoire.

A noter : Il apparaît que les cadres et professionnels hautement qualifiés rencontrent des difficultés à revenir en montagne en l'absence de postes adaptés à leurs compétences, tandis que les populations locales peuvent être réservées face à l'arrivée de nouveaux habitants susceptibles de transformer le tissu social ou économique. Une étude pourrait s'appuyer sur les expériences des chargés de projet Avenir Montagne Ingénierie pour identifier des solutions conciliant ces enjeux et favoriser un panel diversifié de postes répondant à la fois aux besoins des cadres et aux attentes des communautés locales.

## Actions et bonnes pratiques déjà engagées

- La mise en place des comités nationaux, régionaux, départementaux, locaux qui définissent localement les stratégies au regard des projets territoriaux, en lien avec l'ensemble des collectivités territoriales. Un GT « emplois, formations » du comité de massif des Alpes qui est un réseau de connaissances et de partages d'expériences concourant, en complément des instances précitées à l'accompagnement des actions en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et du marché du travail en montagne particulièrement exposés aux mutations climatiques, socio-économiques et démographiques, pour réinventer la pluriactivité alpine.
- **Projet ProAlp** : Dans le contexte du changement climatique, les métiers emblématiques de la montagne font face à des contraintes de plus en plus fortes remettant en cause leur modèle économique de part et d'autre de la frontière. L'objectif global du projet est d'accompagner les entreprises (TPE) des métiers emblématiques de la montagne avec de l'ingénierie économique et de formation afin de faciliter leur adaptation face aux effets du réchauffement climatique et des mutations socio-économiques, tant dans l'exercice de leurs activités professionnelles que dans leurs modèles économiques. Les 3 sous-objectifs du projet sont :

**Comprendre l'impact du changement climatique sur l'activité économique des professions emblématiques de la montagne.**

**Accompagner un panel de 205 socio-professionnels en France et en Italie pour adapter le modèle économique de leur entreprise.**

**Valoriser les résultats du projet auprès des professionnels et des écosystèmes, et mobiliser les instances décisionnelles pour renforcer la prise en compte des impacts du changement climatique dans les politiques publiques.**



## Nouvelles actions à mettre en place

**Ambition 1 : À l'échelle française, animation d'une vie de réseau « Emploi Formation » du massif des Alpes, autour du GT dédié du Comité de massif**

### Action 1 : identifier et faire mieux connaître les acteurs de l'enseignement et de la formation du massif alpin (cartographie)

Objectif :

- Réaliser une cartographie des principaux acteurs de l'enseignement et de la formation du massif alpin afin de mieux comprendre et accompagner l'écosystème.

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail (GT) « emplois formations »

Acteurs à impliquer : Membres du GT, acteurs de l'enseignement et de la formation, les socio-pros, les élus

Échéances calendaires :

2026-2027 : Déploiement de le cartographie alpine accessible sur une plateforme partagée

Moyens à mobiliser : Moyens des acteurs

### Action 2 : partager les compétences, les connaissances, les expériences des acteurs

Objectifs :

- Renforcer l'efficacité des actions emploi-formation dans les Alpes sur les enjeux attachés à la montagne en mutualisant les compétences, les connaissances et les retours d'expérience des acteurs

Acteur(s) copilote(s) : Commissariat de massif des Alpes

Acteurs à impliquer : Membres du GT « emplois, formations »

Échéances calendaires :

A partir de 2026 : organisation de 2 GT par an, alimentation et animation d'une plateforme partagée

Moyens à mobiliser : GT « emplois, formations » 2 fois par an, plateforme partagée

### Action 3 : identifier les besoins complémentaires aux moyens déployés dans les territoires

Objectifs :

- Réaliser des études, avec un soutien financier, pour répondre aux effets du changement climatiques sur l'emploi en montagne particulièrement concernant l'emploi saisonnier (pluriactivités …) aux regards des enjeux précités, notamment à partir des diagnostics et plans d'action issus des comités locaux de l'emploi du massif des Alpes, en mobilisant notamment les DDETS/DREETs
- Mieux adapter les réponses à l'emploi en montagne face au changement climatique en identifiant les besoins complémentaires (études, financements…) à partir des diagnostics territoriaux et en mobilisant les acteurs compétents.

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail (GT) « emplois formations »

Acteurs à impliquer : Membres du GT « emplois, formations », département, collectivités, chambres consulaires

Échéances calendaires :

A partir de 2026-2027 : présentation des comité départementaux de l'emploi, des besoins formulés et des plus-values en accompagnement pouvant être apportées par les membres du GT, les financeurs présents (CIMA notamment) : définition d'un plan d'actions,

Moyens à mobiliser : Moyens des acteurs précités

**Action 4 : dresser le bilan des effets de la motion adoptée par la commission permanente du Comité de massif des Alpes le 10 janvier 2023 en faveur de l'emploi saisonnier en montagne et y donner suite**

Objectif :

- Évaluer l'impact, les effets de la motion du 10 janvier 2023 sur l'emploi saisonnier en montagne afin d'en ajuster et prolonger les actions.

Acteur copilote pressenti : Groupe de travail (GT) « emplois formations »

Acteurs à impliquer : À définir

Échéances calendaires : 2026-2027

Moyens à mobiliser : À définir

## Ambition 2 : À l'échelle européenne

**Action 5 : suivre, participer et contribuer aux initiatives déployées dans le cadre de la coopération transfrontalière du projet ProAlp**

Objectif :

- Accompagnement, par de l'ingénierie de formation, de 205 socioprofessionnels en France et en Italie dans l'adaptation du modèle économique de leur entreprise face aux effets du changement climatique ;

Acteurs copilotes : Région Auvergne-Rhône-Alpes (chef de file), AFRAT, Région Sud, Cluster Montagne, Fondation Montagne Sûre, Région autonome de Vallée d'Aoste, Région Piémont et Formont (Centre de formation professionnelle basé au Piémont)

Acteurs à impliquer : représentants des socioprofessionnels via les syndicats nationaux des cinq professions cibles (moniteurs de ski, guides, accompagnateurs en montagne, gardiens de refuge et moniteurs cyclistes)

Échéances calendaires (2030, 2040, 2050) : projet de 3 ans qui prendra fin en août 2028

Indicateurs et calendrier d'évaluation : production de 205 plans d'action individuels pour les socioprofessionnels accompagnés, 2 600 heures de formation dispensées, 1 synthèse de capitalisation pour assurer la pérennité du dispositif

Moyens à mobiliser : pour le lien avec le GT, participation du Commissariat de Massif des Alpes aux réunions du Conseil d'orientation du projet deux fois par an ; partage d'informations, de bonnes pratiques et de retours d'expériences.

**Action 6 : suivre, participer et contribuer aux coopérations transnationales, notamment dans le cadre du groupe d'action 3 de la Stratégie de l'UE pour la région alpine (SUERA)**

Objectifs :

- Renforcer les compétences collectives grâce à une meilleures connaissances des travaux du Groupe 3 : Echanges de membres du groupe de travail « emplois/formations » du comité de massif des Alpes avec coordinateurs et/ou quelques membres du Groupe-Action 3 de la stratégie de l'UE (visio, rencontre physique)
- Poursuite des expérimentations d'Eductours de découverte des métiers de la montagne en France (ou DMJ - Discovery Mountain Jobs session pour le groupe-action 3), mettant en avant l'adaptation des métiers en montagne au changement climatique auprès des jeunes.
- Poursuite de l'analyse comparée de ces expériences en France et à l'international, en vue de leur développement.

Acteurs copilotes pressentis : Groupe de travail (GT) « emplois formations » : Membres Français de l'AG3, Membres du groupe de travail « emplois, formations » du comité de massif des Alpes

Échéances calendaires : à compter de 2027

Moyens à mobiliser : Moyens des acteurs, conseil des jeunes de la SUERA (en particulier RETEX sur l'action « Stay local, learn global »)

## Points de vigilance – Regards de jeunes

- Regard sur la lucidité de la précarité de l'emploi et la dépendance touristique (saisonniers…) à conserver ;
- Ambition de relier emploi, formation et transition écologique ;
- Territorialisation de la formation et recherche d'attractivité pour les jeunes ;
- Déclinaison d'outils économiques concrets ;
- Réponses à la saisonnalité et à la fuite des jeunes (diplômés/actifs/en recherche…) à apporter, soutien à l'innovation numérique avec une gouvernance de l'emploi adaptée ;
- Importance de l'emploi comme vecteur d'inclusion/cohésion alpine/vitalité territoriale … à développer

# SYNTHÈSE · CHAPITRE 3

## Diversifier l'économie alpine pour renforcer sa résilience

### IDÉE FORCE

**La résilience économique passe par un portefeuille d'activités plus diversifié, enraciné dans les ressources et les savoir-faire locaux. Agriculture, forêt, économie présentielle, industrie verte, tourisme en transition, emploi et formation doivent évoluer ensemble pour maintenir une vie à l'année.**

### Les leviers à retenir

**Diversifier**

Réduire les dépendances sectorielles et développer des activités compatibles avec les trajectoires climatiques.

**Relocaliser**

Valoriser les ressources, productions, services et savoir-faire du massif dans des chaînes de valeur durables.

**Former**

Anticiper les mutations des métiers, sécuriser les parcours et ajuster l'offre de formation aux besoins des territoires.

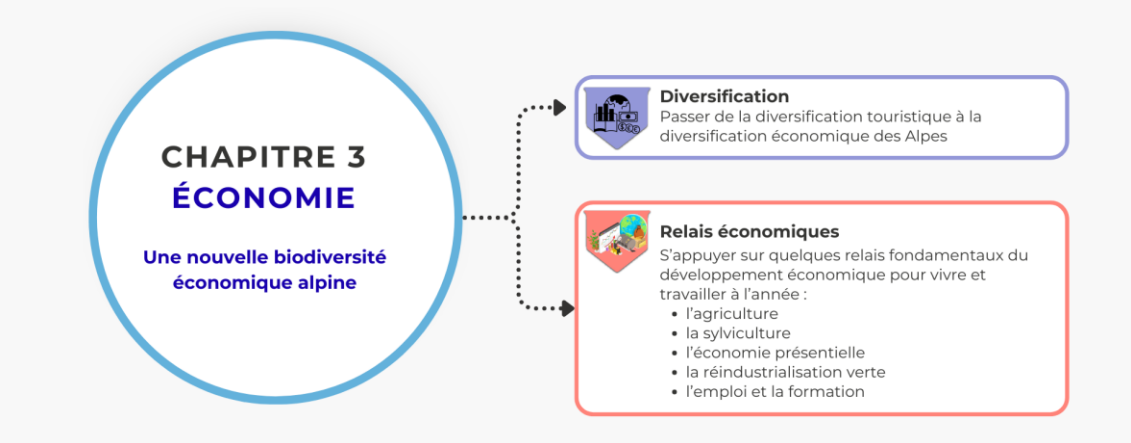


### Mots-clés

**Diversification · économie présentielle · agriculture · sylviculture · réindustrialisation verte · circularité · habitabilité · vie à l'année emploi · services · formation**

# ANNEXES

## ANNEXE 1

# RECUEIL DE BONNES PRATIQUES

# Le Flocon Vert

**Porteur du projet**

**Mountain Riders**

**Territoire concerné**

**Territoires de montagne**

## *Dates et chiffres clés*

**2013** début de la démarche
**70 experts** de la montagne
**3 ans** durée de validité du label
**3 niveaux** d'avancement

## Résumé du projet

La démarche de labellisation Flocon Vert proposée par Mountain Riders vise à **engager et structurer la transition des territoires supports de stations de montagne** autour de trois niveaux d'avancement. Elle fait office de **boussole** pour la transition grâce à un diagnostic territorial coconstruit. Ce diagnostic est complété par des préconisations d'amélioration sur mesure basées sur notre expérience d'accompagnement des territoires dans leur transition depuis 2013.

L'**intelligence collective** et la **co-construction** sont au cœur de nos ateliers menés sur le territoire afin de prendre en compte la diversité et la complexité des acteur.rice.s.

Se lancer dans la démarche Flocon Vert c'est aussi intégrer un **réseau soutenant et inspirant d'acteur.rice.s de la transition** tout au long de la labellisation. La force du réseau Flocon Vert se caractérise aussi par sa diversité, tant d'un point de vue structurel que géographique.

## Points clés du processus

***Les différentes étapes de l'accompagnement***

- **Lancement** : deux ateliers sont organisés pour poser les bases de votre transition en mobilisant l'ensemble des acteur.ice.s du territoire (élu.e.s, technicien.ne.s, citoyen.ne.s, socio-professionnel.le.s etc.).
- **Analyse durable** : une collecte de données est réalisée auprès du comité de pilotage et des acteur.ice.s du territoire afin de produire un diagnostic solide vous proposant des préconisations d'amélioration sur mesure pour amorcer une transition réaliste.
- **Restitution** : une restitution du diagnostic est faite sous la forme de deux ateliers d'intelligence collective qui permettront de faire émerger les axes stratégiques du territoire puis de donner la parole aux différents acteurs du territoire pour les bonifier.
- **Audit** : un.e auditeur.ice indépendant.e vérifie la qualité des données collectées et apprécie la progression du territoire depuis le diagnostic.



- **Comité de labellisation** : le diagnostic et le rapport d'audit sont soumis à un comité, composé de différentes structures nationales œuvrant en faveur de la transition et du tourisme durable. Il se réunit deux fois par an pour étudier les dossiers et attribuer ou non le label.
- **Audit intermédiaire** : un audit intermédiaire, réalisé par Mountain Riders, au bout d'un an et demi de labellisation, permet de faire un point d'étape et vient acter les avancées du territoire et proposer de nouvelles préconisations pour se projeterdanslacontinuité.

***Le cahier des charges***

Né d'une concertation de plus de 70 expert.e.s, scientifiques et professionnel.le.s. de la montagne, le cahier des charges est revu tous les 5 ans pour s'adapter aux évolutions des enjeux pour les territoires. Ces exigences se traduisent autour de 4 grandes thématiques :

- Penser le futur collectivement : **gouvernance et résilience**
- Structurer une économie locale et diversifiée : **économie durable**
- Vivre ensemble toute l'année : **dynamiques sociales et culturelles**
- Prendre soin de nos ressources : **gestion des ressources**

***Au-delà d'un accompagnement, un réseau inspirant et solidaire***

Être labellisé Flocon Vert c'est aussi entrer dans un réseau de territoires qui avance dans le même sens et ainsi, s'inspirer les uns des autres, s'épauler et coconstruire des solutions. Ce réseau, animé par Mountain Riders, est alimenté d'un ensemble d'outils permettant aux territoires de monter en compétences.

- **Les Educ'Tours :** les destinations se retrouvent sur un territoire labellisé pour venir s'inspirer mais aussi partager collectivement leurs expériences et dessiner ensemble des solutions à leurs enjeux communs.
- **Les webinaires :** tous les 3 mois, un thème de la transition et du Cahier des charges Flocon Vert est expliqué et illustré au travers d'actions concrètes complété par le regard d'expert.e.s du sujet et d'acteur.ice.s d'un territoire.
- **La Charte des acteurs engagés :** outil à disposition des territoires afin de fédérer et valoriser les acteurs professionnels de la destination qui s'inscrivent et soutiennent la démarche de transition du territoire.
- **Les ateliers de co-développement :** ateliers proposés tous les 2 mois aux référent.e.s de territoire Flocon Vert, leur permettant de trouver des solutions collectivement à des problématiques ponctuelles ou récurrentes en situations professionnelles. Ils favorisent l'entraide entre territoires.
- **La formation à l'intelligence collective :** former élu.e.s et technicien.ne.s aux méthodes participatives et acquérir des outils pour animer des séances de travail en intelligence collective.
- **Une Montagne de ressources :** une plateforme en ligne qui recense et diffuse les bonnes pratiques identifiées dans les territoires Flocon Vert. Pour en savoir plus : https://montagnederessources.fr/

**Pour aller plus loin : https://www.mountain-riders.org**

# Plan de paysage et résilience des Baronnies provençales

**Porteurs du projet**

**Syndicat mixte du PNR des Baronnies provençales**

**Territoire(s)**

**Parc naturel régional des Baronnies provençales**

### *Dates et chiffres clés*

***2024*** *Engagement des ateliers préparatoires*
***2025*** *Lancement de la prestation*
***2027*** *Objectif de finalisation du plan*
***120 000 €*** *Soutien financier de l'Etat*



## Résumé du projet

Le plan de paysage est un outil et une démarche. En tant qu'outil, il envisage les paysages comme matrice reliant de manière multiple les habitants à leur cadre de vie, mais aussi comme socle de l'attractivité du territoire. Exprimant sur le temps long les interactions entre l'humain et son milieu, ces paysages rendent visibles les mutations sociales, économiques, environnementales et culturelles en cours sur un espace commun. Des mutations qui sont aujourd'hui impactées par les effets du changement climatique.

Il s'agit de définir des objectifs de qualité paysagère communs sur la base d'un diagnostic partagé afin d'aboutir à un plan d'actions mis en œuvre par l'ensemble des acteurs des Baronnies provençales pour renforcer la résilience du territoire.

Pour travailler les représentations et les perceptions, un dispositif participatif a été mis en place : la caravane des paysages, atelier itinérant ayant marqué l'arrêt sur neuf communes du territoire, a été l'occasion de récolter la parole autour d'outils cartographiques produits par l'équipe, des photos de l'observatoire et du "Sonomaton" du Parc (faux dispositif téléphonique permettant de recueillir la parole en direct). Trois promenades paysagères (aussi appelées "voyages collectifs") ont par ailleurs été organisées afin de parcourir les paysages du territoire avec les habitants. L'idée était que les membres de l'équipe du plan de paysage et résilience laissaient les intervenants (habitants, mais aussi agents du Parc et acteurs locaux) partager leurs souvenirs, anecdotes et perceptions sur la diversité de leurs paysages du quotidien.

## Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

Les objectifs de qualité paysagère sont en cours de définition et surtout, afin que cette démarche stratégique soit bien ancrée dans les Baronnies provençales, plusieurs actions « starters » ont déjà été menées telles que des ateliers de formation « végétal local », une journée de formation à destination des élus en partenariat avec le CAUE des Hautes-Alpes et la communauté de communes Sisteronais-Buëch….

## Pour en savoir plus :

Emilie RUIN eruin@baronnies-provencales.fr ou Fabienne MELINE fmeline@baronnies-provencales.fr

https://www.baronnies-provencales.fr/projet/plan-de-paysage-et-resilience-des-baronnies-provencales/

**Crédits photos : Fabienne MELINE – SM du PNR des Baronnies provençales**





# Quelle transition pour la station de ski du Grand Puy ?

**Porteur du projet**

Commune de Seyne (Alpes de Haute-Provence)

**Territoire concerné**

Station de ski du Grand Puy et vallée de la Blanche

## *Dates et chiffres clés de la station*

- Décembre 1959 : ouverture de la station
- 7 500 journées skieurs sur l'hiver 2023/2024 (contre 10 000 journées skieurs début 2010)
- 3,5 M€ d'investissements en 2016
- 350 000 € / an d'emprunts à rembourser (soit 13 % budget communal)
- Déficit d'exploitation passé de 80 000 € à plus de 300 000 € en 10 ans
- 2027 : grande inspection des installations de ski programmée

## Résumé du projet : LE REFERENDUM LOCAL

L'équipe municipale de Seyne a choisi de questionner l'avenir de sa station de ski, dont les coûts impactaient trop le budget communal ; elle a acté, suite à un référendum avec la population locale en 2024, l'arrêt de l'activité de ski de piste. Ce projet n'était pas au programme de la campagne électorale en 2020. La méthodologie employée est inspirante et permet de rendre les citoyens acteurs de l'avenir de leur territoire.
2 ans de préparation et 1 année de mise en œuvre ont été nécessaires.

## Actions et résultats : points clés du processus

- Avoir un leader du projet bien identifié
- Préparer les citoyens et acteurs en amont : sensibilisation en réunions publiques
- Conduire une concertation à la bonne échelle avec l'ensemble des acteurs concernés (citoyens et socio-professionnels notamment, EPCI, stations voisines)
- Être à l'écoute des besoins de chacun (y compris les entités naturelles)
- Partager les savoirs, objectiver les situations pour dépassionner les débats
- Expliquer les choix (voir les renoncements) de l'équipe décisionnelle
- Des réunions publiques toutes les 6 à 7 semaines afin de recréer un climat de confiance entre élus et citoyens par le dialogue
- Une réflexion à l'échelle de la vallée (principe de solidarité territoriale)
- Un processus dynamique de diagnostic et de décision opérationnelle (un an) pour ne pas impacter l'attractivité du territoire

**Pour plus d'infos, contacter la mairie de Seyne : 04 92 35 00 42 , ɑirie@seyne.fr**
**Maire : Laurent PASCAL : 06 89 49 24 75**

# 4 actions sensibilisation/éducation

Vis ma vie de Bûcheron



## Porteurs du projet

FIBOIS

*Partenaires : Exploitants, ONF, AFAB…*

## Territoire concerné

Action nationale

## Résumé du projet

Organisation de visites en forêt sur des chantiers d'exploitation (marquage, abattage, débardage), de plantation , de régénération etc. à la rencontre des professionnels.
L'occasion, le temps d'une demi-journée, pour le grand public de **découvrir toutes les facettes des métiers de la forêt : sa gestion, sa préservation et son exploitation**.
Ces interventions ciblent le grand public (population locale et touristique).

## Résultats, actions concrètes

**150 à 200 interventions par an sur le territoire français** (des 10 aines de visites sont organisées chaque année en région Auvergne Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur)
**www.vismaviedebucheron.org**

https://www.vismaviedebucheron.org/

Dans 1000 communes, la forêt fait école



## Porteurs du projet

Communes Forestières

*Partenaires : Communes, Education nationale, ONF, exploitants, parcs…*

## Territoire concerné

Action nationale

## Résumé du projet

La gestion d'une parcelle de forêt communale est confiée à des enfants (élèves des écoles, conseil municipal de jeunes, centre de loisirs) :

- Découverte du rôle de la commune et rencontre d'acteurs forestiers
- Découverte de la gestion durable et de la multifonctionnalité de la forêt
- Décisions de gestion éclairées pour leur forêt.

## Résultats, actions concrètes

- **Environ 150 Forêts pédagogiques**
- **37** en Provences Alpes Côte d'Azur
- **24** en Auvergne Rhône-Alpes

https://www.communesforestieresfrance.fr/dans-1000-communes-la-foret-fait-ecole-82.php

# Etude de vulnérabilité des territoires de l'Isère

**Porteurs du projet**

Conseil Département de l'Isère, Cerema

**Territoire(s) concerné(s)**

Isère

## *Quelques dates et chiffres clés*

***220 communes** classées en zone de montagne dans le département de l'Isère*

***18 mois** : la durée prévisionnelle de l'étude*







### Résumé du projet

L'évolution prévisible des risques en Isère requestionne le Département en tant que gestionnaire d'un important réseau routier, mais aussi dans ses liens avec les communes et les EPCI, à travers les projets que le Département porte avec eux et qu'il finance (aides aux communes), ainsi que les réflexions sur l'évolution de l'urbanisation, notamment en montagne, l'accès aux services et la soutenabilité des dépenses publiques engendrées.

L'Isère compte 220 communes classées en zone de montagne. Dans nombre d'entre elles, une partie de l'habitat est dispersée en hameaux, parfois isolée du fait d'un accès routier et d'une desserte en réseaux complexes. Certains de ces secteurs pourraient être particulièrement vulnérables dès lors qu'ils nécessiteraient, pour rester habitables avec un niveau de service acceptable, des investissements publics non soutenables ou déraisonnables à long terme.

Dans ce contexte, le Département de l'Isère a engagé, en partenariat avec le Cerema, une étude prospective ayant pour objectif de dresser un portrait des principales vulnérabilités des territoires à l'échelle de l'Isère et de définir des grandes zones géographiques présentant des similitudes d'exposition des habitants et des activités humaines aux mêmes risques ou groupes de risques.

Une analyse spécifique de la vulnérabilité de l'habitat isolé et dispersé en montagne vient compléter cette étude plus générale de la vulnérabilité de tous les territoires isérois.

### Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

Par une démarche structurée, en se basant sur les documents existants et en associant en tant que de besoin des experts scientifiques et techniques, ce diagnostic apportera une vision globale des principaux enjeux avec une vision prospective (2030/2050). L'identification et la caractérisation des

enjeux majeurs par territoires homogènes permettra d'ouvrir à la réflexion sur des trajectoires d'adaptation et des actions concrètes à mettre en œuvre. Cette étude a débuté en 2025 pour une durée prévisionnelle de 18 mois et débouchera sur des approfondissements sur certaines thématiques ciblées.

L'étude du Département est originale car elle est une approche globale de la vulnérabilité et non une approche centrée sur un ou plusieurs aléas. Elle s'intéresse au territoire et caractérise la vulnérabilité dans le temps de certains secteurs, sans s'attacher au risque auquel est soumise chaque habitation (ceci relève des documents d'urbanisme et de gestion des risques).

Cette démarche ouvre sur la question plus globale de l'aménagement du territoire en montagne, qui ne sera pas le même que ces 30 dernières années. L'habitabilité de certains secteurs devra sans aucun doute être questionnée face à des bouleversements majeurs : il faudra vraisemblablement renoncer à certains sites ou les maintenir en renonçant à certains services (accessibilité voiture, réseaux…). Des solutions nouvelles comme le transport par câble pourraient dans certains cas constituer des réponses au moins partielles, pour différents usages locaux (agricoles, forestiers, tourisme…)

Dans l'avenir, les évolutions climatiques ajoutées aux contraintes financières rendront impossible de tout faire, de tout reconstruire ou de tout maintenir. Il y a à la fois un sujet de prospective et un sujet de culture du risque : Comment fait-on collectivement évoluer la montagne, avec ceux qui y vivent et qui en vivent ?

## Pour en savoir plus :

**Laurent Lambert, CD 38, Directeur général adjoint chargé de l'attractivité et des transitions**

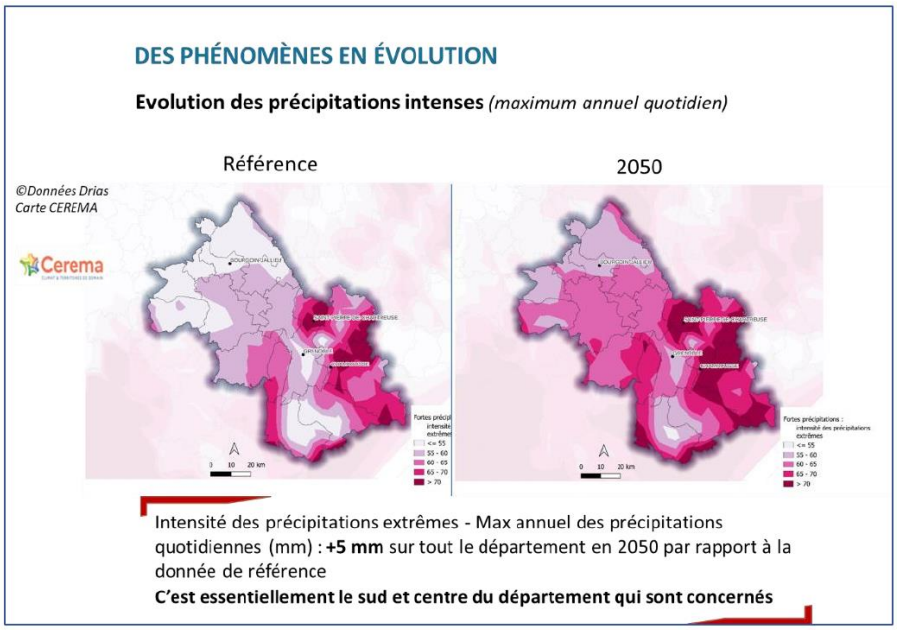



# Animation de la démarche de Gestion Intégrée des Risques Naturels

**Porteurs du projet**

Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN)

**Territoire(s)**

Massif Alpin

### *Quelques dates et chiffres clés*

***2009*** *Lancement de l'opération CIMA-POIA « Sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes »*

***2015-2020*** *Deuxième programmation*

***2021-2027*** *Troisième programmation*

***13 territoires*** *porteurs de démarche GIRN en 2026*

## Résumé du projet

La *Gestion Intégrée des Risques Naturels* (GIRN) peut être comprise comme un nouveau référentiel de gestion des risques, privilégiant une approche globale sur l'ensemble du cycle de gestion des risques (prévention et gestion de crise) et territorialisée (à l'échelle des bassins de vie pluri-communaux), venant ainsi en complément à leur gestion régalienne. Il s'agit de construire une stratégie multi-acteurs pour mieux intégrer l'incertitude dans les politiques de gestion des risques.

Développée dans le cadre de la programmation CIMA–FEDER Massif des Alpes, la GIRN constitue à la fois une approche de gouvernance, un instrument d'action publique et un dispositif de financement soutenu par l'État et les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis 2009, le Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN) anime le réseau des territoires porteurs de GIRN, à travers notamment les journées techniques et les journées annuelles GIRN-SDA. Aujourd'hui, les collectivités engagées dans *des Stratégies Territoriales pour la prévention des Risques en Montagne* (STePRiM) participent également à cette dynamique de réseau.

Les journées annuelles de l'opération servent à rassembler les porteurs des projets territoriaux (élus et chargés de mission des territoires de GIRN), des projets de recherche-action (SDA) et des projets d'animation interrégionale soutenus par le programme FEDER Massif des Alpes, ainsi que les cofinanceurs (Etat et Régions), afin de partager l'avancement des programmes d'action et d'élaborer des perspectives pour la suite de l'opération.

Dans le cadre de ses missions de coordination, d'animation et d'appui méthodologique aux territoires porteurs de démarches GIRN, le PARN organise également des journées techniques rassemblant les chargés de mission des territoires engagés dans l'opération GIRN-Alpes ou partenaires du réseau GIRN,

ainsi que des territoires porteurs de dispositif STePRIM. Chaque année, des thématiques différentes sont abordées pour répondre aux problématiques rencontrées par les chargés de mission. En 2025, la journée technique portait sur l'assurabilité des risques naturels, les méthodes de télédétection, le risque acceptable, l'habitabilité des territoires alpins et le PACC. En 2024, la question du tourisme et des risques a été mise au centre, avec des retours d'expérience et des apports scientifiques.

## Résultats, actions concrètes et perspectives opérationnelles

Depuis 2009, ce sont 17 journées annuelles et 16 journées techniques (autrefois nommées « Ateliers techniques Sites Pilotes ») qui ont été organisées par le PARN. Lors du webinaire organisé le 1er avril 2026 avec les chargés de mission GIRN dans le cadre de l'évaluation du dispositif, l'ensemble des participants a souligné l'importance du réseau dans la réussite des démarches territoriales. Les échanges entre pairs apparaissent comme un levier essentiel pour partager des retours d'expérience et accompagner les intercommunalités dans leur montée en compétence.

Il semble aujourd'hui nécessaire de poursuivre l'animation de ce réseau pour la réussite des démarches de gestion intégrée, et le renforcement de la résilience et l'adaptation des territoires alpins, dans un contexte de changement climatique et d'incertitude grandissante. D'autres modalités d'animation de réseau existent, notamment les Clubs STePRiM portés par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur. Toutefois, les journées GIRN sont particulières car, au-delà d'un approfondissement des sujets techniques et problématiques opérationnelles rencontrés par les chargés de mission, elles favorisent des échanges plus transversaux autour des stratégies territoriales, des retours d'expérience et des apports scientifiques. Cette animation participe à la réussite des stratégies territoriales.



*Journée technique, 25 juin 2025 @PARN*



*Journée annuelle, 16 décembre 2025 @PARN*

## Pour en savoir plus

**Frédéric Berger frederic.berger.2@inrae.fr, Sylvie Vigneron sylvie.vigneron@anct.gouv.fr, Catherine Boudon cboudon@maregionsud.fr / site internet www.risknat.org**



# Parcours territoriaux de montée en compétence sur les risques naturels

**Porteurs du projet**

SM3A - IRMa

**Territoire(s) concerné(s)**

Communes du territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve (74)

***Quelques chiffres clés entre 2018 et 2025***

***16 exercices et 9 formations*** *sur les risques*

***428 participants*** *(élus, techniciens, autres acteurs locaux de crise)*

***35 communes, 2 intercommunalités.***

***84 % Taux de DICRIM*** *(passé de 70 % à 84 %)*

***100% Taux de PCS*** *(passé de 84 % à 100 %)*


## Résumé du projet

Dans les territoires de montagne, l'intensification des événements rapides liée au changement climatique renforce la nécessité pour les collectivités de disposer de capacités opérationnelles solides pour anticiper, organiser et tester la mise en sécurité des populations. Au-delà des démarches de prévention, la préparation opérationnelle des acteurs locaux, la mise en situation régulière et le développement d'une culture partagée du risque constituent aujourd'hui des leviers essentiels pour améliorer la capacité des territoires à faire face aux événements extrêmes.

L'expérience du SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) en Haute-Savoie illustre cette dynamique. Dans le cadre de ses 2 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le SM3A a conduit entre 2015 et 2022 des diagnostics territoriaux approfondis permettant d'identifier les vulnérabilités des bassins de l'Arve et du Giffre. Une stratégie de réduction de la vulnérabilité a été élaborée et des mesures ont été préconisées, parmi lesquelles l'organisation des collectivités en situation de crise.

À la suite de ces études globales, le syndicat a engagé une démarche structurante de sensibilisation et de montée en compétence des élus et acteurs locaux, avec la conviction que la préparation opérationnelle repose autant sur les outils d'aide à la décision que sur l'entraînement régulier et la culture partagée du risque.

Entre 2018 et 2025, des parcours territoriaux de sensibilisation, de formation et d'aguerrissement ont ainsi été déployés à l'échelle de l'ensemble du PAPI, avec l'appui de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), permettant notamment de :

- renforcer la capacité des élus à piloter une crise en situation réelle,
- tester les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS),
- améliorer la coordination entre communes, SM3A, services de secours et acteurs économiques,
- développer des exercices réguliers intégrant des scénarios réalistes d'événements extrêmes liés aux inondations.

## Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

Cette démarche a mis en évidence plusieurs enseignements structurants : la nécessité d'un entraînement régulier pour garantir l'opérationnalité des dispositifs, l'importance centrale de la montée en compétence des élus dans la gestion de crise, la valeur ajoutée des exercices pour identifier les fragilités organisationnelles, ainsi que le rôle déterminant de la coopération intercommunale et de l'appui technique spécialisé du SM3A, et la nécessité d'associer pleinement les acteurs économiques et les établissements recevant du public afin de renforcer leur capacité à organiser la mise en sécurité rapide des usagers en situation de crise.

Ainsi, de 2018 à 2025 :

- **16 exercices** (dont 4 exercices type dans le cadre des parcours formateurs) et **9 formations** ont été organisés sur les risques et la prévention
- **428 personnes** (agents, élus et autres acteurs de crise) ont participé aux actions, dont 207 aux parcours formateurs (incluant les exercices sur table) et 211 aux exercices d'application PCS, couvrant **35 communes** ainsi que **2 intercommunalités**.
- Ces parcours ont contribué à une progression notable des dispositifs communaux sur cette période, avec le **taux de DICRIM passant de 70 % à 84 %** et celui des **PCS de 84 % à 100 %.**



*Exercice PCS à Bonneville en 2023 @IRMa*



*Exercice PCS à Scientrier en 2024 @IRMa*

## *Pour en savoir plus*

**SMAAA,** Mireille Dubois, **mdubois@sm3a.com / Site web … www.sm3a.com**

# Préfiguration d'une gestion intégrée de la haute Durance

**Porteurs du projet**

**SMAVD établissement public territorial de bassin**

**Territoire(s)**

**Haute Durance**
**4 communautés de communes (05)**

### *Dates clés*

***Eté 2024*** *Impulsion à la suite des Assises départementales de l'eau.*
***Octobre 2025*** *Conventions de partenariat SMAVD / EPCI / Département des Hautes-Alpes*
***Juin et décembre 2026*** *Présentation du diagnostic*

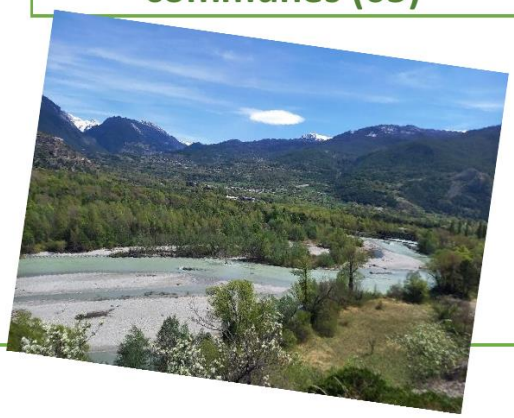

*Portion en tresse de la Durance à Guillestre – photo SMAVD*

## Résumé du projet

Poser les conditions d'une gestion intégrée et collective de l'amont du bassin versant, sur la base d'un diagnostic (risques, ressource en eau et biodiversité) et d'une animation de la gouvernance.

## Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

Diagnostic actualisé à l'aune du changement climatique et ses impacts majeurs en montagne / pistes d'actions privilégiant les actions intégrées et menées à l'échelle des 4 EPCI.

**Pour en savoir plus :** marion.douarche@smavd.org

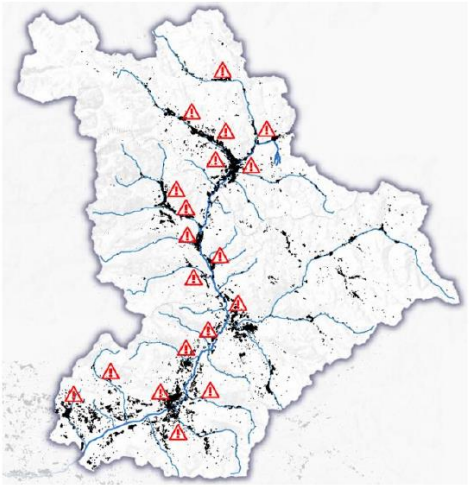

*Identification des hotspots de **risques** - Cartographie SMAVD*

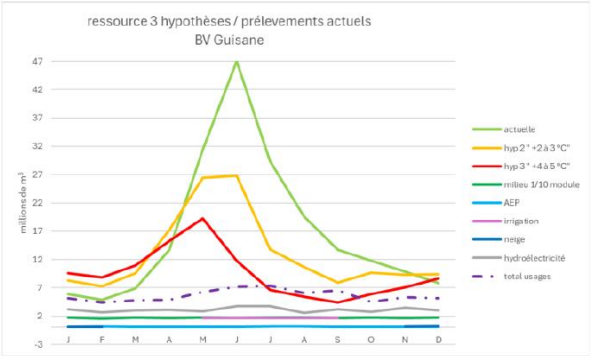


*Evolution de la **ressource en eau** sur le sous bassin versant de la Guisane – simulation SMAVD à partir de EXPLORE 2 et INRAE (ci-dessus)*

*Estimation de la vulnérabilité des sous bassins versants vis-à-vis de la **ressource en eau** – SMAVD (ci-dessous)*

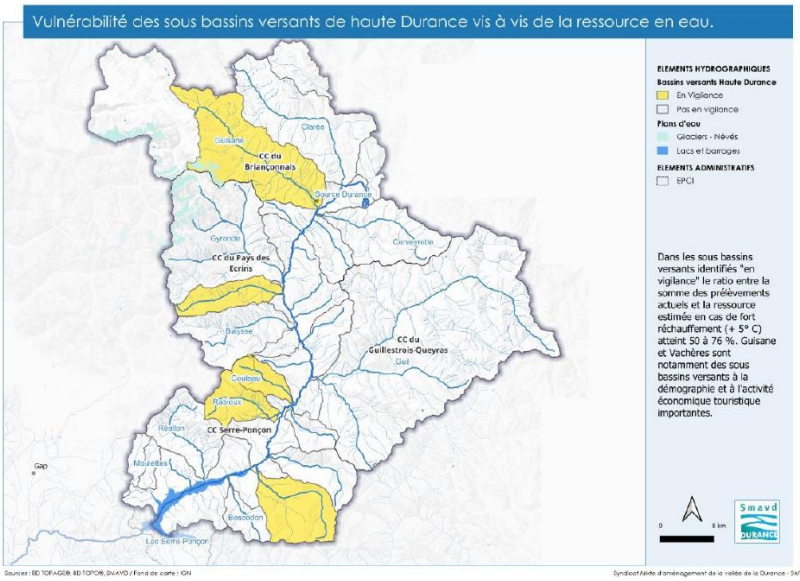


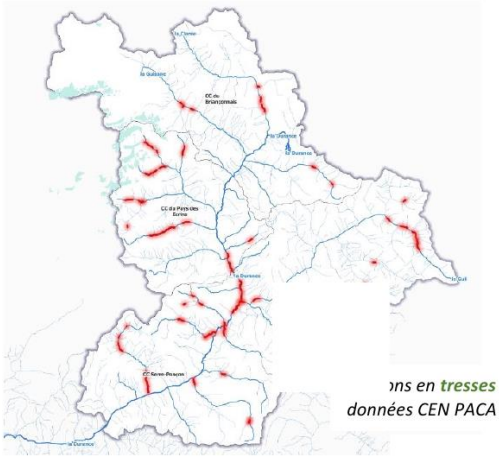



*…ons en **tresses** de la Durance et ses affluents – cartographie SMAVD à partir de données CEN PACA et SMAVD / Petite massette inféodée aux **tresses** – photo SMAVD*



# Garantie VISALE – focus SAISONNIERS

**Porteur du projet**

ACTION LOGEMENT

**Territoire concerné**

National

## Résumé

La garantie VISALE (Visa pour le Logement et l'Emploi) est une caution locative accordée par Action Logement. **Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire en cas de défaillance de paiement.** Gratuite, elle vise à faciliter la recherche de logement en rassurant le bailleur.

## Avantages

**Garantie sécurisée et gratuite, la garantie VISALE prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives prévus par le bail en cas de difficultés, ainsi que des dégradations locatives, pendant les trois premières années d'occupation du logement.**

**Nouveauté : VISALE pour les contrats saisonniers**
**Conditions requises :**

- **Être âgé(e) de 18 ans minimum (y compris les retraités saisonniers),**
- **Disposer d'un contrat de travail avec la mention « saisonnier », en cours au moment de la demande ou actif dans les 3 mois.**

## Pour en savoir plus

**Conditions et éligibilité : https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale**

# Le logement en montagne - Démarche de la DDT 73

**Porteurs du projet**

**Direction départementale des territoires de la Savoie**

**Territoire(s)**

**Savoie, secteur de montagne : Tarentaise, Maurienne, Arlysère, Chartreuse, Bauges**

## Résumé du projet

En Savoie, en zone de montagne, il est constaté depuis plusieurs années un phénomène de contraction du parc de résidences principales au détriment du maintien d'une population et d'une vie locales à l'année. Les locations saisonnières et les résidences secondaires constituent en effet la majorité du parc de logements.

Dans un contexte de forte tension sur le foncier et sa mobilisation, lutter contre la diminution des résidences principales s'avère complexe et les collectivités ont un rôle important à jouer pour accompagner le déploiement de programmes de logements pour les résidents permanents et les saisonniers, essentiels au bon fonctionnement et à l'attractivité du territoire.




Pour répondre aux préoccupations des élus et les aider à contrer la dynamique actuelle, la DDT de la Savoie a engagé une démarche autour de l'animation d'un Groupe de Travail « **pour la montagne de demain** », avec les partenaires et acteurs locaux du logement.

Les objectifs du groupe de travail sont les suivants :

- Faire réseau : partager échanger, construire ensemble sur la thématique du logement en montagne autour des 3 axes : logement permanent, saisonnier et touristique

- Aller vers les territoires : communiquer auprès des élus, en particulier après les élections municipales

- Faire connaître les outils existants, valoriser des expériences, démarches de territoires

- Travailler sur des propositions d'évolution du droit
- Intégrer la transition écologique dans les réflexions
- Coordonner les actions dans une logique de complémentarité

Ce groupe de travail s'inscrit également dans le cadre du plan départemental de relance de la production de logements en Savoie, signé en février 2026.

## Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

Un vademecum recensant les outils mobilisables pour inciter les collectivités à définir une approche systémique sur le sujet a été diffusé en octobre 2025.

Le GT logement en montagne s'est réuni en mars 2025 et février 2026 (objectif d'une fois/an).

Un séminaire sur le logement en montagne à l'attention des élus aura lieu le 15 septembre 2026.

## Pour en savoir plus :

**Lisiane FERMOND-VARNET et Magali DUPONT ddt-shc@savoie.gouv.fr**

**https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transition-energetique-et-ecologique-amenagement-du-territoire-construction-logement/Habitat-et-construction/Logements-en-montagne/Lutte-contre-l-attrition-des-residences-principales-en-zone-de-montagne**

# Dispositif d'aide financière pour le logement des travailleurs saisonniers (ORIS)

**Porteurs du projet**

Communauté de communes

**Territoire(s)**

Haute Maurienne Vanoise



## *Dates et chiffres clés*

*5 Biens rénovés en 2025*

*8 Saisonniers logés en 2025*

## Résumé du projet

Création d'un dispositif d'aide financière pour le logement des travailleurs saisonniers (ORIS). L'objectif est de (re)mobiliser le parc privé pour créer et rénover des biens à destination des saisonniers. Ce dispositif repose sur un engagement par le propriétaire de louer son bien pendant 5 ou 8 ans, minimum 14 semaines/an dont obligatoirement 10 semaines incluant les vacances de Noël et de février, au prix du marché à un travailleur saisonnier. L'ADIL73 accompagne ce projet en sécurisant les contrats de location avec les propriétaires. En échange les propriétaires perçoivent une subvention allant jusqu'à 12k€ pour les studios et T2 / 16k€ pour les T3 et 20k€ pour les T4 et plus.

## Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

En 2025 5 biens ont été rénovés, qui ont permis de loger 8 saisonniers. Nous partons sur les mêmes bases pour 2026. Ce seront donc, a priori, 16 saisonniers qui seront logés pour l'hiver 2026/27 grâce à ce dispositif.

**Pour en savoir plus : Espace habitat HMV 06 79 80 14 33 // espacehabitat@cchmv.fr - https://www.cchautemaurienne.com/je-me-renseigne-a-lespace-habitat/**



# Installations Obsolètes

**Porteurs du projet**

Mountain Wilderness

**Territoire(s)**

Montagnes du massif des Alpes

## *Quelques dates et chiffres clés*

*570 tonnes d'aménagements obsolètes retirées*
*83 chantiers depuis 2001*

*Plus de 3000 participants*
*6700 équivalents journées de travail par personne soit 18 années de travaux par une personne*

## Résumé du projet

De nombreux aménagements d'origine touristique, militaire, industrielle et agricole sont aujourd'hui abandonnés en montagne. Ces installations qui n'ont plus d'utilité, marquent le paysage, représentent un danger pour la faune et les pratiquants et matérialise la déresponsabilisation des acteurs en fin d'exploitation. La campagne Installations Obsolètes agit pour faire disparaître ces aménagements via :

- Un inventaire participatif pour quantifier la problématique (installationsobsoletes.org)
- L'organisation de chantiers de démantèlement pour montrer l'exemple
- La sensibilisation du public à la question des installations obsolètes
- Le plaidoyer pour rendre obligatoire le démantèlement en fin d'exploitation.

## Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

Mountain Wilderness a organisé des chantiers avec de nombreux partenaires : barbelés, clôtures, pylônes, câbles, téléskis…
Un gros travail a notamment été réalisé à la frontière franco italienne avec un inventaire des installations d'origine militaire et l'organisation de chantiers bénévoles pour retirer les barbelés.
Un autre axe majeur de la campagne installations obsolètes dans les Alpes concerne les remontées mécaniques abandonnées :

https://www.mountainwilderness.fr/media/files/Outils-pratiques/Rapport-Remontees-Mecaniques-2026-VF.pdf
Mountain Wilderness a contribué à l'introduction d'un amendement lors de la loi Montagne 2 en 2016 : désormais l'autorisation administrative de construire une remontée mécanique s'accompagne d'une obligation de démontage en fin d'exploitation.
A partir de septembre 2026, Mountain Wilderness sera partenaire d'un projet Alpine Space « ReSkiLience » sur le sujet des remontées mécaniques abandonnées jusqu'en 2029

**Pour en savoir plus : io@mountainwilderness.fr**

**https://www.mountainwilderness.fr/**

**https://www.installationsobsoletes.org/**

**https://www.mountainwilderness.fr/media/files/hot-content/pdf/brochure-installations-obsoletes.pdf**



*Belledonne, Crozet (Isère) - ©Montain Wilderness*



*St Firmin (Hautes-Alpes), 2022 © T.Jeandel*

# PLOUF : Pollution des Lacs d'altitude et Observation des Usages récréatiFs

## Porteurs du projet

Asters-CEN74 – Carole Birck
PN Ecrins – Clotilde Sagot
EDYTEM, USMB – David Gateuille et Alice Nikolli
CARRTEL, USMB – Ilann Bourgeois et Marine Souchier

## Territoire(s) concerné(s)

Réserves naturelles de Haute-Savoie
Parc National des Ecrins + partage au sein du réseau Lacs Sentinelles (Alpes)



Lac Blanc, massif des Aiguilles Rouges © Natacha de Mahieu

## Résumé du projet

Avec les canicules successives, les **pratiques de baignade, de bivouac et d'activités nautiques** sont de plus en plus régulières au bord des **lacs d'altitude**, considérés comme des **îlots de fraîcheur** en montagne. Ils voient ainsi leur fréquentation augmenter. Les membres du réseau Lacs Sentinelles se posent différentes questions sur ces pratiques récréatives : quels sont les usages récréatifs en croissance ? Peut-on les quantifier ? Peut-on en déterminer les impacts sur les milieux ? Quelles sont les actions de gestion d'ores et déjà mises en œuvre pour réduire ces activités et dans quel but ? Un groupe de travail inter- et transdisciplinaire s'est mis en place depuis 2024 afin de répondre à ces questions.

## Actions concrètes

Les questions principales abordées dans VIVALP vont donner lieu à des actions concrètes, notamment :

- **Enquête en sciences humaines et sociales** à la fois quantitative (par questionnaire) et qualitative (entretiens avec acteurs diversifiés) déployée entre 2024 et 2026 sur les deux territoires concernés.
- Collecte et étude des textes d'arrêtés municipaux existants interdisant la baignade dans des lacs d'altitude
- Campagne de terrain et analyses diversifiées pour tenter de **quantifier et caractériser les impacts des usages dans et autour des lacs** d'un point de vue biogéochimique (notamment : bivouac et baignade (tensio-actifs et détergents anioniques, turbidité, filtre organiques UV liés aux crèmes solaires), pastoralisme (E. Coli, entérocoques, coliforme), présence de microplastiques, état trophique du lac).

# Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces Valléens Alpins

## Porteurs du projet/ Territoires

| Echelle alpine | Pôle « nord » | Pôle « grenoblois » | Pôle « sud » |
|---|---|---|---|
| CIPRA<br>FAI<br>CERPAM | Communauté de communes Vallée de Thônes<br>Communauté d'Agglomération d'Arlysère<br>Communauté de communes Pays du Mont-Blanc<br>SEA 73, SEA 74<br>Parc naturel régional du Massif des Bauges<br>SUACI | Communauté de communes de l'Oisans<br>Espace Belledonne<br>Parc naturel régional de Chartreuse<br>Communauté de communes de la Matheysine<br>Parc naturel régional du Vercors<br>FAI | Parc naturel régional des Baronnies Provençales<br>Communauté de communes du Buech-Dévoluy<br>Parc naturel régional du Mont-Ventoux<br>ADEM Drôme<br>CERPAM |




## Résumé du projet

Démarche pluri-annuelle initiée en 2024 pour :

- Structurer une **approche collective** pour assurer la **pérennité du pastoralisme et des activités de pleine nature** dans les territoires de montagne et de piémont ;
- **Renforcer la collaboration** entre les territoires des Espaces Valléens, leurs partenaires et les services pastoraux ;
- Créer des liens entre le tourisme, l'agriculture, et le pastoralisme et renforcer **l'intégration du pastoralisme** et de ses produits dans **l'économie montagnarde.**

## Résultats, réflexions/actions en cours ou perspectives opérationnelles

### Cohabitation des usages

**Mutualiser** (contenu des formations médiateurs, mallette pédagogique scolaires, outils de communication existants, carnet de voyage) • **Développer** (rencontre virtuelle chien de protection, fresque du pastoralisme, localiser les troupeaux, formations en ligne, campagne de communication commune, outils de sensibilisation commun : fresque, escape game) • **Intégrer** (le pastoralisme dans toutes les actions, le grand public, du sens aux actions)

### Economie montagnarde

**Valoriser les savoir-faire et les ressources pastorales** en favorisant la promotion des produits locaux (circuits courts, partenaires…) et les (nouveaux) produits touristiques (circuits agro-pastoraux touristiques, événements culturels pastoraux…) en reconnaissant leur importance • Créer du **lien avec les éleveurs et le public / restaurateurs** • Intégrer le pastoralisme dans des **stratégies territoriales globales** (PAT) et dans la **transition des territoires de montagne** (station de ski notamment), tout en veillant à préserver les spécificités locales et à inclure les acteurs pastoraux.

# Assises départementales de la forêt maralpine

**Porteurs du projet**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)**

**Territoire(s)**

**Alpes-Maritimes**

## *Dates et chiffres clés*

***Eté 2025*** *Naissance du projet*

***13 février 2026*** *Lancement des assises*

***12 juin 2026*** *Séance de restitution des travaux*

***150*** *Participants*

***10*** *fiches action opérationnelles*



## Résumé du projet

La forêt des Alpes-Maritimes couvre 67% du département. Elle est le principal vecteur de **l'exceptionnelle biodiversité maralpine**.

Les Assises départementales de la forêt intitulées « **quel avenir pour la forêt dans le territoire maralpin ? »** ont pour but d'identifier des leviers d'actions concrets pour :
- protéger et valoriser la forêt et ses usages,
- développer une économie robuste et profitable aux territoires qui les produisent.

Placées sous l'autorité du préfet des Alpes-Maritimes, elles reposent sur un large dispositif de **concertation** et ont vocation à créer ou consolider un collectif de travail. Celui-ci a produit des fiches action opérationnelles, qui constituent la feuille de route pour la forêt des Alpes-Maritimes à horizon 2035.

**4 axes de travail** structurent la démarche :
- biodiversité et services écosystémiques
- renouvellement des forêts,
- exploitation du bois et filière,
- éducation à l'environnement et communication.

L'adaptation de la forêt au changement climatique et sa capacité à l'atténuer dépendent étroitement de l'état de santé de sa biodiversité. C'est pourquoi la **protection de la biodiversité forestière** sous-tend chacune des fiches actions.

La question de la biodiversité introduit par ailleurs celle de la **multifonctionnalité des forêts**. En effet, outre la production de bois, la biodiversité forestière intervient voire permet d'importants services écosystémiques comme la qualité des eaux.

Ces services écosystémiques sont produits dans les forêts c'est-à-dire essentiellement en montagne. Or ils sont exportés à l'ensemble du département, de sorte que tous les maralpins en bénéficient. C'est pourquoi des mécanismes de **solidarités territoriales** entre le littoral et la montagne doivent être étudiés pour protéger et valoriser ce bien commun.

## Descriptif, actions concrètes et perspectives opérationnelles

Le projet d'Assises départementales de la forêt est né à l'été 2025. Le 14/09/2025, un premier Comité de pilotage s'est réuni pour valider les **4 axes travail** et engager la **concertation**. Il se compose de : DRAAF et DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, OFB 06, PN Mercantour, ONF 06-83, CNPF Provence-Alpes-Côte d'Azur, FIBOIS Sud, COFOR 06 et Provence-Alpes-Côte d'Azur et, désormais, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département 06.

Le 13/02/2026 a eu lieu la séance officielle de lancement des Assises, réunissant sous la présidence de M. le préfet 150 participants au Palais préfectoral parmi les représentants de l'État et de ses établissements publics, les élus, les syndicats professionnels, la communauté scientifique, les paysagistes, architectes, associations de protection de la nature, fondations, fédérations sportives et du tourisme.

Le 02/04/2026, ont eu lieu 4 ateliers de travail réunissant 95 participants qui ont produit **10 fiches action opérationnelles** (cette dimension opérationnelle est primordiale pour être suivie de faits). Une tournée de **terrain** a également eu lieu au printemps 2026, mobilisant 35 représentants de l'État, des collectivités, des professionnels et des associations.

Ces fiches ont été validées par le COPIL le 12/05/2026 et présentées par leurs pilotes le 12/06/2026 lors de la séance de restitution des travaux placée sous la présidence de M. le préfet, réunissant une nouvelle fois plus de 100 représentants des structures supra au Palais préfectoral.

Ces fiches sont en cours de stabilisation pour prendre en compte les observations faites le 12 juin par l'assemblée, en vue de leur validation par le COPIL en septembre 2026.

Elles seront publiées début octobre 2026 sous la forme d'un **plan départemental d'action de la forêt maralpine 2026-2035** et déployées dès l'automne 2026 par leurs pilotes. La priorité sera **d'évaluer l'enveloppe budgétaire** nécessaire à la réalisation de l'action et à en faire la demande. Un tableau récapitulatif des dispositifs dédiés à chaque action sera joint au plan d'action.

Les assises de la forêt visent à repositionner l'Etat au cœur d'un sujet d'intérêt général, la forêt. C'est pourquoi la DDTM, sous l'autorité du préfet des Alpes-Maritimes, assurera le suivi, la facilitation et l'évaluation du déploiement de ce plan. Avec le COPIL, la DDTM veillera tout particulièrement au respect de la transversalité des 4 axes de travail.

**Pour en savoir plus : DDTM 06/SEAFEN (Service Eau Agriculture Forêt Espaces Naturels)** seafen.ddtm-06@equipement-agriculture.gouv.fr - **Site web** https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/

# Débardage par câble forestier

## Résumé du projet



Le débardage forestier par câble mobilise une ressource non desservie par les systèmes traditionnels et est **particulièrement adapté en zone de forte pente**. Cette technique présente de nombreux atouts, notamment en termes de limitation des impacts environnementaux. Elle demande des compétences spécifiques et présente aussi nombre de points de vigilance. Le métier se perd aujourd'hui dans les Alpes et le nombre d'entreprises sur ce secteur n'a cessé de décroitre. Deux initiatives innovantes sont en cours d'émergence :

1) **Une formation adaptée** pour relancer un vivier de main d'œuvre qualifiée
2) Une **« collectivité pilote »** qui lèverait des freins en pensant une nouvelle structuration

## Lancement d'un titre professionnel

**Porteurs du projet**

CFPPA de Carmejane

### Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

Le titre professionnel « Débardage par câble » a été lancé début 2025.

➔ 650 heures de formation au total (environ 4 mois)
➔ 420h en centre
➔ 210 en entreprise (stage)
➔ Poursuite d'étude possible : Brevet Professionnel Responsable de Chantiers de Bûcheronnage Manuel et de Débardage

➔ **6 places ouvertes en 2025**

Des perspectives de **CDD puis CDI à l'issue** pour les élèves formés.

https://digne-carmejane.educagri.fr/cfppa-ufa/informations-pratiques/titre-professionnel-debardage-par-cable

## Une collectivité pilote impliquée dans la filière

**Porteurs du projet**

Arlysère

### Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

➔ Une volonté politique **d'impliquer la collectivité** pour **maintenir l'activité de débardage par câble dans la zone**
➔ L'étude de la faisabilité pour la collectivité de porter certaines des conditions de réussite de la filière a été amorcée :
  - Mise à disposition de **matériel**
  - Création d'une **structure porteuse mixte publique-privée** (type SEM ou SCIC)

La recherche d'éléments juridiques et administratifs complémentaires nécessiterait d'être approfondi pour pouvoir s'orienter sur un scenario.

amelie.quarteroni@arlysere.fr

# LIFE FORECCAst

**Porteurs du projet**

PNR du Haut-Languedoc
CNPF, Alliance Forêt Bois

**Territoire(s)**

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

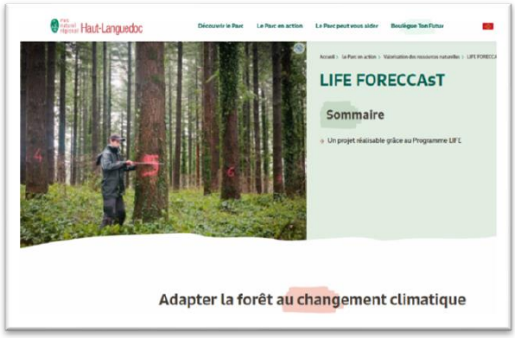


## Résumé du projet

Piloté par le PNR du Haut-Languedoc, ce projet est issu d'une collaboration étroite avec le CNPF et Alliance Forêt Bois. La participation d'élus, habitants, professionnels de la filière bois et scientifiques tout au long du programme a permis d'identifier des réponses aux enjeux climatiques adaptées aux spécificités du parc. Grâce à cette co-construction qui combine expertise scientifique et connaissance fine du territoire, LIFE FORECCAst a pu conduire diverses actions.

## Résultats, actions concrètes

**Actions menées :**

- **Ecriture et diffusion d'un Plan d'action local pour les forêts en cas de crise climatique sévère** : déclinaison locale du Guide de gestion des forêts en crise sanitaire
- **Création d'un outil d'aide à la décision :** application mobile FORECCAst Bioclimsol qui oriente les gestionnaires forestiers
- **Parcelles forestières expérimentales :** itinéraires sylvicoles, risques climatiques, bilan hydrique…
- **Enquêtes :** Suivi annuel de la perception de la forêt et des changements climatiques par les habitants, propriétaires forestiers, professionnels et élus du territoire
- **Communication et sensibilisation :** conférences pour les professionnels et le grand public, projets pédagogiques dans les établissements scolaires, exposition itinérante dans 23 communes

**Quelques chiffres :**

- 31 500 personnes touchées par le projet
- 95% de la population ont été convaincus de l'impact du changement climatique sur les forêts et de la nécessité d'agir
- 70% des gestionnaires forestiers évoluant dans le parc déclarent que ce programme les a amenés à revoir leurs pratiques
- 30 824 arbres de 32 essences différentes plantés

https://www.parc-haut-languedoc.fr/le-parc-en-action/valorisation-des-ressources-naturelles/lif



## MEMENTO PRATIQUE d'utilisation des I.T.T.S. pour le renouvellement des peuplements pour une meilleure adaptation des forêts au changement climatique

**Porteurs du projet**

ONF

**Territoire(s)**

PACA et Occitanie

### Résumé du projet

Les changements climatiques impactent les peuplements et peuvent entraîner des dépérissements importants. Pour améliorer la résilience des peuplements lors des phases de renouvellement, l'objectif est **d'introduire une diversité d'essences** mais tout en intégrant la **dynamique de régénération naturelle et la protection des sols forestiers**. Ce projet a permis l'élaboration d'itinéraires techniques de travaux sylvicoles diversifiés et adaptables au contexte : fertilité, densité de semis, présence de régénération naturelle (adaptée ou non aux changements climatiques).

### Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

Le **memento pratique d'utilisation des itinéraires techniques de travaux sylvicoles sur « le renouvellement des peuplements pour une meilleure adaptation des forêts au changement climatique** » est rédigé et validé et est en cours de duplication papier.

Le memento traite des choix de régénérations naturelles, plantation en plein, plantation en placeaux ou plantation en enrichissement.
Un déploiement est envisagé au sein de l'ONF Midi-Méditerranée

https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+/265c::memento-pratique-itts-la-sylviculture-de-montagne-des-alpes-du-sud.html

# Garde forestière régionale

**Porteurs du projet**

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

**Plus de 250 jeunes dans 22 territoires de la Région Sud en 2025**




*Figure 1: Photo Parc du Ventoux*

## Résumé du projet

Pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, la Région Sud crée la Garde régionale forestière. Un dispositif qui s'inscrit dans le cadre du Plan climat, pour préserver les milieux naturels remarquables et prévenir les risques d'incendie dans le cadre du dispositif « Guerre du feu ».

Cette garde recouvrant l'ensemble du territoire permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêts. Ces jeunes ont suivi une formation de haut niveau pendant 1 semaine sous le contrôle de professionnels du feu. La surveillance des massifs sera largement renforcée.

Ces jeunes sont recrutés pour la saison estivale par des territoires tels que PNR, parcs nationaux, Communauté de communes, collectivités territoriales avec compétence forêt et situés en région.

La Région finance 80% :
- des salaires chargés (SMIC) sur la période estivale : 2 mois et 1 semaine (semaine de formation) ou 3 mois et 4 mois pour l'encadrant des GRF
- Du petit matériel (sac à dos,....)
- Des frais de déplacement

## Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

- Développer la culture du risque incendie auprès de la population résidentielle ou passagère qui fréquente les massifs forestiers et, auprès des jeunes qui participent à l'opération.
- Renforcer les capacités des acteurs régionaux en matière de prévention, d'information, de sensibilisation, et de surveillance du risque incendie aux abords des espaces naturels et forestiers.

https://www.maregionsud.f

# Maison de pays de l'Ubaye



## Porteurs du projet

**GIE Maison de l'Ubaye**

## Territoire(s)

Vallée de l'Ubaye (04)

### *Quelques dates et chiffres clés*

1992 : Création de la coopérative des agriculteurs associés de l'Ubaye et de la coopérative des artisans de l'Ubaye => regroupement des deux coopératives pour former un Groupement d'intérêt économique (GIE)

2025 = 2.5 M€ de CA (1.2 M€ en 2018), 328 000 articles vendus, + de 200 000 visiteurs dont 40% de locaux, entre 6 et 10 salariés (selon les saisons) et 150 emplois indirects

85% des produits vendus issus de la vallée, les 15% restant du département

Les ventes réalisées par la Maison de pays représentent plus de 50% du CA total de la majorité des producteurs et 99.9% du CA pour 7 producteurs-adhérents.

## Résumé du projet :

La Maison de Pays de l'Ubaye, située à Jausiers, est un projet collectif créé en 1992 à l'initiative d'une vingtaine de producteurs et artisans locaux. Son objectif initial était de mutualiser la commercialisation des produits locaux dans un lieu unique et de renforcer leur visibilité dans un territoire de montagne marqué par la saisonnalité touristique.

Chaque adhérent participe à la gouvernance via une part sociale, garantissant un fonctionnement équitable. Cette expérience constitue un exemple inspirant de coopération territoriale, montrant comment un collectif de producteurs peut construire un outil économique durable au service de son territoire.

## Résultats, actions concrètes ou perspectives opérationnelles

La Maison de Pays de l'Ubaye a produit des résultats significatifs à plusieurs niveaux.

➔Renforcement des débouchés économiques locaux : Le projet a permis de créer un point de vente permanent pour plus de 80 producteurs, contribuant à sécuriser une partie de leurs revenus. Il facilite l'accès au marché, notamment pour des petites exploitations ou activités artisanales.
➔Relocalisation de la valeur sur le territoire : En favorisant les circuits courts, la Maison de Pays permet de capter localement une part de la dépense touristique et de la consommation des habitants, avec des retombées directes pour l'économie locale.
➔Structuration d'un collectif d'acteurs : Le projet a permis de fédérer durablement des producteurs, artisans et artistes autour d'un outil commun, avec une gouvernance coopérative stabilisée.
➔Valorisation de l'image du territoire : La Maison de Pays est devenue une vitrine des savoir-faire de la vallée de l'Ubaye, participant à son attractivité touristique et à son identité territoriale.

Plusieurs actions structurantes ont permis d'atteindre ces résultats.
➔Mise en place d'un magasin ouvert à l'année.
➔Structuration en coopératives (agricole et artisanale) puis en GIE, assurant la gestion collective, la mutualisation des moyens et la gouvernance du projet.
➔Développement d'une offre diversifiée (produits agricoles, transformés, artisanat, créations) avec une forte exigence d'ancrage territorial.
➔Création d'un lieu favorisant la rencontre entre producteurs, habitants et visiteurs, renforçant la transparence et la confiance.
➔Participation aux initiatives locales (notamment autour de l'alimentation et du développement rural), en lien avec les collectivités et partenaires institutionnels.

Le projet s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique de consolidation et de développement.
➔Un projet de rénovation et d'agrandissement est engagé afin d'améliorer les conditions d'accueil, d'augmenter la capacité de vente et d'intégrer de nouveaux producteurs.
➔La Maison de Pays est en train de devenir un outil central dans les stratégies locales d'alimentation durable (circuits courts, relocalisation, sensibilisation des publics).
➔Des perspectives autour du développement de nouvelles activités : restauration, animations, événements, valorisation pédagogique des produits et savoir-faire.
➔Diffusion et reproductibilité du modèle dans d'autres territoires alpins

**Pour en savoir plus : Maison de Pays de l'Ubaye - 325 avenue des Mexicains, 04850 Jausiers**

**Tél. : 04 92 84 63 88 – Mail : maison@produits-de-pays.com**

**Site web https://produitsdepays.fr/**



# Aménager et gérer durablement un parc d'activités

**Porteurs du projet**

Agence régionale de la Biodiversité et de l'Environnement

**Territoire(s)**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Résumé du projet

Réalisation d'un **cadre de référence de l'aménagement et la gestion durable des parcs d'activités**, réalisé par l'ARBE, coconstruit avec des acteurs économiques, des professionnels de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement, des aménageurs publics et privés afin de confronter les discours et définir les défis que doivent relever les parcs d'activités économiques pour être de qualité et performants.

L'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement est un Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) créé le 29 juin 2023 par transformation de l'ARPE, structure environnement existante depuis 1979. Elle impulse une dynamique partenariale collaborative pour généraliser au plus près du terrain les bonnes pratiques de préservation de la biodiversité et de l'eau.

## Pour en savoir plus :

Guide téléchargeable sur le site de l'ARBE, ici

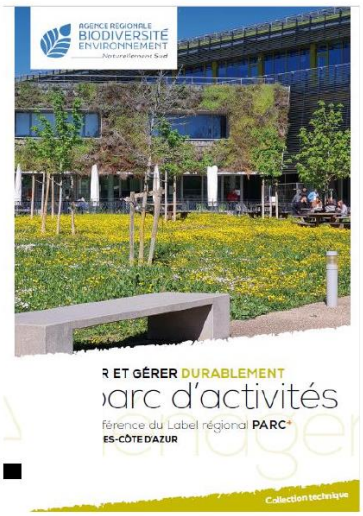

## ANNEXE 2

# PLANCHES GRAPHIQUES ILLUSTRATIVES

# L'adaptation dans les Alpes

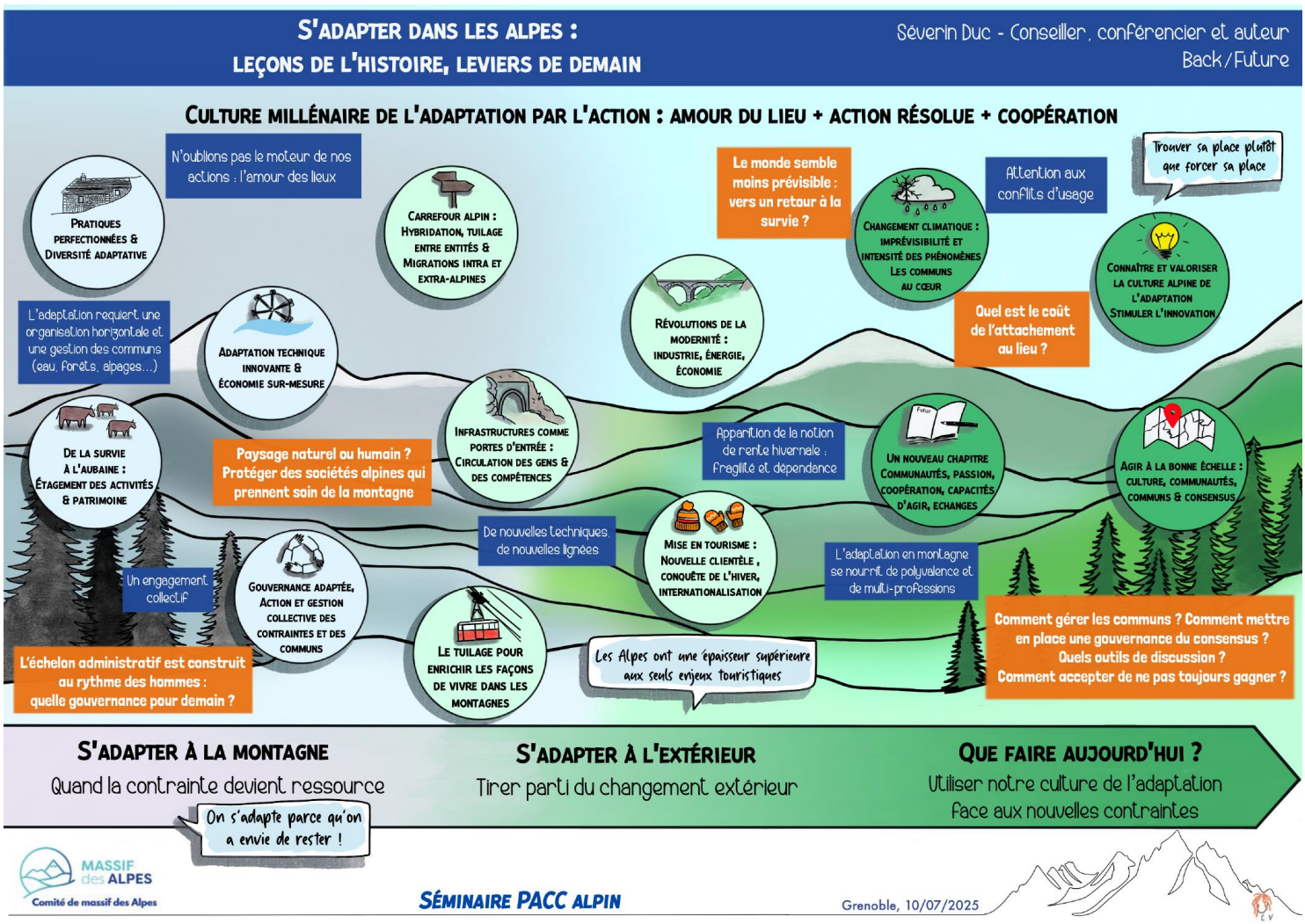

# Planche graphique 2

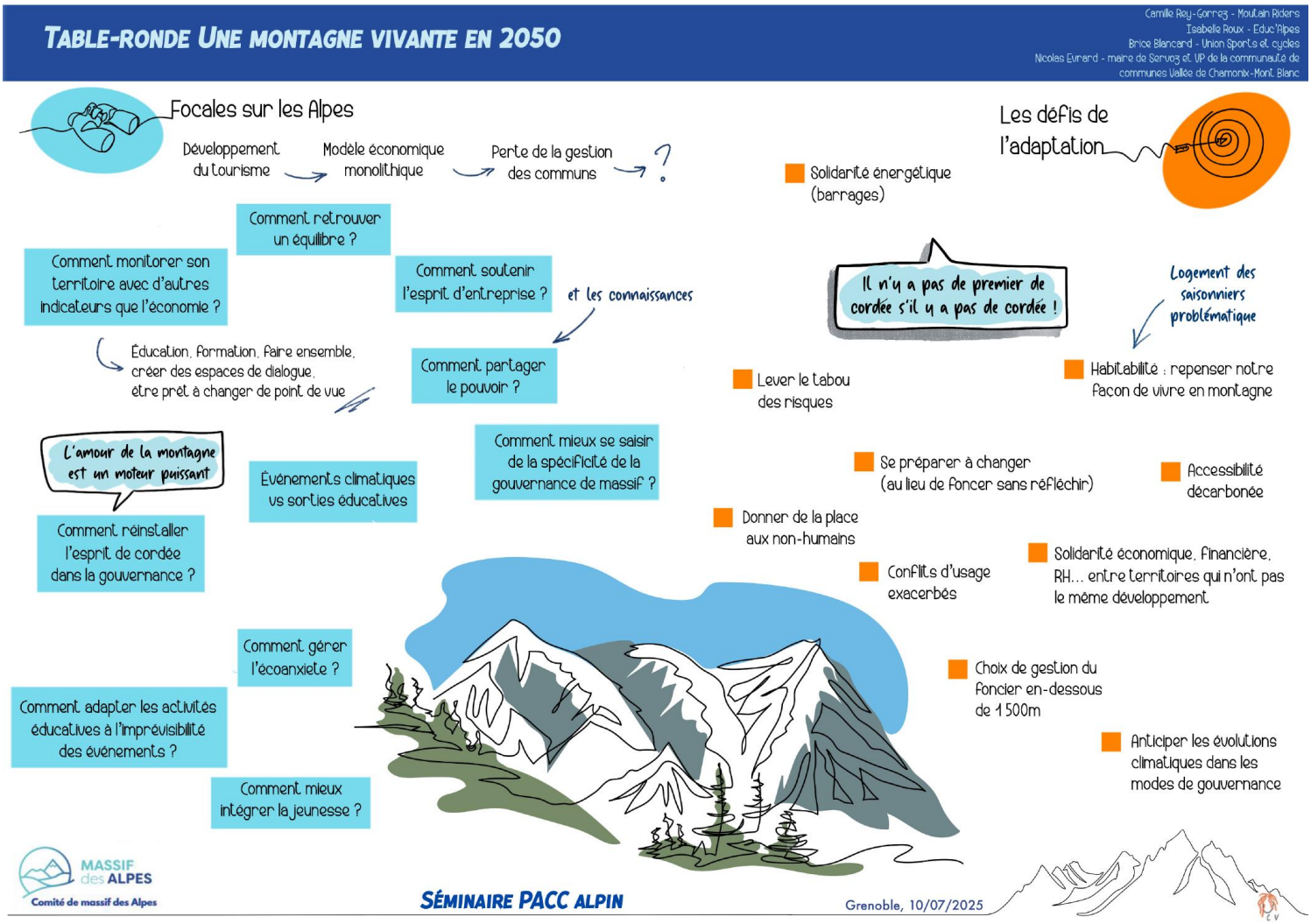

# Planche graphique 3

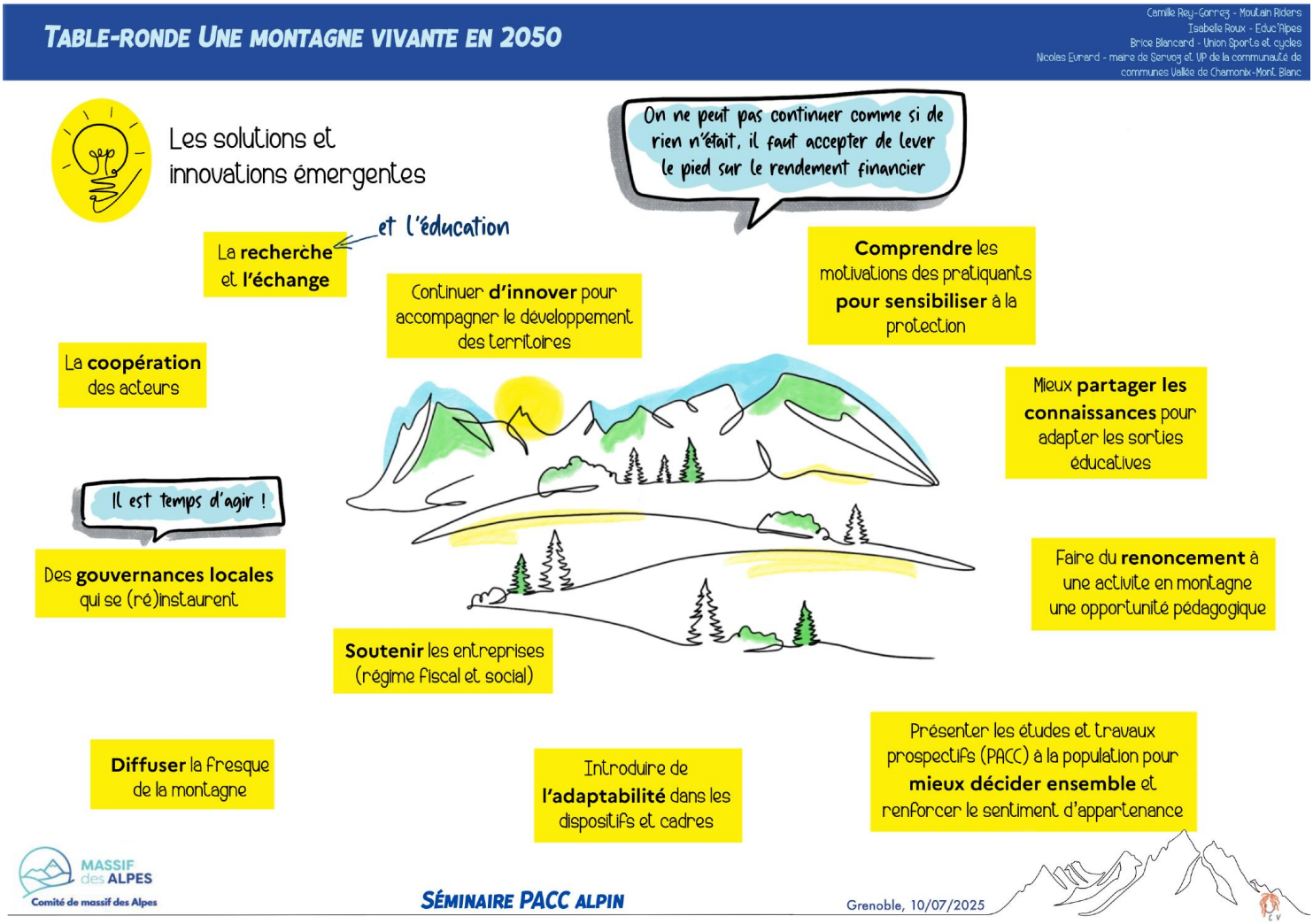

# Glossaire des sigles

*Sigles recensés dans les documents sources et développés par ordre alphabétique.*

| SIGLE | SIGNIFICATION |
|---|---|
| **AAP** | Appel à projets |
| **ADEME** | Agence de la transition écologique |
| **ADIL** | Agence départementale d'information sur le logement |
| **AFRAT** | Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme |
| **ALCOTRA** | Alpes Latines Coopération Transfrontalière |
| **AMI** | Appel à manifestation d'intérêt |
| **ANAH** | Agence nationale de l'habitat |
| **ANCT** | Agence nationale de la cohésion des territoires |
| **ANEM** | Association nationale des élus de la montagne |
| **AOC** | Appellation d'origine contrôlée |
| **AOM** | Autorité organisatrice de la mobilité |
| **AOP** | Appellation d'origine protégée |
| **APTV** | Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise |
| **ARA / AURA** | Auvergne-Rhône-Alpes |
| **ARS** | Agence régionale de santé |
| **ASL** | Association syndicale libre |
| **BAFA** | Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur |
| **BAFD** | Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur |
| **BRGM** | Bureau de recherches géologiques et minières |
| **CAF** | Caisse d'allocations familiales |
| **CAUE** | Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement |
| **CCI** | Chambre de commerce et d'industrie |
| **CEN** | Conservatoire d'espaces naturels |

| SIGLE | SIGNIFICATION |
|---|---|
| **CEREMA** | Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement |
| **CESE** | Conseil économique, social et environnemental |
| **CIMA** | Convention interrégionale du massif des Alpes |
| **CIPRA** | Commission internationale pour la protection des Alpes |
| **CLPA** | Carte de localisation des phénomènes d'avalanche |
| **CMA** | Chambre de métiers et de l'artisanat |
| **CNAM** | Conservatoire national des arts et métiers |
| **CNPF** | Centre national de la propriété forestière |
| **CRTE** | Contrat pour la réussite de la transition écologique |
| **DDETS** | Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités |
| **DDT** | Direction départementale des territoires |
| **DETR** | Dotation d'équipement des territoires ruraux |
| **DGALN** | Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature |
| **DGITM** | Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités |
| **DGPR** | Direction générale de la prévention des risques |
| **DRAAF** | Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt |
| **DREAL** | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement |
| **DREETS** | Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités |
| **DSP** | Délégation de service public |
| **ENR** | Énergies renouvelables |
| **EPCI** | Établissement public de coopération intercommunale |
| **EPF** | Établissement public foncier |
| **EPTB** | Établissement public territorial de bassin |
| **ETP** | Équivalent temps plein |
| **FEDER** | Fonds européen de développement régional |

| SIGLE | SIGNIFICATION |
|---|---|
| **FNADT** | Fonds national d'aménagement et de développement du territoire |
| **FPRNM** | Fonds de prévention des risques naturels majeurs |
| **GAL** | Groupe d'action locale |
| **GEMAPI** | Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations |
| **GIEC** | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| **GIRN** | Gestion intégrée des risques naturels |
| **GT** | Groupe de travail |
| **IGP** | Indication géographique protégée |
| **INAO** | Institut national de l'origine et de la qualité |
| **INSEE** | Institut national de la statistique et des études économiques |
| **INTERREG** | Coopération territoriale européenne |
| **JOP** | Jeux olympiques et paralympiques |
| **LEADER** | Liaison entre actions de développement de l'économie rurale |
| **LOM** | Loi d'orientation des mobilités |
| **LOVAC** | Logements vacants |
| **MFR** | Maison familiale rurale |
| **OFB** | Office français de la biodiversité |
| **ONF** | Office national des forêts |
| **ONF-RTM** | Office national des forêts – Restauration des terrains en montagne |
| **ONG** | Organisation non gouvernementale |
| **OUGC** | Organisme unique de gestion collective |
| **PAC** | Politique agricole commune |
| **PACA** | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| **PACC** | Plan d'adaptation au changement climatique |
| **PAPI** | Programme d'actions de prévention des inondations |

| SIGLE | SIGNIFICATION |
|---|---|
| **PAT** | Projet alimentaire territorial |
| **PCAET** | Plan climat-air-énergie territorial |
| **PDIPR** | Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée |
| **PETR** | Pôle d'équilibre territorial et rural |
| **PFAS** | Substances per- et polyfluoroalkylées |
| **PGHM** | Peloton de gendarmerie de haute montagne |
| **PITER** | Plan intégré territorial |
| **PLH** | Programme local de l'habitat |
| | Pollution des lacs d'altitude et observation des usages récréatifs |
| **PLU** | Plan local d'urbanisme |
| **PME** | Petite et moyenne entreprise |
| **PNACC-3** | Troisième Plan national d'adaptation au changement climatique |
| **PNR** | Parc naturel régional |
| **POCTEFA** | Programme de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre |
| **POIA** | Programme opérationnel interrégional du massif des Alpes |
| **PPR** | Plan de prévention des risques |
| **PTGE** | Projet de territoire pour la gestion de l'eau |
| **RETEX** | Retour d'expérience |
| **ROGP** | Risques d'origine glaciaire et périglaciaire |
| **RSE** | Responsabilité sociétale des entreprises |
| **RTM** | Restauration des terrains en montagne |
| **SAFER** | Société d'aménagement foncier et d'établissement rural |
| **SAGE** | Schéma d'aménagement et de gestion des eaux |
| **SCOT** | Schéma de cohérence territoriale |
| **SDAASP** | Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public |

| SIGLE | SIGNIFICATION |
|---|---|
| **SDAGE** | Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux |
| **SDIS** | Service départemental d'incendie et de secours |
| **SEM** | Société d'économie mixte |
| **SFN** | Solutions fondées sur la nature |
| **SGAR** | Secrétariat général pour les affaires régionales |
| **SIG** | Système d'information géographique |
| **SIMA** | Schéma interrégional du massif des Alpes |
| **SNCF** | Société nationale des chemins de fer français |
| **SRADDET** | Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires |
| **STEPRIM** | Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne |
| **SUERA** | Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine |
| **TAGIRN** | Territoire alpin de gestion intégrée des risques naturels |
| **TPE** | Très petite entreprise |
| **UE** | Union européenne |
| **UNAT** | Union nationale des associations de tourisme |
| **UNESCO** | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| **VAE** | Validation des acquis de l'expérience |
| **VTT** | Vélo tout-terrain |
| **VTTAE** | Vélo tout-terrain à assistance électrique |
| **ZAN** | Zéro artificialisation nette |
| **ZAP** | Zone agricole protégée |

# REMERCIEMENTS

**Remerciements à tous les membres du Comité de massif des Alpes, partenaires et services de l'État qui ont contribué à l'élaboration du Plan d'adaptation au changement climatique du massif alpin.**

**Un remerciement plus particulier au commissariat de massif et aux services montagne des deux régions alpines pour l'animation et la préparation de ces travaux ainsi que pour l'important travail de rédaction, de compilation et de synthèse réalisé.**